



NATIONS UNIES

BCAH
Bureau de la Coordination des
affaires humanitaires (BCAH)

Groupement commun de
l'environnement
PNUE (BCAH)
Mobilise et coordonne l'intervention
internationale



Outil d'Évaluation environnementale rapide (FEAT)

Pour identifier les risques graves pour
l'environnement immédiatement après une
catastrophe naturelle
Version 1.1



NATIONS UNIES



Outil d'Evaluation Environnementale Rapide (FEAT)

**pour identifier les risques graves pour
l'environnement immédiatement après une
catastrophe naturelle**
Version 1.0

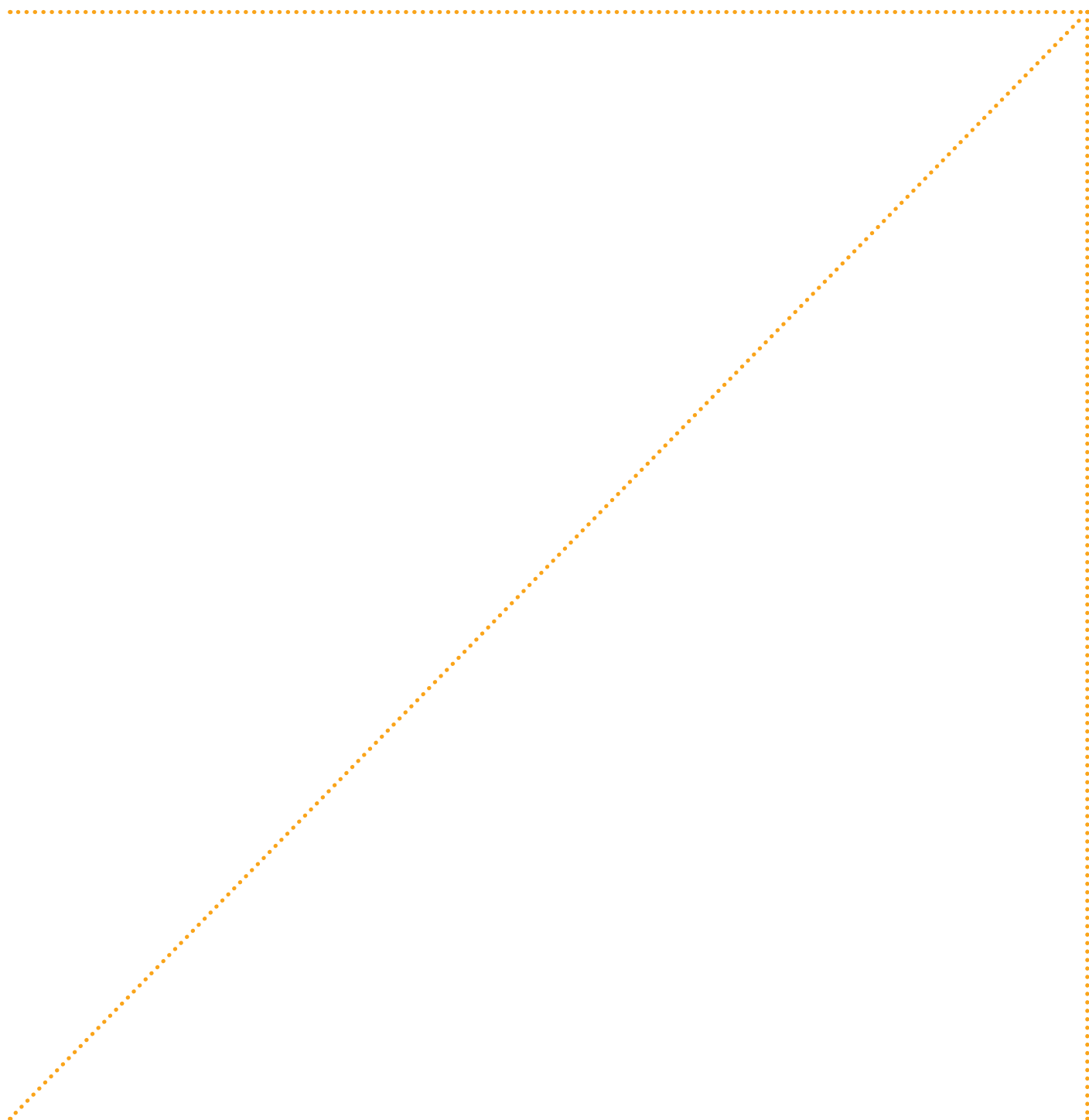


Table des Matières

1 Introduction	04	Guide d'Utilisation - Résumé	17
2 Concepts de base du FEAT	05	Guide d'Utilisation	18
2.1 L'approche par modules	05	Tableau des Scénarios Probables	21
2.2 Un résultat opérationnel : l'indicateur «distance en mètres de l'impact probable»	05	Abréviations utilisées dans le FEAT	22
2.3 Le principe de base de la méthode d'évaluation des impacts du FEAT	05	Module d'Alerte Initiale	23
2.4 Les scénarios les plus probables, élément central de l'outil	06	Module des Priorités	27
2.5 Le sens commun, partie intégrante de l'évaluation	06	Module d'Évaluation des Installations et (autres) Objets	35
3 Comment utiliser le FEAT ?	08	Tableau des Étiquettes	39
Introduction	08	Tableau des Substances	41
Section 1 : Informations générales sur l'utilisation du FEAT	08	Section 1 : Gaz toxiques, explosifs, substances inflammables, petits contenants	41
Section 2 Informations spécifiques à chaque module	11	Section 2 : Liquides Toxiques	48
Module des Scénarios Probables (MSP)	11	Section 3 : Substances persistantes et bioaccumulables ou cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques	62
Module d'Alerte Initiale (M1)	12	Section 4 : Substances non-classées	63
Module des Priorités (M2)	13		
Module d'Évaluation des Installations et autres Objets (M3)	15		

Remerciements

Ce document est un guide pratique pour les usagers du FEAT réalisé à partir de la méthode d'évaluation exposée en détail dans : van Dijk et al. (RIVM report n° 609000001/2009).

La réalisation de cet outil s'est engagée suite à la recommandation de la Sixième Réunion du Groupe de Conseil International sur les Urgences Environnementales (GCIUE), convoquée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (BCAH). A la demande du BCAH, l'Institut National pour la Santé Publique et l'Environnement des Pays-Bas (RIVM) a conçu et réalisé le FEAT (Flash Environment Assessment Tool ou Outil d'Évaluation Environnementale Rapide), avec le soutien des Services d'Inspection du Ministère du Logement, de l'Aménagement du Territoire et de la Gestion de l'Environnement (VROM). Le cabinet de Conseil DHV-Engineering a également participé à la réalisation du FEAT.

Pour toute information, veuillez contacter :

Groupe Commun de l'Environnement PNUE/BCAH
Palais des Nations
CH 1211 Genève 10
Suisse
Tel: +41 (0) 22 917 4419
Fax:+41 (0) 22 917 0257
E-mail: rodriguez7@un.org
Website: <http://ochaonline.un.org/ochaunep>

Disclaimer

Le FEAT réunit un grand nombre de connaissances et de données scientifiques sous la forme d'un manuel facile à utiliser sur le terrain. Le FEAT utilise une série d'hypothèses et d'estimations, dont certaines sont des approximations à la réalité. Les résultats obtenus à l'aide du FEAT permettront d'établir les priorités d'action des équipes chargées des secours et de la gestion des risques, mais ne constituent pas une évaluation ou une analyse scientifique définitive. Le FEAT ne peut déterminer avec exactitude des périmètres d'impact, par exemple. Pour obtenir des résultats exacts, il faut considérer les données et circonstances particulières à chaque cas. Les utilisateurs seront donc amenés à définir leurs priorités d'action en fonction des situations qu'ils rencontreront sur le terrain, lesquelles peuvent s'éloigner de celles qui sont présentées dans ce document.



Avant-propos et Objectifs du FEAT

L'Outil d'Évaluation Environnementale Rapide – le FEAT- permet d'identifier, après le déclenchement soudain d'une catastrophe naturelle, ses effets potentiels et avérés les plus graves sur l'environnement et qui supposent des risques pour les êtres humains, pour les fonctions de maintien de la vie humaine du milieu, et pour les écosystèmes. Le FEAT se centre principalement sur les impacts graves et immédiats causés par des émissions de produits chimiques dangereux. Cet outil permet également d'identifier des effets de long terme -liés par exemple à des rejets de composés persistants. Le FEAT donne également des informations sur les dommages physiques que peut entraîner une catastrophe sur le milieu naturel, comme l'érosion des sols ou l'intrusion d'eau salée.

Sur la base de ces informations, les utilisateurs seront à même de décider des premières mesures de gestion des risques à adopter dans une situation de catastrophe. Le FEAT aide en particulier les usagers à déterminer précisément les impacts et à solliciter en temps voulu l'assistance d'experts ou les équipements spécialisés nécessaires pour répondre à ces impacts.



1. Introduction

Les désastres naturels tels que les tremblements de terre, les inondations et les ouragans peuvent provoquer des dégâts sur les infrastructures mais aussi des effets secondaires néfastes pour l'environnement, comme l'émission immédiate ou subséquente de substances dangereuses. Celles-ci peuvent supposer des risques graves pour la vie et la santé des personnes, et avoir des répercussions négatives sur les milieux environnants qui jouent un rôle essentiel pour la subsistance des populations. Les catastrophes naturelles peuvent aussi avoir des impacts physiques : intrusions d'eau salée, coulées de boue, instabilité des pentes, ou inondations.

Les équipes de réponse aux catastrophes font face à un double défi : il s'agit non seulement de gérer la situation d'urgence, mais aussi d'identifier ses effets potentiels sur l'environnement et y répondre de manière effective. Il existe des milliers de produits toxiques susceptibles d'intervenir dans une situation de catastrophe, chacun d'eux doté de propriétés toxiques spécifiques, et admettant une multiplicité de voies d'exposition (l'air, l'eau, les sols), ainsi que d'éléments exposés -les récepteurs- (êtres humains, animaux d'élevage, zones de pêche, etc.). Dans des situations aussi complexes, on peut facilement omettre d'identifier des risques importants ou en faire une appréciation erronée. Par ailleurs, étant donnée l'ampleur des besoins qui caractérisent en général les situations d'urgence, ce n'est ni le lieu ni le moment de mener une évaluation environnementale complexe et exhaustive. Un outil pratique, précis mais simple à utiliser était donc nécessaire pour faciliter le travail des équipes d'intervention déployées aux premiers moments d'une catastrophe, comme les équipes des Nations Unies chargées de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe (UNDAC).

Le FEAT vise à répondre à ce type de défis, et, conciliant la simplicité et la rigueur scientifique, a cherché à répondre en priorité aux besoins des mécanismes de réponse aux catastrophes du type UNDAC. Cet outil offre des réponses immédiates dans des situations de catastrophe complexes, et permet d'agir y compris dans les cas où ressources techniques et compétences spécialisées font défaut.

En bref, le FEAT est une trousse de «premiers secours» qui permet d'identifier les effets d'une catastrophe sur l'environnement, et d'appuyer les premières mesures de réponse. Cet instrument ne saurait remplacer les évaluations environnementales approfondies qui peuvent s'avérer nécessaires à des étapes ultérieures de la réponse à la catastrophe. Les données obtenues par l'utilisation du FEAT doivent être transmises au plus vite aux organisations compétentes, afin que des mesures appropriées puissent être prises, suivant la (procédure) indiquée dans le document.

2. Concepts de base du FEAT

On trouvera ci-après une présentation générale des éléments-clefs du FEAT, une méthode d'évaluation qui allie rigueur scientifique et simplicité d'utilisation.

2.1 L'approche par modules

Le FEAT se compose de trois modules d'évaluation, dont le niveau de détail va croissant, ce qui lui donne un maximum de flexibilité et permet d'être utilisé dans des contextes variés, et des circonstances qui peuvent évoluer au cours de la catastrophe. Cette approche tient aussi compte du fait que les usagers verront leurs besoins d'information et questions se modifier au cours des différentes phases de la réponse initiale à une catastrophe. Les 3 modules sont utilisables séparément, mais pris comme un tout, ils correspondent aux phases d'opérations qui se déroulent habituellement entre la première alerte et la finalisation de la réponse initiale à la catastrophe.

- Le Module d'Alerte Initiale (M1) permet de vérifier quelles sont les installations présentes au sein de la zone sinistrée susceptibles de représenter un risque élevé;
- Le Module des Priorités (M2) permet d'identifier sur une zone tous les objets (biens, installations, activités) d'intérêt pour l'évaluation, et de décider des sites à visiter en priorité ;
- Le Module d'Évaluation des Installations et [autres] Objets (M3) permet de caractériser les risques liés à certaines installations présentes sur la zone comme les usines, ou à certains objets comme les réservoirs de stockage et les camions de transport de produits chimiques.

Ces trois modules fournissent une première évaluation de l'impact à l'aide de données prédéfinies qui permettent à l'utilisateur de saisir l'ampleur potentielle de l'impact d'un phénomène dangereux donné en fonction de sa quantité. Pour savoir si l'impact potentiel représente un risque réel important, il est nécessaire de déterminer les probabilités d'exposition. Le Module des Scénarios Probables (MSP) - expliqué plus en détail par la suite -, présente une sélection des scénarios les plus probables et les plus significatifs en termes de risque, par des combinaisons associant à chaque type de danger, ses principaux récepteurs et voies d'exposition, ainsi que le type d'impact à prévoir.

A chacun des modules correspond un tableau qui donne à l'utilisateur les informations dont il a besoin pour utiliser le module. Les numéros des tableaux correspondent au numéro de leur module. Ainsi, le tableau du Module d'Alerte Initiale (M1) est le Tableau T1.

Tous les modules fonctionnent en suivant les mêmes étapes.

2.2 Un résultat opérationnel : l'indicateur «distance en mètres de l'impact probable»

Le Module M2 et le Module M3 synthétisent toutes les informations sur la toxicité des substances et sur leurs impacts chimiques en une seule unité de mesure : la «distance en mètres de l'impact probable». C'est un indicateur facile à utiliser dans n'importe quel contexte géographique. Pour exprimer la gravité de certains effets potentiels à long terme, comme les effets cancérogènes, on utilise un indice de gravité.

2.3 Le principe de base de la méthode d'évaluation des impacts du FEAT

Le principe de base du FEAT peut être formulé de la manière suivante :

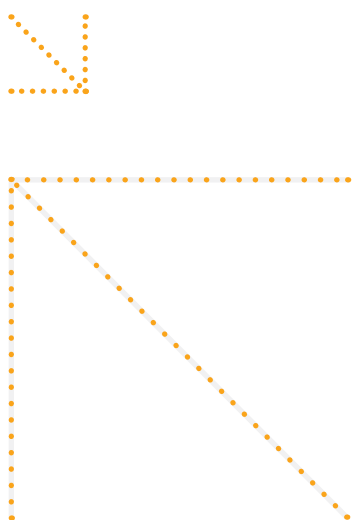
$$\text{Impact} = f(\text{danger}, \text{exposition}, \text{quantité})$$

Autrement dit, toutes les évaluations menées à l'aide du FEAT s'intéressent à trois facteurs, qui sont les trois déterminants de l'impact :

1. Le danger intrinsèque de la substance
2. Les possibilités d'exposition (s'il n'y a pas de récepteur ou/ni de voie d'exposition, il n'y a pas d'exposition, par conséquent il n'y a pas d'impact)
3. La quantité (plus elle est élevée, plus l'impact est grave)

Un événement n'aura un impact significatif que si le danger, l'exposition et la quantité sont significatifs. L'ampleur de l'impact est fonction de l'action conjointe et de l'importance des trois facteurs déterminant l'impact.

Prenons un exemple : un composé hautement toxique rejeté en grandes quantités aura un impact limité si l'exposition est minime. En revanche, de petites quantités d'une substance de toxicité moyenne auront un impact élevé si les populations ou l'environnement sont très exposés.



Pour chacun des trois facteurs déterminant l'impact, le FEAT peut fournir aux usagers des informations prédéfinies, ou bien travailler sur la base d'estimations. Le FEAT fournit alors une estimation prédéfinie de l'impact, exprimée par une distance en mètres de l'impact attendu, ou par un indice de gravité.

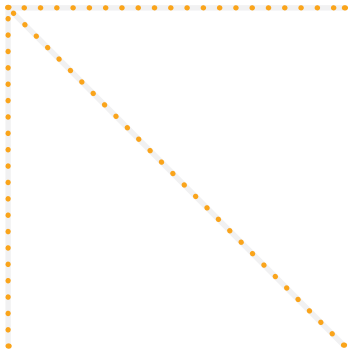
2.4 Les scénarios les plus probables, élément central de l'outil

Le FEAT aide l'utilisateur à déterminer les combinaisons de dangers, de récepteurs et de voies d'exposition les plus probables et dont l'impact est le plus élevé. Les combinaisons de danger, d'exposition et de quantité de moindre probabilité ne sont pas considérées comme prioritaires dans le FEAT.

Par exemple, en règle générale les gaz toxiques représentent des risques, essentiellement parce que l'exposition a lieu par voie aérienne, et qu'ils peuvent affecter directement la santé des personnes. Ce type de scénario constituerait une priorité dans le FEAT. Les gaz toxiques peuvent aussi amener d'autres types d'exposition - ils peuvent se dissoudre dans un fleuve, ou endommager des récoltes. Cependant, comme ce genre d'effets sont en général moins probables et/ou moins significatifs durant la première phase d'une catastrophe, le FEAT ne les a pas considérés comme prioritaires dans l'évaluation. Cette hiérarchisation permettra à l'utilisateur d'être sélectif et de focaliser son évaluation sur les risques les plus probables.

2.5 Le sens commun, partie intégrante de l'évaluation

Il existe une infinité de combinaisons possibles de dangers, de voies d'exposition et de récepteurs. On compte plus de 100 000 composés chimiques susceptibles d'être émis, et ce dans les contextes géographiques les plus variés. Il est donc impossible de rassembler dans un seul document l'ensemble des cas de figure. Les informations que contient le FEAT peuvent, dans le meilleur des cas, donner un aperçu sur des situations analogues à celles que l'on rencontrera sur le terrain, et donner des orientations utiles pour l'action. A partir de là, le FEAT compte sur le bon sens de ses usagers, qui sauront utiliser l'outil en l'adaptant aux conditions réelles, à l'aide de la formule d'évaluation de l'impact présentée plus haut, et du Module des Scénarios Probables.



ENCADRÉ 1 : Une parabole

Imaginez un enfant assis à la table d'une salle à manger. Tout près de lui, un poisson rouge nage dans son bocal, et sous la table, un chat sommeille sur le tapis. On sert la soupe. Malheureusement, la soupe se renverse et se répand sur toute la table. Que faire dans une telle situation ?

Très clairement, il faut vite évaluer la situation, en faisant un certain nombre de suppositions, et agir en conséquence. Les mesures de réponse que l'on prendra dépendront des scénarios d'impacts potentiels que l'on va considérer comme les plus importants, parmi les suivants : le poisson rouge meurt, l'enfant est blessé, le tapis est abîmé, le chat est blessé, et ce qui reste de la soupe est mangeable. Ce diagnostic repose sur notre analyse des différents dangers que représente la soupe (sa température, les tâches qu'elle peut produire), des voies par lesquelles elle peut atteindre les récepteurs, et de la quantité de soupe qui a été renversée.

On peut imaginer un grand nombre de risques potentiels, le champ de l'évaluation nécessaire peut être très vaste. La soupe peut être chaude ou froide, peut être un bouillon léger ou un épais potage de pois cassés. L'enfant peut être assez grand et capable de s'écarter de la table, ou trop petit et incapable de bouger sans aide. Le tapis peut être un précieux héritage familial, en laine, et difficile à nettoyer, ou une carpe bon marché très usée.

Dans une telle situation, si l'on ne dispose pas de plus d'informations, il sera nécessaire de faire un certain nombre d'hypothèses : en général, la soupe se sert chaude, il est peu probable que l'enfant puisse s'écarter rapidement; et normalement on considère plus important d'éviter que des enfants ne soient blessés que de sauver un chat ou un tapis. La sécurité de l'enfant guidera donc nos décisions initiales, et la première action à mener sera d'éloigner l'enfant du lieu de l'accident. Cette mesure évitera que l'élément que l'on considère le plus important et le plus menacé ne soit atteint.

Un fois l'enfant mis en sécurité, on peut procéder à une nouvelle évaluation de la situation, dans laquelle on envisagera les risques encourus par les autres éléments présents. Compte tenu de la voie d'exposition de la soupe chaude, la deuxième action à entreprendre est de stopper l'écoulement de la soupe, une intervention qui à elle seule épargnera à la fois le chat et le tapis. Il n'est pas nécessaire d'agir pour le poisson : étant protégé par le bocal et l'eau qu'il contient, il est peu probable qu'il soit exposé.

Enfin, une fois que la situation d'urgence est déclarée «sous contrôle», on démarre les opérations de nettoyage, qui peuvent être reportées à plus tard si la situation l'exige.

Cette parabole permet de comprendre le modus operandi qui est à la base du FEAT : identifier le scénario le plus probable et le plus critique, et agir en conséquence.

Avec le FEAT, on procède en suivant les mêmes étapes que dans la parabole : on déterminera à l'aide du Module des Scénarios Probables les combinaisons logiques les plus néfastes de dangers, de possibilités d'exposition et de types d'impact, et on évaluera la situation en se servant d'un ou de plusieurs des trois modules d'évaluation. Dans la parabole, la situation qui présente le plus de risques est la combinaison d'un bouillon très liquide et chaud qui se projette en direction d'un enfant en bas âge et sans défense. Les dégâts pour le tapis sont un problème secondaire, et on peut les régler plus tard. Le poisson pourrait être affecté, mais c'est peu probable. Dans le FEAT, les substances dangereuses sont classées en trois catégories : gazeuses, liquides et solides. Elles sont associées à des voies d'expositions caractéristiques (air, plans et cours d'eau, sols) et à des types d'impacts, les plus fréquents (mortalité humaine, effets sur les éléments du milieu essentiels au maintien de la vie : l'eau potable, les zones de pêche, l'agriculture, etc.). Le FEAT a choisi de se centrer sur les situations les plus probables – dans cet exemple, la situation où l'enfant est accidenté – pour permettre aux utilisateurs de focaliser leur évaluation sur les scénarios les plus réalistes.

3. Comment utiliser le FEAT ?

Introduction

Le FEAT se compose de trois Modules d'Évaluation indépendants, du Module des Scénarios Probables, et du Guide d'Utilisation.

Le Guide d'Utilisation permet aux utilisateurs du FEAT de sélectionner le module le plus adapté à leurs besoins et aux circonstances auxquelles ils sont confrontés, donne les instructions à suivre pour réaliser l'évaluation, et pour passer à un autre module, le cas échéant.

Chaque module suit la même démarche par étapes. Chacun des modules peut s'utiliser isolément, mais pris comme un tout, ils correspondent aux phases d'opérations réalisées habituellement entre la première notification d'une catastrophe et la conclusion de la réponse initiale.

Pour utiliser le FEAT, il convient de s'appuyer sur :

- Les précisions et explications du mode d'emploi de chaque module présentées dans ce chapitre. Dans la Section 1, on trouvera des informations générales. La Section 2 traite des spécificités de chaque module.
- Le Guide d'Utilisation qui présente sous forme d'un schéma lisible les instructions précises que devra suivre l'utilisateur, étape par étape, et les connexions entre les différents modules.

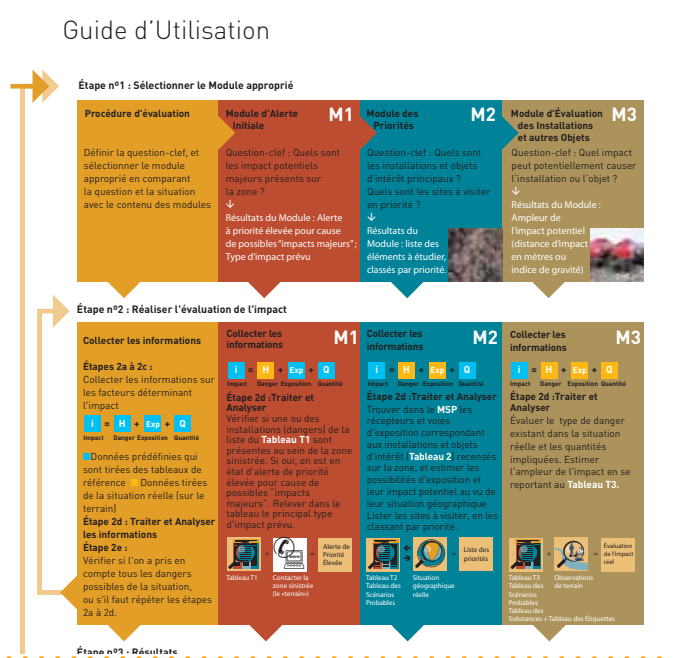
Un des résultats opérationnels les plus importants de la méthode d'évaluation du FEAT est qu'elle donne à l'utilisateur une vision claire de la situation et lui indique s'il sera nécessaire de faire appel à une assistance internationale complémentaire sous forme d'experts et/ou de ressources pour répondre aux différents impacts identifiés. Cette information, comme le reste des informations tirées de l'évaluation, doit être communiquée aussitôt que possible à l'institution compétente.

Section 1 : Mode d'emploi du FEAT - Informations générales

Étape 1: Select the appropriate module

Sélectionner parmi les trois Modules d'Évaluation le module approprié en comparant les questions-clés et les données de la situation avec les contenus des différents modules. Dans le Résumé du Guide d'Utilisation (Figure 1), on trouvera un résumé des caractéristiques de chaque module.

Figure 1. Aperçu du Guide d'Utilisation - Résumé



On choisira le module qui convient en fonction des finalités des trois Modules d'Évaluation, présentées ci-dessous :

- Le Module d'Alerte Initiale (M1) sert à reconnaître la présence d'installations qui présentent potentiellement un risque élevé dans la zone affectée;
- Le Module des Priorités (M2) sert à identifier quels sont les installations et objets d'intérêt au sein de la zone affectée, à les classer en fonction de leur impact potentiel, et à décider des sites à visiter en priorité;
- Le Module d'Évaluation des Installations et Objets (M3) permet de déterminer les impacts liés à certaines installations (ex. usines) ou à certains objets (ex. réservoirs de stockage de produits chimiques), que l'on a localisés sur la zone.

Le Module des Scénarios Probables dont on trouvera ci-dessous une description détaillée, constitue le module central du FEAT. L'utilisateur est amené à le consulter lorsqu'il utilise les modules 1, 2, ou 3, et peut ainsi centrer son étude sur les scénarios dont la probabilité d'occurrence et l'impact sont les plus élevés, pour le danger considéré.

Figure 2. Aperçu du Guide d'Utilisation



Une fois le module approprié sélectionné, passer aux étapes suivantes en suivant les instructions de la colonne correspondant au module (voir Guide d'Utilisation).

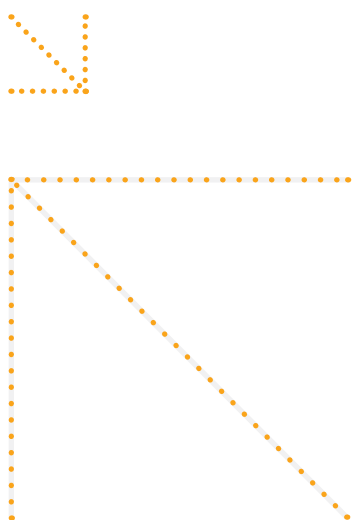
Étape n°2 : Procéder à l'évaluation de l'impact – informations générales

Les étapes décrites ci-dessous sont les mêmes dans tous les modules. On trouvera des instructions complémentaires spécifiques à chaque module dans la Section 2.

Étapes 2a à 2c : Collecter les informations sur les facteurs déterminant l'impact

On réunira les informations sur les facteurs qui déterminent l'impact en procédant par étapes : (a) le danger principal, (b) les possibilités d'exposition (i.e. les voies d'exposition et les récepteurs tirés du Module des Scénarios Probables), et (c) la quantité de la substance. Une partie des informations requises se trouvent dans les tableaux des modules. La collecte des données suit la même procédure dans les trois modules. On trouvera ci-dessous des indications qui aideront à rassembler les informations nécessaires et à les interpréter.

- Chacun des tableaux correspondant à un module donne des informations portant sur le danger, la quantité de la substance, et son impact potentiel (type ou ampleur de l'impact). Pour tous les modules, pour savoir quelles sont les possibilités d'exposition liées à un phénomène dangereux donné, on se référera au Module des Scénarios Probables : ce tableau présente, pour chaque catégorie de danger ou d'aléa, des combinaisons où sont précisés les récepteurs et voies d'exposition pertinents et les principaux types d'impact à anticiper.
- Les tableaux des différents modules ont la même structure, et se divisent en 4 colonnes principales qui correspondent à chacun des 3 facteurs déterminant l'impact, et à l'impact potentiel résultant ($H \cdot Exp \cdot Q = i$). Les informations qui apparaissent dans chaque colonne seront plus ou moins détaillées en fonction de la finalité de chaque module.
- Au cours de la collecte des informations relatives aux facteurs déterminant l'impact, dans le tableau correspondant au module suivi, les usagers trouveront un certain nombre de données prédéfinies, en



quantité variable selon les modules. Dans certains cas, ils devront élaborer leurs propres estimations à partir des données de terrain. Le schéma du Guide d'Utilisation du FEAT précise pour chaque module les sources d'information utilisées et dans quels cas des observations sur le terrain sont nécessaires.

- Le tableau T1 du Module d'Alerte Initiale (M1) subdivise les dangers en fonction des trois grands types d'impacts qu'ils peuvent générer : ceux qui ont des répercussions directes sur l'Homme, ceux qui entraînent des effets à long terme sur la nature et les éléments vitaux du milieu, et ceux qui représentent avant tout un danger immédiat pour la nature et les éléments vitaux du milieu. Suivant les caractéristiques de la zone où s'est produite la catastrophe (région à forte densité de population, zone agricole, milieu aquatique, etc.), les utilisateurs pourraient préférer centrer leur étude sur les installations, les activités productives ou les dangers liés à un de ces types d'impact en particulier.
- Tous les tableaux fournissent une estimation du type d'impact, ainsi que de son ampleur et/ou de sa gravité.

Le FEAT distingue 3 types d'impact :



Direct sur l'Homme



À long terme



Direct sur la Nature et les Éléments vitaux

- Impact direct sur la santé humaine
 - Décès et effets néfastes sur la santé immédiats (ex. explosion, ou effets toxiques immédiats)
- Impact direct sur la nature et les éléments vitaux du milieu (i.e. les fonctions essentielles au maintien de la vie)
 - Les êtres humains sont affectés par un impact sur les éléments vitaux du milieu (ex. effets directs sur les cultures, les fonds de pêche, les terres arables, l'approvisionnement en eau)
 - Ces impacts directs sur les éléments vitaux du milieu peuvent également affecter la biodiversité, certaines espèces ou certains écosystèmes.

- Impact de long terme sur les éléments vitaux du milieu, sur la nature et sur les êtres humains (substances toxiques persistantes s'introduisant dans la chaîne alimentaire et dans les écosystèmes naturels, et substances à effets cancérigènes).
- Les tableaux du Module d'Alerte Initiale et du Module des Priorités présentent au lecteur une liste d'objets, installations et activités faciles à identifier, qui emploient des substances comportant chacune un danger déterminé. Cette présentation permet de définir plus facilement le danger auquel on a affaire : selon les informations dont on dispose sur le terrain, on utilisera pour le définir l'une des colonnes suivantes : installation, activité, substance, ou type de danger.

Étape 2d : Traiter et analyser les informations

Le traitement et l'analyse des informations collectées s'ajustera à la finalité et aux spécificités du module.

Étape 2e : Vérifier s'il est nécessaire de répéter les premières étapes pour prendre en compte d'autres dangers

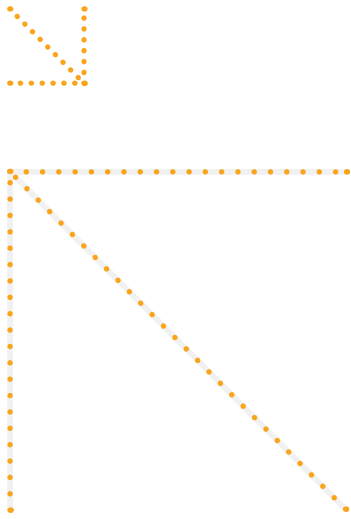
Décider s'il faut répéter les étapes 2a à 2d pour évaluer d'autres dangers éventuellement occasionnés par la même circonstance ou la même substance. Ainsi par exemple, dans le cas des liquides toxiques très volatils, non seulement le liquide lui-même peut représenter un danger, mais le gaz qui s'évapore de ce liquide aussi. Quand une substance présente plusieurs types de dangers, il est nécessaire de prendre en compte tous ces types de dangers, et tous les types d'impact que l'on peut en attendre. Pour ce faire, pour chaque type de danger, on réalisera à nouveau les étapes 2a à 2d.

Étape n° 3 : Établir le résultat de l'évaluation ou le réviser

Comparer l'importance respective de chacun des facteurs déterminant l'impact, et les évaluer à l'aide des informations collectées, interprétées en utilisant le bon sens. Ce résultat est le résultat final de l'évaluation de cet impact.

Étape n° 4 : Actions de suivi à envisager

Sur la base des résultats de l'évaluation de l'impact, envisager les actions adaptées pour la suite des opérations,



ou recueillir sur le terrain des données supplémentaires afin de réaliser une évaluation plus détaillée de l'impact, à partir d'un autre module.

Étape n°5 : Terminer l'évaluation ou procéder à une autre évaluation d'impact

Décider si l'évaluation est terminée, ou s'il convient de procéder à d'autres évaluations d'impact (sur d'autres objets, ou par exemple sur le rejet d'une autre substance par le même objet).

Que faire une fois terminée l'évaluation d'impact ?

Communiquer les résultats les plus significatifs aux organismes compétents est absolument essentiel, pour pouvoir mettre en œuvre les mesures d'atténuation des impacts nécessaires. Dans de nombreux cas, l'organisation compétente sera le Groupe Commun PNUE/BCAH de l'Environnement.

Section 2 : Informations spécifiques à chaque module

Module des Scénarios Probables (MSP)

Ce module est le module central du FEAT. Il permet de centrer l'évaluation sur l'impact le plus important et les scénarios les plus probables : pour chaque type de danger, le tableau indique les voies d'exposition et récepteurs probables, ainsi que l'impact prévisible qui lui correspondent. A la lecture du module, à partir des informations dont il dispose sur le danger, l'utilisateur peut déterminer si son impact potentiel constitue un scénario à haut risque.

Comment utiliser le tableau ?

Les combinaisons de dangers, de voies d'exposition, de récepteurs et d'impacts résultants sont utiles dans tous les Modules d'Évaluation du FEAT. On les trouvera indiquées dans le MSP (Module des Scénarios Probables). Dans la première colonne du module apparaît la liste des principaux types de dangers.

Figure 3. Aperçu du Tableau des Scénarios Probables

Tableau des Scénarios Probables

H Type de danger provenant d'installations et de substances	Exp Récepteurs pertinents	Voies d'exposition pertinentes										Q i Impact Potentiel				
		Éléments vitaux du milieu			Nature								Direct sur l'Homme	À Long terme	Direct sur Nature et Éléments vitaux	
		Homme														
		Étres humains ¹	Zone de pêche Eau de surface	Eau souterraine (puits)	Agriculture	Réserves naturelles	Cours d'eau, lacs, côtes	Air	Sols, Eau souterraine	Lac	Étres	Humains	Animaux			
Gaz toxiques, explosifs, substances inflammables, combustibles, contenants de petite taille																
Gaz et fumées toxiques (GT)		■						■					□	1	3	2
Explosifs (liquides, solides) (E)		■						■					□	1	3	3
Gaz inflammables et explosifs (GF)		■						■					□	1	3	2
Liquides inflammables (LF)		■								■	■		□	2	3	2
Petits contenants de produits chimiques ***		■									■	■	□	1	3	2
Liquides toxiques (pour l'Homme et pour l'environnement)																

Figure 4. Aperçu du Module d'Alerte Initiale



Chercher dans cette liste le type de danger qui correspond à la situation (en règle générale, on aura identifié le danger à l'étape 2a de l'évaluation d'un impact, selon les modules 1 à 3). En continuant la lecture sur cette ligne, on trouvera indiqués les principaux récepteurs, les principaux modes de dispersion, et le type d'impact le plus probable qui correspondent à ce type de danger. Les types d'impacts potentiels sont marqués par un chiffre et une couleur indiquant leur importance et leur degré de priorité (voir légende au bas du tableau).

Ainsi, si l'on est en présence d'un gaz ou d'une émanation de fumée toxique, le MSP indique que les principaux récepteurs concernés sont les êtres humains et que sa principale voie de dispersion est le vent (l'air). La lecture du tableau nous apprend aussi que le type d'impact le plus probable dans ce cas est l'impact direct sur l'Homme, et constitue une priorité majeure.

La première opération à partir des informations de ce scénario sera d'apprécier les possibilités d'exposition en se basant sur la distance des agglomérations humaines les plus proches et la direction du vent. L'information tirée de ce module permet à l'utilisateur de centrer le travail

Figure 5. Aperçu du Tableau T1 d'Alerte Initiale

24

Tableau T1 Module d'Alerte Initiale

Objets susceptibles de causer un impact majeur

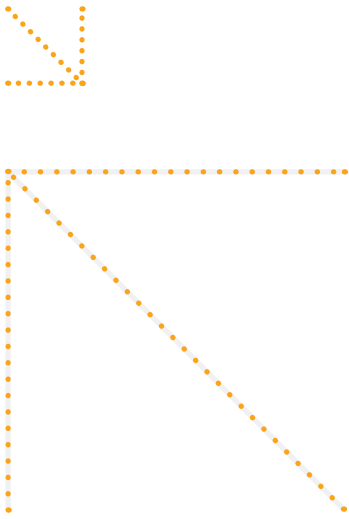
Type d'industrie	Type d'installation	Substance la plus dangereuse	Exp	Q	Impact potentiel		
					Direct sur l'Homme	À long terme	Direct sur Nature et Éléments vitaux
Impact direct sur l'Homme							
Production de produits chimiques	Production de gaz industriels	éthène, propane, hydrogène chloriné, oxygène ammoniumnitrate			3	2	2
	Production de matières premières chimiques inorganiques	ammoniumnitrate			3	2	2
Production de produits chimiques agricoles	chlorure				2	1	1
	sulfure de carbone				2	2	2
Production de matières premières pharmaceutiques	méthanol				2	2	2
	ammoniac, isopropanol, pentane				3	2	2
Production de matières premières chimiques organiques	acrylonitrile, brome, chlore, monochlorure de vinyle				3	2	2
	acide fluorosulfurique, bromure de vinyle, fluor, acroléine				2	2	2
Nettoyage de conteneurs et citernes	sulfate de diméthyle				3	2	2
	butane				2	2	2
Production de produits (naturels)	agents détergents				2	2	2
	Industrie du cuir	cyanoxyde, acide sulfurique			3	2	2
Industrie textile (colorants de teinture)	sulfate d'ammonium				3	3	3
	brome, chlore, naphthalène, alcali, sulfure de sodium				3	2	2
Industrie textile (colorants de teinture)	nitrate de sodium				3	3	3
	gaz naturel				3	2	2
Exploitation et exploration minière (sur terre, en mer)	ammoniac, nitrate d'ammonium, feux d'artifice				3	3	3
	nitrate d'ammonium, feux d'artifice				3	2	2
Pyrotechnie et produits explosifs	nitrate d'ammonium, feux d'artifice				3	3	3
	nitrate d'ammonium, feux d'artifice				3	2	2
Vente en gros de matériel professionnel de pyrotechnie (grandes entreprises)	peroxyde organique				3	2	2
	nitrate d'ammonium				2	2	2
Production de produits chimiques organiques de base	nitrate d'ammonium				3	2	2
	nitrate d'ammonium				2	2	2
Vente en gros d'énergie	chlore				3	2	2
	nitrate d'ammonium				3	2	2
Extraction, traitement, distribution d'eau potable (utilisant des produits chimiques)	chlore				3	2	2
	nitrate d'ammonium				3	2	2
Entrepôts, aciéries, (Déchargement et navires de stockage (de zones de triage	chlore				3	2	2
	nitrate d'ammonium				3	2	2
Gares de triage	chlore				3	2	2
	nitrate d'ammonium				3	2	2
Raffinerie de pétrole, solvants et gaz (y compris stockage)	chlore				3	2	2
	nitrate d'ammonium				3	2	2
Aéroports, militaires, civiles	chlore				3	2	2
	nitrate d'ammonium				3	2	2
Hôpitaux/industrie de la stérilisation	chlore				3	2	2
	nitrate d'ammonium				3	2	2

d'évaluation sur l'essentiel et lui donne une ligne d'action. Si l'on utilise le Module des Scénarios Probables dans le cadre d'une évaluation d'impact conduite à partir du module 1, 2, ou 3, dans les étapes suivantes de l'évaluation, on travaillera à partir des données fournies par le MSP sur les récepteurs et voies d'exposition.

Module d'Alerte Initiale (M1)

Dans les moments qui suivent immédiatement le déclenchement d'une situation d'urgence, c'est le Module d'Alerte Initiale (M1) qu'on utilisera pour faire une reconnaissance des impacts potentiels « importants et évidents ». D'une manière générale, s'il existe sur la zone sinistrée une ou plusieurs installations mentionnées dans la liste du Module, il y a lieu de s'inquiéter et de poursuivre l'investigation.

Pour faciliter l'utilisation du Module d'Alerte Initiale, toutes les étapes de l'évaluation d'impact sont concentrées en une démarche de vérification simple, faite à partir du tableau T1 du Module. Dans ce module, une seule opération à effectuer : vérifier si une ou plusieurs



des installations répertoriées dans le tableau T1 (liste de la première colonne) sont présentes sur la zone affectée. Si l'on constate la présence d'une installation de ce type sur la zone, on est en état d'alerte de priorité élevée pour cause de possibles effets secondaires majeurs, et il convient de vérifier immédiatement quelle est la situation de cette installation, puis d'agir en conséquence.

En suivant sur le tableau T1 la ligne de l'installation dont on a relevé la présence sur la zone sinistrée (et qui correspond à un danger déterminé), on trouvera, indiqué dans la dernière colonne, le principal type d'impact auquel il faut s'attendre. Le type d'impact attendu donne une indication utile sur les récepteurs menacés par le danger, les voies d'exposition, les temps de réaction, ainsi que sur les mesures de prévention ou d'atténuation opportunes, et le type d'expertise à mobiliser. Dans le Module d'Alerte Initiale, on présuppose que la quantité de la substance à l'origine du danger et le niveau d'exposition sont supérieurs aux seuils critiques (voir tableau).

Le Module des Priorités (M2)

Dans la deuxième phase de réponse à une situation d'urgence, la mission des équipes d'évaluation consiste à sélectionner les installations et objets d'intérêt, à planifier l'enquête de terrain et décider quels sites doivent être à visiter en priorité, en se servant du Module des Priorités.

Le Module des Priorités permet d'identifier les installations ou les objets qui peuvent présenter un risque au sein d'une zone, et de les comparer pour déterminer sur quels sites les observations de terrain seront menées en priorité. En principe, l'utilisateur réalisera une étude d'impact pour chacun des objets en question en suivant les étapes habituelles, puis il comparera leurs impacts estimés, pour établir une planification des visites des sites en fonction de leur degré de priorité. Dans la pratique, un utilisateur expérimenté peut mener une évaluation simultanée de l'ensemble des objets et comparer leurs impacts respectifs en même temps. Dans ce cas, l'étude des impacts se résume essentiellement aux opérations suivantes :

Figure 6. Aperçu du Module des Priorités

Module des Priorités
Schéma des opérations de l'évaluation d'impact conduite à partir du Tableau T2 : Liste des Objets d'intérêt

27



Collecter les données sur les facteurs déterminant les impacts (Étapes 2a, 2b et 2c)

Étape 2a : Définir le danger

Déterminer quelles installations ou activités listées dans le Tableau 2 («Liste des Installations ou Objets d'intérêt») sont présentes sur la zone, et dans le même tableau, relever pour chacune d'elles le type de danger le plus important qu'elles supposent.

Étape 2b : Estimer les possibilités d'exposition

Chercher dans le Module des Scénarios Probables les récepteurs et voies d'exposition correspondant aux différents types de dangers relevés à l'étape 2a. Vérifier à partir des données géographiques de la zone s'il existe à proximité des installations ou objets à risque des récepteurs et des modes de dispersion tels qu'indiqués dans le MSP (cours d'eau, etc.), et estimer sur cette base les possibilités d'exposition réelles.

Étape 2c : On utilise des quantités prédéfinies «Q-typiques» dans le Tableau T2

(pour le calcul des distances d'impact. Ces quantités sont des estimations correspondant aux quantités

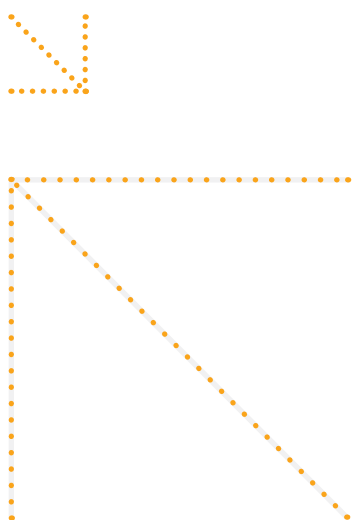


Figure 7. Aperçu du Tableau T2 du Module des Priorités, Liste des Objets d'intérêt

29

Tableau T2 Module des Priorités, Liste des Objets d'intérêt

H Danger		Exp Exposition	Q Quantité	I Impact potentiel		
Installation ou activité	Substance	Type de danger	Typique (kg)	Direct sur l'Homme	À long terme	Direct sur Nature et Éléments vitaux
Aéroports (côté piste «ain-side»)	kérosène	L1x1/PB1,5	25.000,000	500 m à 5 km	2	2
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)	pesticide carbamate	L1x4/L1*	1.500	500 m à 5 km	2	2
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)	pesticide dithiocarbamate	L1x2/L1*/LF/CRM1	1.500	500 m à 5 km	2	2
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)	pesticide à base de mercure	L1x4/CRM1/L1-GT*	1.500	500 m à 5 km	2	2
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)	pesticide organochloré	PB2/CRM1/L1x4/L1-GT*	1.500	500 m à 5 km	2	2
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)	pesticide organophosphoré	L1x4/LF2/CRM1	10.000	500 m à 5 km	2	2
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)	pesticide organostannique	PB2/CRM1/L1x4/L1-GT*	1.500	500 m à 5 km	2	2
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)	pesticide dérivé de l'acide phénoxyacétique	L1-GT*/L1x2/LF2/CRM0,5	1.500	500 m à 5 km	2	2
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)	pesticide pyréthroïde	L1x4/L1*/LF	1.500	500 m à 5 km	2	2
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)	nitrophénoï substatu pesticide	L1x4/L1*/PB1	1.500	500 m à 5 km	2	2
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)	pesticide triazine	L1x4/L1*/LF/PB1/CRM1	1.500	500 m à 5 km	2	2
Agriculture (horticulture, production fruitière, culture, etc.)	diverss composés chimiques (incendie)	GT4 (fumée toxique)	1.000	500 m à 5 km	2	2
Ateliers de réparation de camions, poids-lourds et wagons	agents détergents	L1x2/LF2/PB1	10.000	50 m à 500 m	2	2
Ateliers de réparation de camions, poids-lourds et wagons	solvants	L1x2/PB1/CRM1	10.000	50 m à 500 m	2	2
Autre industrie du secteur électrotechnique	incendie	incendie	5	Moins de 50 m	2	2
Autres exploitations minières (or, cuivre, nickel)	composé liquide de l'arsenic, n.s.a.	PB2/CRM2/L1x2/L1-GT*	10.000	500 m à 5 km	2	2
Autres exploitations minières (or, cuivre, nickel)	cyanure	L1x4/L1x3	10.000	500 m à 5 km	2	2
Autres exploitations minières (or, cuivre, nickel)	mercure	PB2/CRM1/L1x4/L1-GT*	10.000	500 m à 5 km	2	2
Bureaux et services de transport	incendie	incendie	5	Moins de 50 m	2	2
Bureaux, école, salle des associations, centre de dressage	radioactivité	radioactivité	5	Moins de 50 m	2	2
Centrales nucléaires et tours de refroidissement	incendie	incendie	5	Moins de 50 m	2	2
Chantiers de construction et réparation navale	incendie	incendie	5	Moins de 50 m	2	2
Dimensière de voitures	agents détergents	L1x2/LF2/PB1	10.000	50 m à 500 m	2	2
Dimensière de voitures	solvants	L1x2/PB1/CRM1	10.000	50 m à 500 m	2	2
Corps des sapeurs pompiers	incendie	incendie	5	Moins de 50 m	2	2
Crochets	incendie	incendie	5	Moins de 50 m	2	2
Culture et loisirs (théâtre, musée, bibliothèque, discothèque, zoo)	incendie	incendie	5	Moins de 50 m	2	2
Défense	explosifs	E	10.000	500 m à 5 km	2	2
Défense	combustible	L1x1/LF1/PB1,5	10.000	500 m à 5 km	2	2
Défense	hydrazine	L1x3/L1-GT3	25.000	500 m à 5 km	2	2
Démolition navale	agents détergents	L1x2/LF2/PB1	10.000	50 m à 5 km	2	2
Démolition navale	solvants	L1x2/PB1/CRM1	10.000	50 m à 5 km	2	2
Développement des pellicules photos et films	solvants	L1x2/PB1/CRM1	10.000	50 m à 500 m	2	2
Distribution de gaz	gaz naturel	GF3/GTx3	10.000	500 m à 5 km	2	2
Distribution d'électricité	GT3/GTx3	100.000	500 m à 5 km	2	2	
Éducation	incendie	incendie	5	Moins de 50 m	2	2

habituellement utilisées dans l'activité ou l'installation étudiée.

Traiter et analyser les informations (Étape 2d et Étape n°3)

Étape 2d : Traiter et analyser les informations

On obtiendra pour résultat une liste des objets et/ou activités à risque : dans leur zone d'impact estimée, on aura constaté la présence de récepteurs et de voies d'exposition pertinents. Il s'agit alors, en utilisant le bon sens, de déterminer quels sont les sites que l'on visitera en priorité. Pour déterminer le rang de priorité d'un objet, on considèrera l'importance relative de chacun des trois facteurs déterminant son impact, ainsi que l'ampleur et le type d'impact prévus. L'ampleur estimée de l'impact (obtenue dans le Tableau 2), la probabilité d'exposition et le niveau estimé de l'exposition sont des critères importants pour définir les priorités, tout comme la vulnérabilité potentielle d'une région face à certains types d'impact. Ainsi, des effets de long terme sur le système hydrologique ou sur un récif de corail auront plus d'importance dans une région où la population autochtone dépend de la pêche, que

dans une zone industrialisée où la population ne dépend pas de l'eau de surface, ou que dans une zone où l'eau était très contaminée avant la catastrophe (ex. environs d'un site industriel).

Étape n° 3 : Résultat

Le résultat de ce module d'évaluation est un inventaire des dangers potentiels existant sur la zone à ce moment (liste des objets dangereux) susceptibles d'atteindre des récepteurs pertinents, et une liste des sites à visiter, classés en fonction de leur priorité.

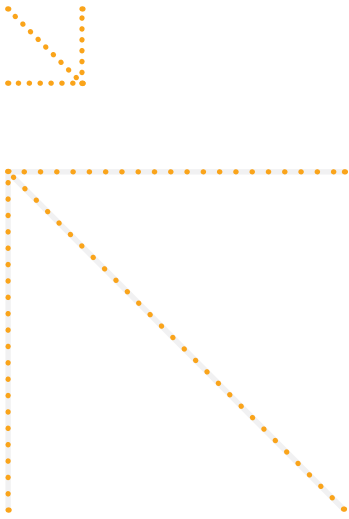


Figure 8. Aperçu du Tableau T3 Module d'Évaluation des Installations et autres Objets

Tableau T3 Module d'Évaluation des Installations et autres Objets

36

H Danger		Exp	Q Quantité	i Impact potentiel				
Type de Danger	Sous-type de Danger	quantité (unité)	Léthal (m)	Santé (m)	Sol (m)	Lac (m)	Cours d'eau (m)	Grands animaux (m)
Gaz toxique, explosif, substance inflammable, petits contenants								
GT1 Gaz Toxique pour l'Homme	GT5 Gaz - Toxicité aiguë (à base de chlore)	20 kg	30	250				
		100 kg	60	400				
		1000 kg	250	2400				
		5000 kg	350	4250				
GT4 Gaz - Toxicité élevée (à base de dioxyde de soufre)		200 kg	20	950				
		1000 kg	60	2400				
		10000 kg	250	9500				
		50000 kg	550	24850				
GT3 Gaz - Toxicité modérée (à base d'ammoniac)		200 kg	20	200				
		1000 kg	60	950				
		10000 kg	250	2050				
		50000 kg	600	5350				
GT2 Gaz - Toxicité faible (à base de chlorure d'éthyle)		1000 kg	10	20				
		10000 kg	30	60				
		50000 kg	60	200				
		GT1 Gaz - Toxicité très faible	50000 kg	0	0			
Explosif (E)	E (Classe 1.1, 1.2 et 1.5)	1000 kg	350	ND				
		5000 kg	500	ND				
Gaz Toxique pour l'environnement (GTe) (par dissolution)	GTe1 à Gte4 Gaz Toxique pour l'environnement	5000 kg	450	ND				
		50000 kg	500	ND				
Inflammable (IF)	LFD à LFA Gaz liquéfié inflammable	1000 kg	60	90				
		10000 kg	200	300				
		50000 kg	400	650				

Figure 9. Aperçu du Tableau des Substances

Tableau des Substances

41

Section 1 : Gaz toxiques, explosifs, substances inflammables, petits contenants

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
1,1-Difluoroethane	GF3	1030
1,1-Difluoroethylene	GF3	1959
1,1-Diméthoxyethane	LF2	2377
1,2,3,6-Tetrahydrobenzaldehyde	LF1/LTe2	2498
1,2,3,6-Tetrahydropyridine	LF2	2410
1,2-Butylene oxide, stabilized	LF2	3022
1,2-Di-Idiméthylaminoethane	LF2	2372
1,2-Diméthoxyethane	LF2	2252
1-Bromo-3-méthylbutane	LF1	2341
1-Chloro-1,1-difluoroethane	GF2	2517
1-Méthoxy-2-propanol	LF1	3092
2,2'-Dichlorodiethyl ether	LF1	1916
2,2-Diméthylpropane	GF1	2044
2,3-Dihydropyran	LF2	2376
2,3-Diméthylbutane	LF2	2457
2-Diéthylaminoethanol	LF1	2686
2-Diméthylaminoethanol	LF1	2051
2-Ethylbutanol	LF1	2275
2-Ethylbutyl acetate	LF1	1177
2-Ethylbutyraldehyde	LF2	1178
2-Ethylhexylamine	LF1	2276
2-Méthyl-1-butene	LF2	2459
2-Méthyl-2-butene	LF2	2460
2-Méthylpentan-2-ol	LF1	2560
3,3-Diéthoxypropene	LF2	2374
3-Méthyl-1-butene	LF2	2561
3-Méthylbutan-2-one	LF2	2397
4-Méthoxy-4-méthylpentan-2-one	LF1	2293
Acétal	LF2	1088
Acétate d'éthyl-2-butyle (Acétate de 2-éthylbutyle)	LF1	1177
Acétate d'éthyle	LF2	1173
Acétate d'isobutyle	LF2	1213
Acétate d'isopropényle	LF2	2403
Acétate d'isopropyle	LF2	1220
Acétate de l'éther monométhyle de l'éthylène glycol	LF1	1172
Acétate de l'éther monométhyle de l'éthylène glycol	LF1	1189
Acétate de méthylamyle	LF1	1233

3.4 Le Module d'Évaluation des Installations et autres Objets (M3)

Le Module d'Évaluation des Installations et autres Objets du FEAT fournit une estimation de différents types d'impacts, sous forme de calculs prédéfinis de l'ampleur de l'impact. Ce module fournit des distances d'impact et des indices de gravité pour les différents récepteurs, qui correspondent à des quantités données de substances dangereuses et au type de danger qu'elles supposent.

Avant de procéder à une évaluation d'impact sur le terrain, il est nécessaire de comprendre et de savoir appliquer les normes de sécurité de base et les précautions à prendre, et particulièrement si les circonstances à examiner impliquent la présence de produits chimiques dangereux. Si la situation ne présente pas des garanties de sécurité suffisantes, abstenez-vous de mener l'étude de terrain : la sécurité d'abord !

Collecter les données sur les facteurs déterminant les impacts (Étapes 2a, 2b et 2c)

Étape 2a : Définir le danger

A travers l'observation ou les informations disponibles sur le terrain, il s'agira de déterminer le type de danger résultant de l'installation ou de l'objet. Dans certains cas, on peut directement en observer les effets : volaille ou poissons morts, jaunissement de la végétation, et effets nocifs constatés sur la santé des personnes. Ce genre d'indices peut aider à savoir à quel type de danger on a affaire.

Si l'on ne dispose pas d'informations sur le danger principal, on trouvera des indications utiles dans le Tableau des Substances et le Tableau des Étiquettes. Le Tableau des Substances présente la liste de la plupart des substances dangereuses disponibles sur le marché, et spécifie pour chaque substance le danger primaire (selon la classification du FEAT) qu'elle représente. Le Tableau des Substances se divise en 4 sections : (a) gaz toxiques, substances inflammables, contenants de petite taille; (b) liquides toxiques; (c) substances persistantes, bioaccumulables ou cancérigènes; (d) substances non-classées. Le Tableau 3 et le Module des Scénarios Probables utilisent la même classification des substances. Dans chaque section du

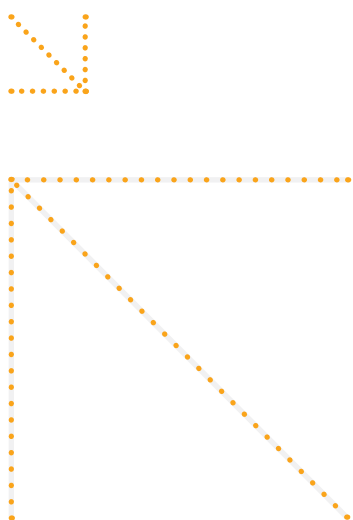


Tableau des Substances, on trouvera une liste alphabétique des substances. Pour connaître le principal danger associé à une substance liquide donnée, on consultera la liste de la section correspondante. Si l'on ne sait pas à quelle catégorie appartient la substance, on cherchera son nom dans les listes alphabétiques de chacune des 4 sections. Dans le Tableau des Substances, les dangers apparaissent par ordre d'importance : le principal danger de la substance est indiqué en premier.

En ce qui concerne les étiquettes de signalisation utilisées pour le transport des matières dangereuses, le Tableau des Étiquettes fournit également des indications utiles sur le danger de la substance. Les étiquettes de transport international signalent le type de danger que représente la substance transportée. Le FEAT utilise une classification similaire des dangers. Le Tableau des Étiquettes présente côte-à-côte pour chaque danger les indications des deux typologies. Leurs correspondances ne sont pas parfaites, il est donc nécessaire d'interpréter ces informations avec circonspection. Pour caractériser plus précisément le danger, on prendra en compte les propriétés physiques de la substance, tirées des observations faites sur le terrain.

Étapes 2b et 2c : Évaluer les possibilités d'exposition et les quantités impliquées

Le Tableau des Scénarios Probables est un support utile lors des observations de terrain, car il permet d'établir une estimation de l'exposition réelle. Il s'agit tout d'abord d'évaluer les possibilités et niveaux d'exposition au danger considéré en repérant la présence réelle de récepteurs et de voies de dispersion pertinents (indiqués dans le Tableau des Scénarios Probables). Bien sûr, on ne peut se baser uniquement sur ces indications d'ordre général : il est nécessaire de prendre en considération les autres facteurs qui peuvent influencer sur l'exposition, dans notre situation concrète. On estimera l'exposition réelle en se basant sur la quantité de la substance à laquelle sont exposées les personnes ou le milieu.

Traiter et analyser l'information (Étape 2d et Étape n°3)

Dans le tableau T3, on relève la distance d'impact ou l'indice de gravité prédéfinis qui correspondent au danger et aux quantités de la substance auxquelles les personnes ou l'environnement sont exposés. Les distances d'impact estimées doivent être utilisées comme une indication sur l'ampleur réelle de l'impact, sachant que cette estimation est

Figure 10. Aperçu du Tableau des Substances

39

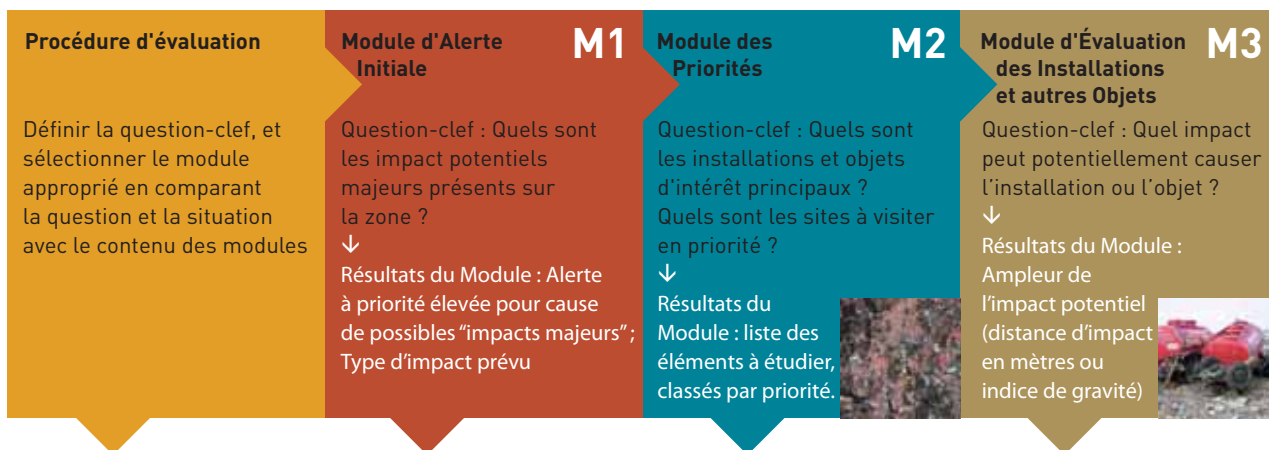
Tableau des Étiquettes

Objectif : Les étiquettes de signalisation internationale du transport des substances dangereuses signalent le type de danger qu'elles causent. On utilise dans le FEAT une classification similaire des dangers. Ce Tableau des Étiquettes présente côte-à-côte les indications des deux typologies. Leurs correspondances n'étant pas parfaites, il faut se montrer prudent dans leur interprétation. On prendra en compte les propriétés physiques de la substance tirées des observations de terrain pour les faire correspondre au plus près aux types de dangers répertoriés dans le Tableau des Scénarios Probables.

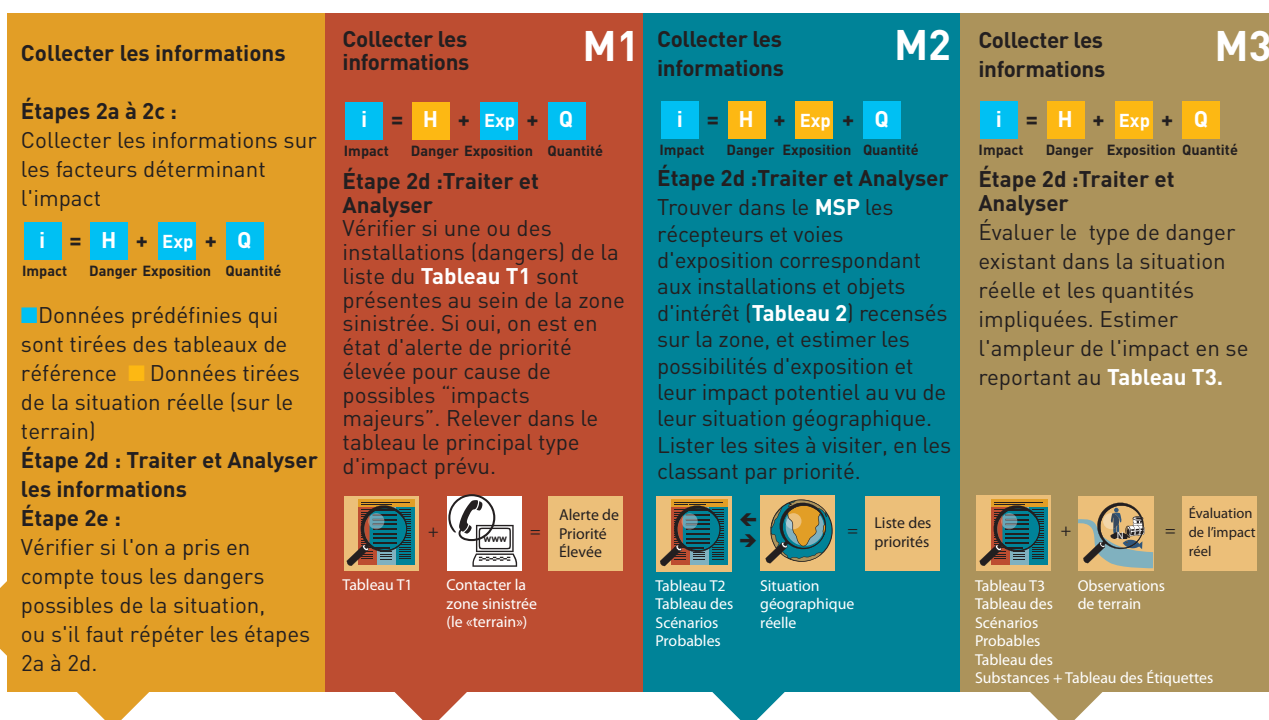
Pictogramme	Précision accompagnant le Pictogramme	Indication du type de danger du FEAT	Abréviations du type de danger du FEAT	Impact attendu
	E	E, Explosif	E	Direct sur l'Homme
	O	Comburant ; Inflammable, Explosif (in contact with flammable material) (au contact d'un matériau inflammable)	F, E	Direct sur l'Homme
	F+	Extrêmement Inflammable	F (FL*, F0*)	Direct sur l'Homme
	F	Inflammable	F (FL*, F0*)	Direct sur l'Homme
no symbol	-	Inflammable	F (FL*, F0*)	Direct sur l'Homme
	T+	Hautement toxique	T (GT*, LT*)	Direct sur l'Homme, Direct sur la Nature et les Éléments vitaux du milieu
	T	Toxique	T (GT*, LT*)	Direct sur l'Homme, Direct sur la Nature et les Éléments vitaux du milieu
	Xn	Toxique	T (GT*, LT*)	Direct sur l'Homme, Direct sur la Nature et les Éléments vitaux du milieu
	C			Direct sur l'Homme
	Xi			Direct sur l'Homme
	N	Toxique, centrer l'attention sur les effets à long terme sur la Nature et les Éléments vitaux du milieu	T (GT*, LT*), PB	Direct sur la Nature et les Éléments vitaux du milieu, A long terme (PB)

imparfaite. S'agissant des substances qui ont des effets à long terme (substances persistantes, bioaccumulables, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques), leur zone d'impact correspond à leur zone de dispersion. Pour ce type de substances, les concentrations minimales détectées sont considérées comme indésirables. La priorité dans ce cas est d'éviter au maximum leur dispersion. L'indice de gravité qui les accompagne dans le Tableau des Substances indique dans quelle mesure ces substances sont effectivement persistantes, cumulatives ou cancérigènes, et permet de caractériser la gravité de la dispersion et le degré de probabilité de leurs effets à long terme.

Étape n°1 : Sélectionner le Module approprié



Étape n°2 : Réaliser l'évaluation de l'impact



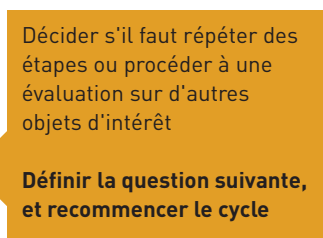
Étape n°3 : Résultats

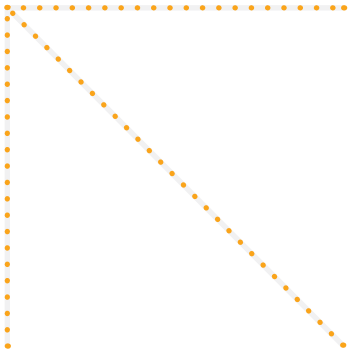


Étape n°4 : Actions de suivi à envisager



Étape n°5 : Terminer l'évaluation ou procéder à une autre évaluation d'impact







Étape n°1 : Sélectionner le Module approprié

Procédure d'évaluation

Définir la question-clé, et sélectionner le module approprié en comparant la question et la situation avec le contenu des modules

A quelle question-clé répond le module ?

Mots-clés de la situation

$$i = H + Exp + Q$$

Impact Danger Exposition Quantité

Informations requises sur la situation

- Données prédéfinies qui sont tirées des tableaux de référence
- Données tirées de la situation réelle (sur le terrain)

Module d'Alerte Initiale

Question à laquelle ce module répond

- Quels impacts potentiels graves existent sur la zone affectée ?

Mots-clés de la situation

- Zone couverte : Échelle spatiale de l'ensemble de la zone de catastrophe
- Finalités principales du module : premier examen général, informations disponibles limitées, ne s'intéresse qu'aux impacts majeurs potentiels «importants et évidents».
- Principaux utilisateurs : desk officers, immédiatement après l'annonce de la catastrophe.

$$i = H + Exp + Q$$

Impact Danger Exposition Quantité

Requiert de vérifier la présence sur la zone de dangers potentiels majeurs (installations)

Résultats

- Alerte à priorité élevée pour cause de possibles «impacts majeurs potentiels»
- Type d'impact prévu. Indique les récepteurs et voies d'exposition, les temps de réaction, les mesures de prévention et d'atténuation opportunes, et le type d'expertise requise.

Module des Priorités

Questions auxquelles ce module répond

- Quels sont les installations et objets d'intérêt principaux ?
- Quels sont les sites à visiter en priorité ?

Mots-clés de la situation

- Zones plus localisées au sein de la région sinistrée. Échelle spatiale locale
- Sélection des sites de la zone qui requièrent une enquête de terrain en priorité
- Principaux utilisateurs : Équipes de réponse à leur arrivée sur la zone, pour préparer les visites de terrain à effectuer

$$i = H + Exp + Q$$

Impact Danger Exposition Quantité

Requiert une estimation de l'exposition réelle, basée sur la situation géographique des installations (dangers), et les récepteurs et possibilités de dispersion existant

Résultats

- Liste des installations et objets à visiter en priorité
- Ce classement par priorités des objets identifiés n'implique pas qu'ils prennent le pas sur d'autres activités de réponse.

Module d'Évaluation des Installations et autres Objets

Question à laquelle ce module répond

- Quel impact peut potentiellement causer cette installation ou cet objet ?

Mots-clés de la situation

- Évaluation d'une installation ou d'un objet concret
- Utilisé habituellement sur le site par les évaluateurs de terrain

$$i = H + Exp + Q$$

Impact Danger Exposition Quantité

Niveau le plus détaillé de l'évaluation d'impact du FEAT, qui fait appel à des données réelles pour les trois facteurs déterminant l'impact : le type de danger, l'exposition et la quantité de la substance à laquelle sont exposés les récepteurs

Résultats

- Évaluation de l'impact d'une installation ou d'un objet concret. Fournit une distance d'impact pour les récepteurs pertinents (=types d'impact), le type de danger en cause et les quantités impliquées.

M2



M1

M3

Étape n°2 : Réaliser l'évaluation de l'impact

Collecter les informations sur les facteurs déterminant l'impact

Étape 2a : Quel est le danger ?

Étape 2b : Quels sont les récepteurs concernés et les voies d'exposition à considérer, déterminant les possibilités d'exposition à ce danger ?

Étape 2c Quelle est la quantité impliquée ?

Traiter et Analyser les informations

Tous sont prédéfinis et listés dans le **Tableau T1**

- Vérifier si une ou des installations (dangers) de la liste du **Tableau T1** sont présentes au sein de la zone sinistrée. Relever dans le tableau le principal type d'impact qui y correspond



Tableau T1



Contactez la zone sinistrée (le «terrain»)



Alerte de Priorité Élevée



Situation géographique réelle



Liste des priorités

- Vérifier la présence et l'emplacement des installations mentionnées dans le **Tableau T2** au sein de la zone affectée. Relever dans le tableau le type de **danger** qui leur correspond.

Définir à l'aide du **Tableau des Scénarios Probables** le principal type d'impact, les récepteurs et voies d'exposition pertinents associés au danger que posent les installations présentes sur la zone.

- Estimer les possibilités et les niveaux potentiels d'**exposition**, en partant de la situation géographique des installations, des récepteurs, et des voies d'exposition
- Faire une liste des priorités des installations/objets d'intérêt à visiter, en utilisant le bon sens, et en tenant compte de l'influence et de l'importance respectives du danger, des possibilités d'exposition et de l'ampleur des impacts (prédéfinie sur la base de quantités supposées, et exprimée en distances d'impact et indices de gravité, voir Tableau T2). On se centrera d'abord sur le danger principal.



Tableau T2
Tableau des Scénarios Probables



Situation géographique réelle



Liste des priorités

- Évaluer le principal type de **danger** de la situation à partir d'observations de terrain, du Tableau des Substances et du Tableau des Étiquettes ou en consultant les spécialistes locaux si c'est possible.
- Définir à l'aide du **Tableau des Scénarios Probables** le principal type d'impact, les récepteurs et voies d'exposition pertinents pour le danger en question.
- Vérifier si ces récepteurs et voies de dispersion sont effectivement présents dans la situation et évaluer les possibilités et les niveaux d'**exposition**.
- Estimer les **quantités** impliquées (auxquelles les récepteurs sont exposés)
- Dans le **Tableau T3** on trouvera les distances d'impact prédéfinies pour les différents types d'impact, correspondant au type de danger et aux quantités impliquées dans notre situation
- Utiliser le bon sens pour ajuster ces valeurs prédéfinies de l'impact à la situation réelle, sachant que ces valeurs sont des estimations réalistes du pire cas possible, et font l'hypothèse d'une exposition et d'une dispersion instantanées et maximales.



Tableau T3
Tableau des Scénarios Probables
Tableau des Substances Probables
Tableau des Étiquettes



Observations de terrain



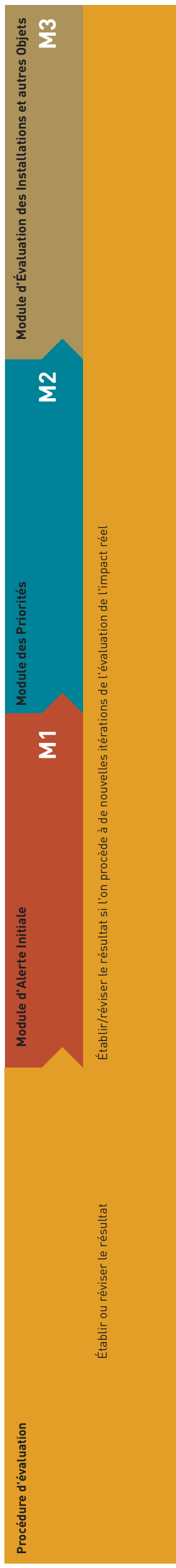
Évaluation de l'impact réel

Étape 2e : En utilisant le bon sens, vérifier si tous les impacts possibles de la situation ont été pris en compte, ou s'il faut répéter les étapes 2a à 2d.

- La substance comporte-t-elle plusieurs types de dangers ? Si oui, répéter l'ensemble des étapes de l'évaluation pour chaque danger. Le Tableau des Substances indique pour un grand nombre de substances les différents types de dangers qu'elles comportent.
- Vérifier si le principal type d'impact est l'unique impact à prévoir.
- Vérifier s'il existe d'autres possibilités de dispersion ou d'exposition qui n'ont pas été prises en compte.



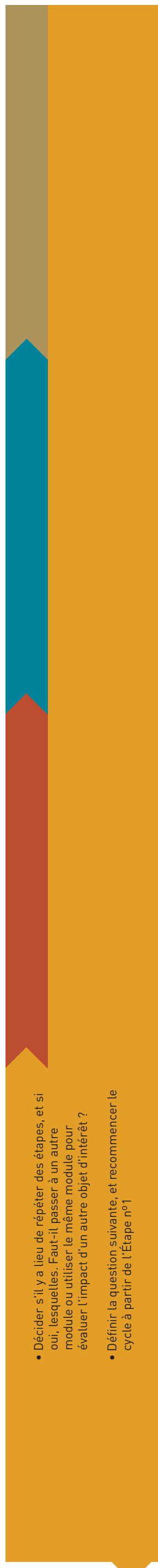
Étape n°3 : Résultats



Étape n°4 : Actions de suivi à envisager



Étape n°5 : Terminer l'évaluation ou procéder à une autre évaluation d'impact





H	Type de danger provenant d'installations et de substances	Exp	Récepteurs pertinents						Voies d'exposition pertinentes	Q	i Impact Potentiel						
			Homme		Éléments vitaux du milieu		Nature				Direct sur l'Homme	À Long terme	Direct sur Nature et Éléments vitaux				
			Êtres humains ¹	Zone de pêche Eau de surface	Eau souterraine (puits)	Agriculture	Réserves naturelles	Cours d'eau, lacs, côtes	Air	Sols, Eau souterraine	Lac	Êtres	Humains	Animaux			
Gaz toxiques, explosifs, substances inflammables, combustibles, contenants de petite taille																	
	Gaz et fumées toxiques (GT)		■						■					□	1	3	2
	Explosifs (liquides, solides) (E)		■						■				■		1	3	3
	Gaz inflammables et explosifs (GF)		■						■						1	3	2
	Liquides inflammables (LF)		■								■	■			2	3	2
	Petits contenants de produits chimiques ***		■									■	■		1	3	2
Liquides toxiques (pour l'Homme et pour l'environnement)																	
	Liquide toxique (LTW, LTe)		■	■	■		■	■		■		■	■	■	2	3	1
	Liquide toxique volatil (L-GT)		■						■						1	3	2
Substances persistantes et bioaccumulables																	
	Liquide persistant et/ou bioaccumulable, cancérigène (PB-L, CMR-L)		■	■	■		■	■		■	■	■	■	■	2	1	2
	Poussière et particules persistantes et/ou bioaccumulables, cancérigènes (PB-D, CMR-D)		■	■			■		■		■	■	■	■	2	1	2
Impact physique sur la nature et les infrastructures****																	
	Glissement de terrain		■											■	1	3	1
	Vague/crués subites		■			■	■				■	■		■	1	3	1
	Incendie (de forêt)		■				■							■	1	3	2
	Érosion (du sol fertile)					■	■							■	3	1*	2*
	Sel			■	■	■	■	■		■	■	■		■	3	1*	2*
	Coulée de boue/particules dans l'eau		■	■	■		■				■	■		■	2	3**	1
	Vent		■			■	■		■					■	2	3	1

■ se produit épisodiquement ■ occasionnel □ la quantité est supposée présente

1 Priorité élevée 2 Priorité moyenne 3 Priorité faible

¹ L'Homme et les grands animaux (à respiration aérienne)
 * Impact de long terme sur les éléments vitaux du milieu
 ** Non compris les dommages produits par la boue sur les récifs de corail
 *** Exemples : jerricans de pesticides. Ils sont mentionnés comme catégorie supplémentaire de dangers car ils sont couramment utilisés dans les petites entreprises et facilement transportables. Les substances peuvent être (ré)utilisées ou déplacées par des personnes inexpérimentées, ce qui peut créer des scénarios d'exposition inhabituels.
 **** S'ils sont significatifs et si la situation le permet, les risques d'impacts physiques pour la nature et les infrastructures devraient être identifiés afin de décider/évaluer si une assistance spécialisée est requise.

Caractériser le danger

Les tableaux du Module d'Alerte Initiale et du Module des Priorités présentent une liste d'objets/installations et d'activités faciles à identifier, qui emploient des substances comportant chacune un type de danger déterminé. Cette présentation permet de caractériser plus facilement le danger auquel on a affaire : selon les informations dont on dispose sur le terrain, on partira de l'une des colonnes suivantes : installation, activité, substance, ou type de danger. Le Tableau des Substances expose le ou les dangers que comporte une substance donnée.

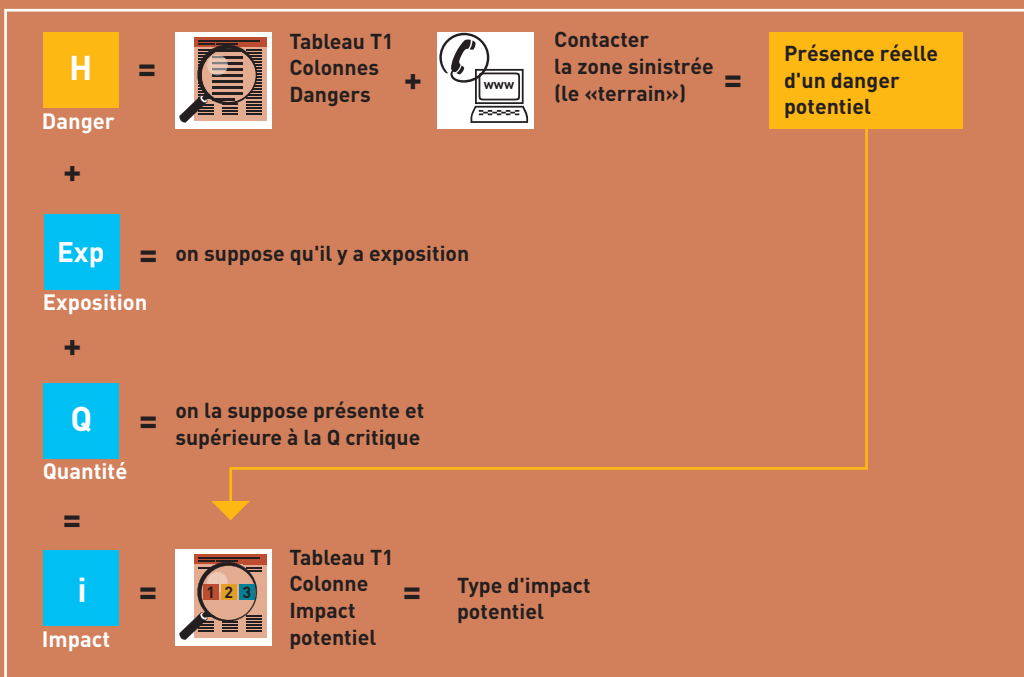


Code	Sous-code	Signification
Tous les codes	*	L'astérisque utilisé au lieu du sous-code signifie qu'on ne connaît que la catégorie de danger, sans autres spécifications. Si l'on ne peut obtenir plus d'informations sur le terrain, on utilisera la sous-catégorie de danger la plus grave comme une estimation du pire des cas.
CMR		Cancérigène, mutagène et reprotoxique
	CMR0.5 à CMR2	CMR avec indice de gravité s'échelonnant de 0.5 à 2
	CMR-L	Liquide cancérigène, mutagène et reprotoxique
	CMR-D	Poussière cancérigène, mutagène et reprotoxique
E		Explosif
F		Inflammable
GF		Gaz inflammable
	GF3	Gaz extrêmement inflammable
	GF2	Gaz hautement inflammable
	GF1	Gaz inflammable
GNR		Gaz non-classé
GT		Gaz toxique par inhalation (pour l'Homme et les grands animaux)
	GT5	Gaz toxique – toxicité aigüe
	GT4	Gaz toxique – toxicité élevée
	GT3	Gaz toxique – toxicité modérée
	GT2	Gaz toxique – toxicité faible
	GT1	Gaz toxique – toxicité très faible
GTe		Gaz toxique pour l'environnement aquatique (lourd et soluble)
	GTe4	Gaz toxique – toxicité aigüe
	GTe3	Gaz toxique – toxicité élevée
	GTe2	Gaz toxique – toxicité modérée
	GTe1	Gaz toxique – toxicité faible
LF		(Gaz) Liquéfié inflammable
	LF2	Liquide hautement inflammable
	LF1	Liquide inflammable
LFW		Liquide inflammable au contact de l'eau
LNR		Liquide non-classé
LP		Liquide persistant
LTW		Liquide toxique (pour l'Homme et les grands animaux) en cas de contact avec l'eau
L-GT		Liquide évaporant sous forme de gaz toxique par inhalation (pour l'Homme et les grands animaux)
	L-GT4	Liquide évaporant – gaz à toxicité aigüe
	L-GT3	Liquide évaporant – gaz à toxicité élevée
	L-GT2	Liquide évaporant – gaz à toxicité modérée
	L-GT1	Liquide évaporant – gaz à toxicité faible
LTe		Liquide toxique (pour l'environnement) par contact direct, ou liquide toxique issu d'une dissolution de substances toxiques
	LTe4	Liquide toxique - toxicité aigüe
	LTe3	Liquide toxique - toxicité élevée
	LTe2	Liquide toxique - toxicité modérée
	LTe1	Liquide toxique - toxicité faible
NR		Non-classé
PB		Substance persistante et bioaccumulable
	PB0.5 à PB2	PB avec indice de gravité s'échelonnant de 0.5 à 2
	PB-L	Liquide persistant et bioaccumulable
	PB-D	Poussière persistante et bioaccumulable
SNR		Solide non-classé
SF		Solide inflammable
SFW		Solide inflammable au contact de l'eau
STW,ST et STe		Solide toxique (pour l'Homme, les animaux et l'environnement). Peut s'analyser comme un LTe quand il est dissous dans l'eau.
	STe4	Solide – toxicité aigüe
	STe3	Solide – toxicité élevée
	STe2	Solide – toxicité modérée
	STe1	Solide – toxicité faible



Module d'Alerte Initiale

Schéma des opérations de l'évaluation d'impact
conduite à partir du Tableau T1 : Objets susceptibles de causer des
impacts majeurs

M1**Étapes 2a à 2c : Collecter les informations sur les facteurs déterminant l'impact****Étape 2d : Traiter et Analyser les informations****M1**

+ Vérifier si une ou des installations (dangers) de la liste sont présentes = Alerte de élevée



Objets susceptibles de causer un impact majeur

H Danger			Exp	Q	i Impact potentiel		
Type d'industrie	Type d'installation	Substance la plus dangereuse	Quantité		Direct sur l'Homme	À long terme	Direct sur Nature et Éléments vitaux
Impact direct sur l'Homme							
Production de produits chimiques	Production de gaz industriels	ethene, propane, hydrogen chlorure, oxygen	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	3	2
	Production de matières premières chimiques inorganiques	ammoniumnitrate	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	3	2
	Production de produits chimiques agricoles	chlore	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	2	1
		sulfure de carbone	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	2	2
	Production de matières premières pharmaceutiques	méthanol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	2	2
	Production de matières premières chimiques organiques	ammoniac, isopropanol, pentane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	3	2
		acrylonitrile, brome, chlore, monochlorure de vinyle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	3	2
		acide fluorosulfurique, bromure de vinyle, fluor, acroléine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	2	1
		sulfate de diméthyle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	2	2
	Nettoyage de conteneurs et citernes	butane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	3	1
agents détergents		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	3	2	
Production de produits (naturels)	Industrie du cuir	cyanure, acide sulfurique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	2	2
	Industrie textile (colorants de teinture)	sulfate d'ammonium	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	3	2
		brome, chlore, naphtalène, alcali, sulfure de sodium	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	3	3
Exploitation et exploration minière	Industrie textile (colorants de teinture)	nitrate de sodium	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	2	2
	Mines/Exploitation de gaz et de pétrole (sur terre, en mer)	gaz naturel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	3	3
Pyrotechnie et produits explosifs	Production d'engrais, de feux d'artifices	ammoniac, nitrate d'ammonium, feux d'artifice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	3	3
	Vente en gros de matériel professionnel de pyrotechnie (grandes entreprises)	nitrate d'ammonium, feux d'artifice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	3	2
	Production de produits chimiques organiques de base	peroxyde organique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	3	2
	Vente en gros d'engrais	nitrate d'ammonium	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	2	1
Entrepôts, aciéries, zones de triage	Extraction, traitement, distribution d'eau potable (utilisant des produits chimiques)	chlore	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	2	2
	(Dé)chargement et navires de stockage (de pétrole, de solvants, de produits dangereux)	pétrole et solvants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	3	3
	Gares de triage	GLP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	3	3
	Raffinerie de pétrole, solvants et gaz (y compris stockage)	gaz naturel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	3	3
Aéroports, militaires, civiles	Production et distribution d'énergie(vapeur, butane/propane,pétrole et solvants, etc)	propane, butane, ammoniac, gaz naturel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	3	2
	Hôpitaux/industrie de la stérilisation	oxyde d'éthylène	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	2	2

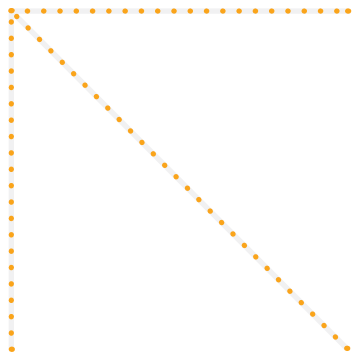
On suppose la quantité présente et qu'il y a exposition



Objets susceptibles de causer un impact majeur

H Danger			Exp	Q	i Impact potentiel		
Type d'industrie	Type d'installation	Substance la plus dangereuse	Quantité		Direct sur l'Homme	À long terme	Direct sur Nature et Éléments vitaux
Impacts à long terme (substances persistantes et bioaccumulables, et substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques = PBT-CMR)							
Production de produits chimiques	Production de matières premières chimiques	arsenic chloré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	1	1
	Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc)	composé de l'arsenic, fluorure de chrome, organostannique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	1	2
		dibromométhane, hexachlorobenzène, pentachloroéthane, tetrabromoéthane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	1	2
Production de produits (naturels)	Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc)	pesticide (dithiocarbamate, pyréthroïde, triazine)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	2	2
	Agriculture (élevage, culture, production forestière, fruits, etc)	pesticide organochloré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	1	1
		pesticide organostannique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	1	1
	Industrie du cuir	arsenic	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	1	1
	Industrie du cuir	chrome III	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	1	2
	Industrie de la préservation du bois	arsenic	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	1	1
Industrie de la préservation du bois	chrome III	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	1	2	
Exploitation et exploration minière	Autres mines (or, cuivre, nickel)	arsenic	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	1	1
	Autres mines (or, cuivre, nickel)	mercure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	1	1
Entrepôts, zones de triage	Industrie de la galvanisation	chrome III	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	1	2
Aéroports, militaires civils	Hôpitaux	oxyde d'éthylène	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	2	2
	Aéroports (côté piste «air-side»)	kérosène	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	2	1
Impact sur la nature et les éléments vitaux du milieu							
Production de produits chimiques	Fabrication de fibres synthétiques	acide acrylique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	3	1
	Production de gaz industriels	monochlorure de vinyle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	2	1
	Production de lubrifiants	huiles et solvants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	2	1
	Production de produits pharmaceutiques	médicaments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	3	1
	Production de laques et vernis	diisocyanate de toluène	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	3	1
	Production de résine synthétique	acide acrylique, diisocyanate de toluène	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	3	1
	Production d'huiles et solvants (matériaux de base)	huiles et solvants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	2	1
	Production de matières premières chimiques organiques	composé du mercure, pentachlorophénol, (chloro) benzènes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	2	1
	Nettoyage des conteneurs et citernes	huiles et solvants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	2	1
	Production de produits (naturels)	Agriculture (élevage, culture, production forestière, fruits, etc)	pesticide à base de mercure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	2
Production de verre		fluorure d'hydrogène	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	3	1
Production de carton et papier		chlore (eau de Javel)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	2	1
Production d'électrodes de coke		acide liquide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	3	1
Production de peintures et colorants		solvants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	2	1
Production (recyclage) du caoutchouc		chloroprène, (trichloro)benzènes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	2	1
Fabrication de produits synthétiques		acide acrylique, résine phénolique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	3	1
Industrie textile, du cuir (colorants de teinture)		benzène, aniline	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	2	1
Industrie de la préservation du bois		sels de cuivre, pentachlorophénol, créosote	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Exploitation et exploration minière (sur terre, en mer)		Mines/Exploitation de gaz et de pétrole	pétrole et solvants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	2
Stockage, acier et zones de triage yards	Gares de triage	chlorine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	2	1
	Raffinerie : pétrole, solvants et gaz (y compris stockage)	pétrole et solvants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	2	1
Aéroports militaires civils	Fabrication et réparation d'aéronefs - (côté ville «land-side»)	acide fluorhydrique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	3	1
	Installations de natation	eau de Javel (chlore)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	2	1
	Extraction, traitement, distribution d'eau potable (utilisant des produits chimiques)	chlore	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	2	1

On suppose la quantité présente et qu'il y a exposition





Module des Priorités

Schéma des opérations de l'évaluation d'impact conduite à partir du Tableau T2 : Liste des Objets d'intérêt

M2 Étapes 2a à 2c : Collecter les informations sur les facteurs déterminant l'impact



Étape 2d : Traiter et Analyser les informations

Faire une liste des priorités entre les objets (installations) d'intérêt, en utilisant le bon sens, et en tenant compte de l'influence et de l'importance respective du danger, des possibilités d'exposition et de l'ampleur des impacts prédéfinis.

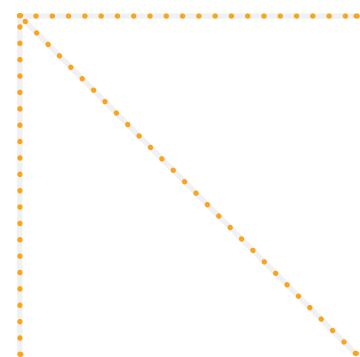




Tableau T2 Module des Priorités, Liste des Objets d'intérêt

H Danger		Exp Q		i Impact potentiel		Direct sur l'Homme		À long terme		Direct sur Nature et Éléments vitaux			
Installation ou activité		Type de danger		Substance		Typique (kg)		Direct sur l'Homme		À long terme		Direct sur Nature et Éléments vitaux	
Aéroports (côté piste «air-side»)							25.000.000	500 m à 5 km	2		1		
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)							1.500	500 m à 5 km	3		2		
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)							1.500	500 m à 5 km	2		2		
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)							1.500	500 m à 5 km	2		2		
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)							1.500	500 m à 5 km	1		1		
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)							10.000	500 m à 5 km	2		2		
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)							1.500	500 m à 5 km	1		1		
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)							1.500	500 m à 5 km	3		2		
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)							1.500	500 m à 5 km	2		2		
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)							1.500	500 m à 5 km	2		2		
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)							1.500	500 m à 5 km	2		2		
Agriculture (élevage, culture, sylviculture, production fruitière, etc.)							1.000	500 m à 5 km	3		2		
Agriculture (horticulture, production fruitière, culture, etc.)							10.000	50 m à 500 m	2		2		
Ateliers de réparation de camions, poids-lourds et wagons							10.000	50 m à 500 m	2		2		
Ateliers de réparation de camions, poids-lourds et wagons							10.000	50 m à 500 m	2		2		
Autre industrie du secteur électrotechnique							5	Moins de 50 m	3		3		
Autres exploitations minières (or, cuivre, nickel)							10.000	500 m à 5 km	1		1		
Autres exploitations minières (or, cuivre, nickel)							10.000	500 m à 5 km	3		2		
Autres exploitations minières (or, cuivre, nickel)							10.000	500 m à 5 km	1		1		
Bureaux et services de transport							5	Moins de 50 m	3		3		
Bureaux, église, salle des associations, centre de dressage							5	Moins de 50 m	3		3		
Centrales nucléaires et tours de refroidissement													
Chantiers de construction et réparation navale							5	Moins de 50 m	3		3		
Cimetière de voitures							10.000	50 m à 500 m	2		2		
Cimetière de voitures							10.000	50 m à 500 m	2		2		
Corps des sapeurs pompiers							5	Moins de 50 m	3		3		
Crèches							5	Moins de 50 m	3		3		
Culture et loisirs (théâtre, musée, bibliothèque, discothèque, zoo)							5	Moins de 50 m	3		3		
Défense							10.000	500 m à 5 km	3		3		
Défense							10.000	500 m à 5 km	2		2		
Défense							25.000	500 m à 5 km	3		2		
Démolition navale							10.000	500 m à 5 km	2		2		
Démolition navale							10.000	500 m à 5 km	2		2		
Développement des pellicules photos et films							10.000	50 m à 500 m	2		2		
Distribution de gaz							10.000	500 m à 5 km	3		3		
Distribution d'électricité							100.000	500 m à 5 km	3		2		
Éducation							5	Moins de 50 m	3		3		
Élevage et garde d'animaux							500	500 m à 5 km	3		2		
Enchères/Vente à la criée de produits de l'agriculture et de la pêche							5	Moins de 50 m	3		3		
Enchères/Vente d'objets personnels							5	Moins de 50 m	3		3		
Entreprise de transport (non-inclus le nettoyage des conteneurs)							5	Moins de 50 m	3		3		
Entreprises de nettoyage (bâtiments)							5	Moins de 50 m	3		3		
Exploitation des tourbières							5	Moins de 50 m	3		3		
Exploitation minière de minéraux							5	Moins de 50 m	3		3		
Extraction, traitement, distribution d'eau potable (sans produits chimiques)							5	Moins de 50 m	3		3		
Extraction, traitement, distribution d'eau potable (utilisant des produits chimiques)							25.000	500 m à 5 km	2		1		
Fabrication de fibres synthétiques							5.000.000	500 m à 5 km	3		1		
Fabrication de produits du caoutchouc							5	Moins de 50 m	3		3		
Fabrication de produits synthétiques							5.000.000	500 m à 5 km	3		3		
Fabrication de produits synthétiques							5.000.000	500 m à 5 km	3		1		
Fabrication de vêtements (y compris coloration et impression)							10.000	500 m à 5 km	2		2		
Fabrication et réparation d'aéronefs - (côté ville «land-side»)							10.000	500 m à 5 km	3		2		
Fabrication et réparation d'aéronefs - (côté ville «land-side»)							10.000	500 m à 5 km	3		2		
Fonderies de fer et d'acier							25.000	500 m à 5 km	2		1		
Fonderies de fer et d'acier							25.000	500 m à 5 km	2		2		
Gare de trains (sans triage)							10.000	500 m à 5 km	2		2		
Gare de trains (sans triage)							10.000	500 m à 5 km	2		2		
Gares de triage							25.000.000	5 km à 50 km	2		1		



Tableau T2 Module des Priorités, Liste des Objets d'intérêt

H Danger		Exp	Q	Quantité	i	Impact potentiel	Direct sur Nature et Éléments vitaux	
Installation ou activité		Exposition		Type de danger	Substance	Type de danger	Direct sur l'Homme	À long terme
				Type de danger	Substance	Type de danger	Typique (kg)	À long terme
Production de bois plaqué et laminé		<input type="checkbox"/>		incendie		incendie	Moins de 50 m	3
Production de câbles industriels		<input type="checkbox"/>		incendie		incendie	Moins de 50 m	3
Production de caoutchouc		<input type="checkbox"/>		CMR2/LTe1	chloroprène	CMR2/LTe1	500 m à 5 km	2
Production de carton et de papier		<input type="checkbox"/>		GT3/GTe4	chlore (eau de Javel)	GT3/GTe4	500 m à 5 km	2
Production de coques		<input type="checkbox"/>		GTe3/GF0	oxygaz	GTe3/GF0	500 m à 5 km	3
Production de colles et d'adhésifs		<input type="checkbox"/>		incendie		incendie	Moins de 50 m	3
Production de colorants et peintures		<input type="checkbox"/>		LTe2/PB1/CMR1	solvants	LTe2/PB1/CMR1	500 m à 5 km	2
Production de composants électrotechniques		<input type="checkbox"/>		incendie		incendie	Moins de 50 m	3
Production de cuir		<input type="checkbox"/>		L-GT3/LTe3/PB1	bains de zinc/galvanisation	L-GT3/LTe3/PB1	500 m à 5 km	2
Production de farine		<input type="checkbox"/>		incendie		incendie	Moins de 50 m	3
Production de gaz industriels		<input type="checkbox"/>		GTe3/GF0/CMR0,5	éthylène	GTe3/GF0/CMR0,5	5 km à 50 km	2
Production de gaz industriels		<input type="checkbox"/>		GT5/GTe2	chlorure d'hydrogène	GT5/GTe2	5 km à 50 km	2
Production de gaz industriels		<input type="checkbox"/>		GT2/CMR	monochlorure de vinyle	GT2/CMR	5 km à 50 km	2
Production de gaz industriels		<input type="checkbox"/>		CMR/GTe1	oxygène	CMR/GTe1	2.000.000	3
Production de gaz industriels		<input type="checkbox"/>		GF3/GTe3	propane	GF3/GTe3	2.000.000	2
Production de lampes		<input type="checkbox"/>		GTe2/GF0	hydrogène	GTe2/GF0	500 m à 5 km	3
Production de laques et vernis		<input type="checkbox"/>		LTe2/L-GT1/PB0,5	diisocyanate de toluène	LTe2/L-GT1/PB0,5	5 km à 50 km	3
Production de lubrifiants		<input type="checkbox"/>		LTe1/LF2/PB1,5	huiles et solvants	LTe1/LF2/PB1,5	500 m à 5 km	2
Production de machines de bureau		<input type="checkbox"/>		incendie		incendie	Moins de 50 m	3
Production de machines électrotechniques		<input type="checkbox"/>		incendie		incendie	Moins de 50 m	3
Production de machines industrielles		<input type="checkbox"/>		incendie		incendie	Moins de 50 m	3
Production de matériaux de base en fer et acier		<input type="checkbox"/>		GTe3/GF0	oxygaz	GTe3/GF0	500 m à 5 km	3
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		LTe3/LF2/L-GT3/PB1	acroléine (stabilisée)	LTe3/LF2/L-GT3/PB1	5 km à 50 km	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		L-GT3/CMR2/LF2/LTe2	acrylonitrile	L-GT3/CMR2/LF2/LTe2	5 km à 50 km	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		L-GT3/CMR2/LF2/LTe2	acrylonitrile	L-GT3/CMR2/LF2/LTe2	5 km à 50 km	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		PB2/CMR2/STe3/SNR	arsenic chloré	PB2/CMR2/STe3/SNR	5 km à 50 km	1
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		PB2/CMR2/LTe2/L-GT*	composé de l'arsenic, liquide, n.s.a	PB2/CMR2/LTe2/L-GT*	5 km à 50 km	1
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		GT3/GTe4	brome, chlore	GT3/GTe4	5 km à 50 km	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		LTe4/LF2	lbromométhylpropanes	LTe4/LF2	500 m à 5 km	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		GF2/GTe2/CMR2	butadiènes, stabilisés	GF2/GTe2/CMR2	500 m à 5 km	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		GT2/GTe3/GF3	butane	GT2/GTe3/GF3	5 km à 50 km	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		LTe2/LF1	chlorobenzène	LTe2/LF1	5 km à 50 km	3
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		LTe3/PB1/CMR1/L-GT*	fluorure de chrome, solution	LTe3/PB1/CMR1/L-GT*	5 km à 50 km	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		PB2/CMR1/LTe3/L-GT*	di bromométhane	PB2/CMR1/LTe3/L-GT*	5 km à 50 km	1
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		LTe2/LGT1	sulfate de diméthyle	LTe2/LGT1	5 km à 50 km	3
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		GT0/GTe3/PB1	fluor	GT0/GTe3/PB1	5 km à 50 km	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		LTe3/PB1/L-GT*	acide fluorosulfurique	LTe3/PB1/L-GT*	5 km à 50 km	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		LTe1/LF1/CMR1	formaldéhyde, solution	LTe1/LF1/CMR1	500 m à 5 km	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		PB2/CMR2/L-GT*/LTe2	hexachlorobenzène	PB2/CMR2/L-GT*/LTe2	500 m à 5 km	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		LTe3/L-GT2	hexachlorocyclopentadiène	LTe3/L-GT2	5 km à 50 km	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		LTe3/LF1/L-GT2	hydrazine anhydre	LTe3/LF1/L-GT2	500 m à 5 km	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		LTe4/CMR1/L-GT*	composé du mercure, liquide, n.s.a.	LTe4/CMR1/L-GT*	5 km à 50 km	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		GT2/CMR	monochlorure de vinyle	GT2/CMR	5 km à 50 km	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		LTe3/E/L-GT2/CMR1	peroxyde organique	LTe3/E/L-GT2/CMR1	50.000	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		PB2/CMR1/LTe4/L-GT*	composé organostannique, liquide, n.s.a.	PB2/CMR1/LTe4/L-GT*	50.000	1
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		CMR2/PB0,5/LTe2/L-GT2	pentachloroéthane	CMR2/PB0,5/LTe2/L-GT2	10.000	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		CMR2/PB0,5/STe3/L-GT*	pentachlorophérol	CMR2/PB0,5/STe3/L-GT*	10.000	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		PB2/CMR1/LTe4/L-GT*	tetrabromoéthane	PB2/CMR1/LTe4/L-GT*	10.000	1
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		LTe2/LT*/CMR0,5/PB0,5	trichlorobenzènes, liquides	LTe2/LT*/CMR0,5/PB0,5	10.000	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		GT3/GTe2/GF1	bromure de vinyle, stabilisé	GT3/GTe2/GF1	25.000	2
Production de matières premières chimiques organiques		<input type="checkbox"/>		GF2/GTe2	chlorure de vinyle, stabilisé	GF2/GTe2	10.000	2
Production de matières premières pharmaceutiques		<input type="checkbox"/>		GT3/GTe3	ammoniac	GT3/GTe3	500 m à 5 km	2
Production de matières premières pharmaceutiques		<input type="checkbox"/>		LTe1/LF2	isopropanol	LTe1/LF2	500.000	3
Production de matières premières pharmaceutiques		<input type="checkbox"/>		LTe1/L-GT2/LF2/CMR1	méthanol	LTe1/L-GT2/LF2/CMR1	500.000	2
Production de matières premières pharmaceutiques		<input type="checkbox"/>		L-GT2/LTe2/LF2	pentane	L-GT2/LTe2/LF2	500.000	2
Production de métaux (produits de base)		<input type="checkbox"/>		incendie		incendie	Moins de 50 m	3

pour les possibilités d'exposition, se reporter au Tableau des Scénarios Probables



Tableau T2 Module des Priorités, Liste des Objets d'intérêt

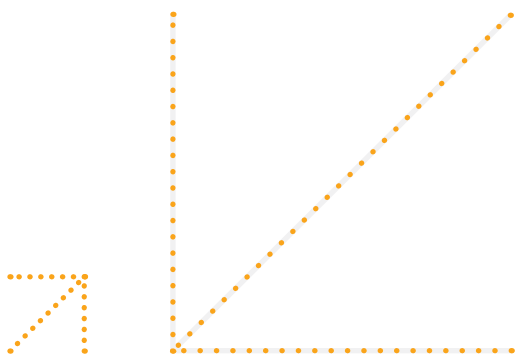
H Danger		Exp	Q	Quantité	i	Impact potentiel	
Installation ou activité		Exposition			Direct sur l'Homme	À long terme	Direct sur Nature et Éléments vitaux
Substance		Type de danger	Typique (kg)				
Production de meubles							
Production de moteurs électriques et générateurs	agents détergents	incendie	5	Moins de 50 m	3		
Production de moteurs électriques et générateurs	solvants	LTe2/LF2/PB1	10.000	50 m à 500 m	2		
Production de moyens de transports - autre		LTe2/PB1/CMR1	10.000	50 m à 500 m	2		
Production de parfums et produits cosmétiques		incendie	5	Moins de 50 m	3		
Production de pneus de caoutchouc	solvants	LTe2/PB1/CMR1	10.000	50 m à 500 m	2		
Production de produits chimiques - autres	chloroprène	CMR2/LTe1	10.000	500 m à 5 km	2		1
Production de produits chimiques - autres	sels de chlorure	L-GT2/LTe1	10.000	500 m à 5 km	3		3
Production de produits chimiques agricoles	sulfate de diméthyle	LTe2/L-GT1	10.000	500 m à 5 km	3		2
Production de produits chimiques agricoles	sulfure de carbone	LTe2/LF2	50.000	5 km à 50 km	2		2
Production de produits chimiques agricoles	chlore	GT5/GTe4	25.000	5 km à 50 km	2		1
Production de produits chimiques inorganiques de base	nitrate d'ammonium	E	2.500	5 km à 50 km	3		2
Production de produits métalliques	médicaments	incendie	5	Moins de 50 m	3		3
Production de produits pharmaceutiques	solvants	ST	50.000	5 km à 50 km	3		1
Production de produits photochimiques	ammoniac	LTe2/PB1/CMR1	1.000	500 m à 5 km	2		2
Production de produits pyrotechniques	nitrate d'ammonium	GT3/GTe3	50.000	5 km à 50 km	3		2
Production de produits pyrotechniques	acide acrylique	E	2.500.000	5 km à 50 km	3		2
Production de résine synthétique	diisocyanate de toluène	LTe1/LF1	5.000.000	500 m à 5 km	3		1
Production de résine synthétique	diisocyanate de toluène	LTe2/L-GT1/PB0,5	5.000.000	500 m à 5 km	3		1
Production de savons et détergents	sels de chlorure	L-GT2/LTe1	10.000	500 m à 5 km	3		3
Production de sucre	dioxyde de soufre	GT4/GTe4	50.000	500 m à 5 km	3		2
Production de tabac		incendie	5	Moins de 50 m	3		3
Production de textiles	solvants	LTe2/PB1/CMR1	10.000	50 m à 500 m	2		2
Production de tuyaux d'acier	agents détergents	LTe2/LF2/PB1	10.000	50 m à 500 m	2		2
Production de tuyaux d'acier	solvants	LTe2/PB1/CMR1	10.000	50 m à 500 m	2		2
Production de verre	fluorure d'hydrogène	L-GT3/L-GTe4	5.000	5 km à 50 km	3		1
Production de verre, de faïence, de céramique, etc.		incendie	5	Moins de 50 m	3		3
Production de voitures, camions et poids-lourds	hydrogène	incendie	5	Moins de 50 m	3		3
Production d'électrodes de coke	acide liquide	GT2/GF0	50.000	500 m à 5 km	3		3
Production d'électrodes de coke	méthanol	LTe2/INR	2.000.000	500 m à 5 km	3		3
Production d'électrodes de coke	ammoniac	LTe1/L-GT2/LF2/CMR1	5.000.000	500 m à 5 km	3		1
Production d'engrais	nitrate d'ammonium	GT3/GTe3	50.000	5 km à 50 km	2		2
Production d'engrais	huiles et solvants	E	2.500.000	5 km à 50 km	3		2
Production d'huiles et solvants (matériaux de base)		LTe1/LF2/PB1,5	2.500.000	500 m à 5 km	2		1
Production d'instruments et de produits optiques et médicaux	ammoniac	incendie	5	Moins de 50 m	3		3
Production et distribution d'énergie (vapeur, butane/propane, pétrole et solvants, etc.)	gaz naturel	GT3/GTe3	50.000	5 km à 50 km	3		3
Production et distribution d'énergie (vapeur, butane/propane, pétrole et solvants, etc.)	propane, butane	GF0/GTe3	50.000	5 km à 50 km	3		2
Production et distribution d'énergie (vapeur, butane/propane, pétrole et solvants, etc.)		GF3/GTe3	50.000	5 km à 50 km	3		3
Purification de l'eau		incendie	5	Moins de 50 m	3		2
Raffinerie de pétrole, de solvants et de gaz (y compris stockage)	huiles et solvants	incendie	5	Moins de 50 m	3		3
Raffinerie de pétrole, de solvants et de gaz (y compris stockage)	ammoniac	GF0/GTe3	50.000	5 km à 50 km	2		1
Raffinerie d'huile végétale, de solvants et de graisses	agents détergents	incendie	5	Moins de 50 m	3		3
Recherche et développement (y compris laboratoires)	solvants	LTe2/LF2/PB1	10.000	50 m à 500 m	2		2
Récupération des déchets		LTe2/PB1/CMR1	10.000	50 m à 500 m	2		2
Récupération des déchets		incendie	5	Moins de 50 m	3		3
Recyclage	trichloroéthanes	L-GT3/LTe2	10.000	50 m à 500 m	3		3
Recyclage de liquides et de caoutchouc	trichlorobenzènes	LTe2/LT*/CMR0,5/PB0,5	10.000	50 m à 500 m	2		1
Recyclage de liquides et de caoutchouc	huiles et solvants	LTe1/LF2/PB1,5	10.000	50 m à 500 m	2		2
Recyclage d'huiles, solvants et lubrifiants		incendie	5	Moins de 50 m	3		3
Recyclage primaire/broyage de métal, voitures, matériaux de construction		incendie	5	Moins de 50 m	3		3
Remplacement de pneus de caoutchouc		incendie	5	Moins de 50 m	3		3
Secteur sanitaire		incendie	5	Moins de 50 m	3		3
Services agricoles (y compris stockage de petit volume)	divers composés chimiques (incendie)	GT4 (fumée toxique)	1.000	500 m à 5 km	3		2
Services du secteur de l'environnement	divers composés chimiques (incendie)	GT4 (fumée toxique)	10.000	500 m à 5 km	3		2
Services et conseil – autres (bureaux)		incendie	5	Moins de 50 m	3		3
Services informatiques et technologie de l'information (équipement)		incendie	5	Moins de 50 m	3		3
Sociétés commerciales (général, bureaux)		incendie	5	Moins de 50 m	3		3
Stades (de sport)		incendie	5	Moins de 50 m	3		3

□ pour les possibilités d'exposition, se reporter au Tableau des Scénarios Probables



Tableau T2 Module des Priorités, Liste des Objets d'intérêt

H Danger		Exp O		Quantité		i		Impact potentiel					
Installation ou activité		Type de danger		Substance		Typique (kg)		Direct sur l'Homme		À long terme		Direct sur Nature et Éléments vitaux	
Stations de bus, tramway, métro, taxi et véhicules de tourisme	Stations de bus, tramway, métro, taxi et véhicules de tourisme	agents détergents	LTe2/LF2/PB1	10.000	500 m à 5 km	2	2	2	2	2	2	2	2
Stations services (sans GPL)	Stations services (sans GPL)	solvants	LTe2/PB1/CMR1 incendie	10.000	500 m à 5 km	2	2	2	2	2	2	2	2
Stations services de gaz (avec GPL - Gaz de Pétrole Liquéfié)	Stations services de gaz (avec GPL - Gaz de Pétrole Liquéfié)	GPL	GF3/GTe3	5	Moins de 50 m	3	3	3	3	3	3	3	3
Sylviculture et services connexes (y compris stockage de petit volume)	Sylviculture et services connexes (y compris stockage de petit volume)	divers composés chimiques (incendie)	GT4 (fumée toxique)	50.000	500 m à 5 km	3	3	3	3	3	3	3	3
Teinturerie, nettoyage de tapis, salon de coiffure, salle de sport, pompes funèbres, etc.	Teinturerie, nettoyage de tapis, salon de coiffure, salle de sport, pompes funèbres, etc.	chlorosilane	L-GT2/LTe2	1.000	500 m à 5 km	2	2	2	2	2	2	2	2
Teinturerie, nettoyage de tapis, salon de coiffure, salle de sport, pompes funèbres, etc.	Teinturerie, nettoyage de tapis, salon de coiffure, salle de sport, pompes funèbres, etc.	peroxyde de dibenzoyl	PB1/L-GT2/LTe3	10.000	500 m à 5 km	2	2	2	2	2	2	2	2
Teinturerie, nettoyage de tapis, salon de coiffure, salle de sport, pompes funèbres, etc.	Teinturerie, nettoyage de tapis, salon de coiffure, salle de sport, pompes funèbres, etc.	peroxyde d'hydrogène	L-GT2/LTe2	10.000	500 m à 5 km	2	2	2	2	2	2	2	2
Transport - autre	Transport - autre		incendie	5	Moins de 50 m	3	3	3	3	3	3	3	3
Vente de biens immobiliers	Vente de biens immobiliers		incendie	5	Moins de 50 m	3	3	3	3	3	3	3	3
Vente de biens mobiliers	Vente de biens mobiliers		incendie	5	Moins de 50 m	3	3	3	3	3	3	3	3
Vente de matériel pyrotechnique professionnel (grandes entreprises)	Vente de matériel pyrotechnique professionnel (grandes entreprises)	feux d'artifice	E	50.000	5 km à 50 km	3	3	3	3	3	3	3	3
Vente de matériel pyrotechnique professionnel (PME)	Vente de matériel pyrotechnique professionnel (PME)	feux d'artifice	E	50.000	500 m à 5 km	3	3	3	3	3	3	3	3
Vente en gros - autre	Vente en gros - autre		incendie	5	Moins de 50 m	3	3	3	3	3	3	3	3
Vente en gros de bois et de matériaux de construction	Vente en gros de bois et de matériaux de construction		incendie	5	Moins de 50 m	3	3	3	3	3	3	3	3
Vente en gros de carburants liquides et gazeux	Vente en gros de carburants liquides et gazeux		GF0/GTe3	10.000	500 m à 5 km	3	3	3	3	3	3	3	3
Vente en gros de carburants liquides et gazeux	Vente en gros de carburants liquides et gazeux		LTe1/LF2/PB1, 5	2.500.000	500 m à 5 km	2	2	2	2	2	2	2	2
Vente en gros de fer, d'acier et d'installations de chauffage	Vente en gros de fer, d'acier et d'installations de chauffage		incendie	5	Moins de 50 m	3	3	3	3	3	3	3	3
Vente en gros de ferraille et métaux	Vente en gros de ferraille et métaux		incendie	5	Moins de 50 m	3	3	3	3	3	3	3	3
Vente en gros de machines	Vente en gros de machines		incendie	5	Moins de 50 m	3	3	3	3	3	3	3	3
Vente en gros de métal /minéraux	Vente en gros de métal /minéraux		incendie	5	Moins de 50 m	3	3	3	3	3	3	3	3
Vente en gros de métaux et produits semi-finis	Vente en gros de métaux et produits semi-finis		incendie	5	Moins de 50 m	3	3	3	3	3	3	3	3
Vente en gros de produits chimiques	Vente en gros de produits chimiques		incendie	5	Moins de 50 m	3	3	3	3	3	3	3	3
Vente en gros de produits de lutte contre le feu (PME)	Vente en gros de produits de lutte contre le feu (PME)		incendie	5	500 m à 5 km	2	2	2	2	2	2	2	2
Vente en gros de produits intermédiaires	Vente en gros de produits intermédiaires		incendie	10.000	500 m à 5 km	3	3	3	3	3	3	3	3
Vente en gros d'engrais	Vente en gros d'engrais		incendie	5	500 m à 5 km	3	3	3	3	3	3	3	3
Vente en gros d'huiles minérales et produits solvants(sauf carburants)	Vente en gros d'huiles minérales et produits solvants(sauf carburants)	nitrate d'ammonium	E	2.500.000	5 km à 50 km	2	2	2	2	2	2	2	2
Vente et commercialisation - en général	Vente et commercialisation - en général	huiles et solvants	LTe1/LF2/PB1, 5	50.000	500 m à 5 km	2	2	2	2	2	2	2	2
Vente et réparation de voitures, de motos, stations-service	Vente et réparation de voitures, de motos, stations-service		incendie	5	Moins de 50 m	3	3	3	3	3	3	3	3
Vente et réparation de voitures, de motos, stations-service	Vente et réparation de voitures, de motos, stations-service	agents détergents	LTe2/LF2/PB1	10.000	50 m à 500 m	2	2	2	2	2	2	2	2
		solvants	LTe2/PB1/CMR1	10.000	50 m à 500 m	2	2	2	2	2	2	2	2

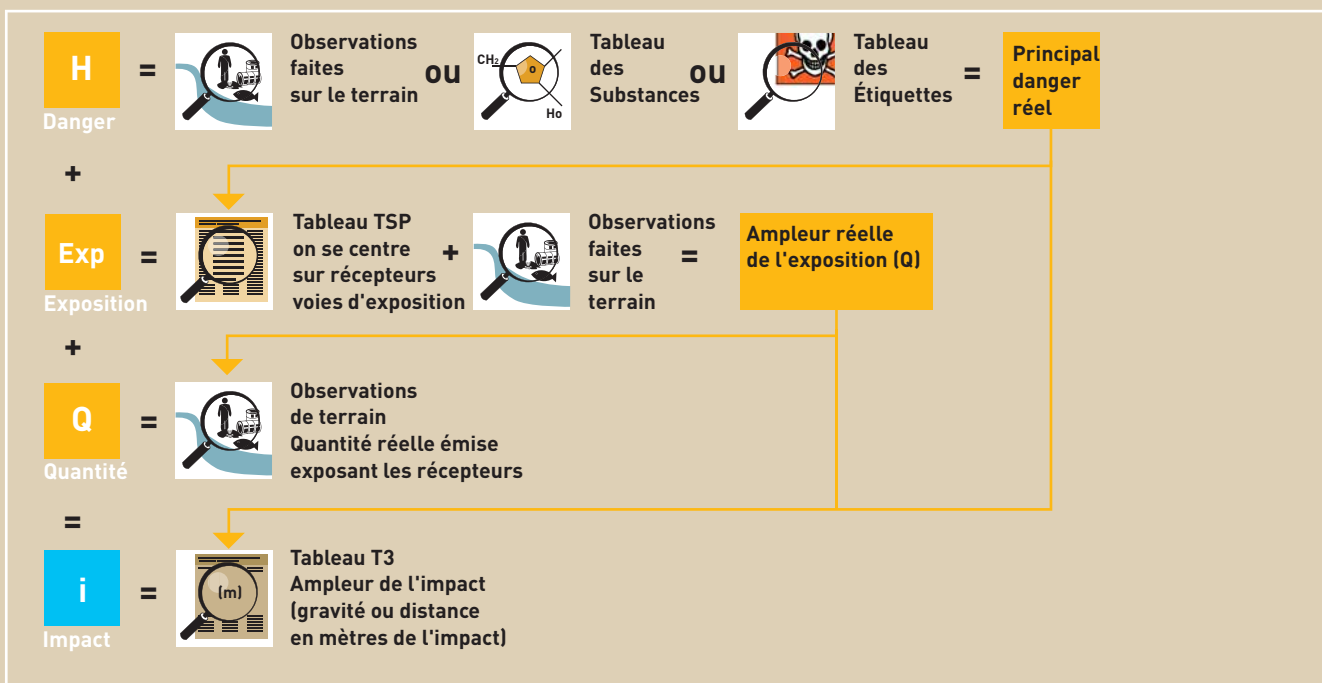




Module d'Évaluation des Installations et autres Objets

Schéma des opérations de l'évaluation d'impact conduite à partir du Tableau T3 : Module d'Évaluation des Installations et autres Objets

M3 Étapes 2a à 2c : Collecter les informations sur les facteurs déterminant l'impact



Étape 2d : Traiter et Analyser les informations

Déterminer le danger réel de la situation et estimer la quantité émise.
Chercher l'ampleur de l'impact ou l'indice de gravité prédéfinis qui leur correspondent.



Tableau T3 Module d'Évaluation des Installations et autres Objets

H Danger		Exp	Q	Quantité	i	Impact potentiel					
		Exposition			 Direct sur l'Homme	 Direct sur la Nature et les Éléments vitaux du milieu					
Type de Danger	Sous-type de Danger		quantité	(unité)		Léthal	Santé	Sol	Lac	Cours d'eau	Grands animaux
					(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	
Gaz toxique, explosif, substance inflammable, petits contenants											
GT Gaz Toxique pour l'Homme	GT5 Gaz -Toxicité aiguë (à base de chlore)	<input type="checkbox"/>	20	kg	30	250					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	100	kg	60	600					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	1000	kg	250	2400					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	5000	kg	350	6250					<input type="checkbox"/>
	GT4 Gaz - Toxicité élevée (à base de dioxyde de soufre)	<input type="checkbox"/>	200	kg	20	950					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	1000	kg	60	2400					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	10000	kg	250	9500					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	50000	kg	550	24850					<input type="checkbox"/>
	GT3 Gaz - Toxicité modérée (à base d'ammoniac)	<input type="checkbox"/>	200	kg	20	200					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	1000	kg	60	550					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	10000	kg	250	2050					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	50000	kg	600	5350					<input type="checkbox"/>
	GT2 Gaz - Toxicité faible (à base de chlorure d'éthyle)	<input type="checkbox"/>	1000	kg	10	20					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	10000	kg	30	60					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	50000	kg	60	200					<input type="checkbox"/>
	GT1 Gaz - Toxicité très faible	<input type="checkbox"/>	50000	kg	0	0					<input type="checkbox"/>
Explosif (E)	E (Classe 1.1, 1.2 et 1.5)	<input type="checkbox"/>	1000	kg	350	ND					<input type="checkbox"/>
Gaz Toxique pour l'environnement GTe (par dissolution)	GTe1 à Gte4 Gaz Toxique pour l'environnement	<input type="checkbox"/>	5000	kg	450	ND					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	50000	kg	500	ND					<input type="checkbox"/>
Inflammable (F)	LF0 à LF4 Gaz liquéfié inflammable	<input type="checkbox"/>	1000	kg	60	90					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	10000	kg	200	300					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	50000	kg	400	650					<input type="checkbox"/>
Petits contenants de produits chimiques	Non spécifié	Impacts sérieux mais surtout à niveau local/individuel. La dispersion et l'exposition adviennent si l'on cherche à réutiliser les substances, si des enfants jouent avec, ou par curiosité.									

Liquides toxiques (pour l'Homme et pour l'environnement)

L-GT Liquide s'évaporant sous forme de gaz toxique (exposition humaine par voie aérienne)	L-GT4 Liquide - Toxicité aiguë (à base d'isocyanate de méthyle)	<input type="checkbox"/>	20	kg	80	250					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	100	kg	250	700					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	1000	kg	850	2,750					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	5000	kg	2150	7250					<input type="checkbox"/>
	L-GT3 Liquide - Toxicité élevée (à base d'acroléine)	<input type="checkbox"/>	100	kg	40	700					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	1000	kg	150	2750					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	5000	kg	400	7250					<input type="checkbox"/>
	L-GT2 Liquide - Toxicité modérée (à base d'acide nitrique)	<input type="checkbox"/>	1000	kg	20	350					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	10000	kg	70	150					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	50000	kg	200	3250					<input type="checkbox"/>
	L-GT1 Liquide - Toxicité faible (à base d'acrylonitrile)	<input type="checkbox"/>	1000	kg	20	150					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	10000	kg	70	500					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	50000	kg	200	1250					<input type="checkbox"/>

Pour connaître les possibilités d'exposition, se reporter au TSP (Tableau des Scénarios Probables) = équivalent à impact sur la santé humaine



Tableau T3 Module d'Évaluation des Installations et autres Objets

H Danger		Exp	Q Quantité		i	Impact potentiel				
		Exposition				Direct sur l'Homme		Direct sur la Nature et les Éléments vitaux du milieu		
Type de Danger	Sous-type de Danger		quantité	(unité)	Léthal (m)	Santé (m)	Sol (m)	Lac (m)	Cours d'eau (m)	Grands animaux (m)
Liquides toxiques (pour l'Homme et pour l'environnement)										
LTe Liquide toxique pour l'environnement (exposition par dispersion of the liquid)	LTe4 Liquide - Toxicité aigüe pour l'environnement (à base de créosote)	<input type="checkbox"/>	100	kg			2800	400	10000	
		<input type="checkbox"/>	1,000	kg			8900	1300	100000	
		<input type="checkbox"/>	5,000	kg			19900	2800	500000	
	LTe3 Liquide - Toxicité élevée pour l'environnement (à base d'hydrazine)	<input type="checkbox"/>	1000	kg			5000	700	31700	
		<input type="checkbox"/>	10000	kg			15900	2200	317000	
		<input type="checkbox"/>	50000	kg			35500	5000	1584900	
Liquide toxique pour l'environnement (LTe)	LTe2 Liquide- Toxicité modérée pour l'environnement (à base d'isocyanate de méthyle)	<input type="checkbox"/>	20	kg			200	30	40	
		<input type="checkbox"/>	100	kg			400	100	200	
		<input type="checkbox"/>	1000	kg			1300	200	2000	
		<input type="checkbox"/>	5000	kg			2800	400	10000	
	LTe1 Liquide - Toxicité faible pour l'environnement (à base de méthanol)	<input type="checkbox"/>	1000	kg			100	0	0	
		<input type="checkbox"/>	10000	kg			200	0	0	
		<input type="checkbox"/>	50000	kg			400	100	200	
Substances à propriétés PB ou CMR, impact à long terme										
	PB (-L, -D) Liquide - Poussière Persistant(e)/Bioaccumulable Substances mentionnées dans le Tableau des Substances, accompagnées d'un indice de gravité de PB.	<input type="checkbox"/>	quelle que soit la quantité		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	CMR (-L, -D) : Liquide - Poussière Cancérigène, Mutagène et Reprotoxique. Substances mentionnées dans le Tableau des Substances, accompagnées d'un indice de gravité de CMR.	<input type="checkbox"/>	quelle que soit la quantité		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Pour connaître les possibilités d'exposition, se reporter au TSP (Tableau des Scénarios Probables)
 la zone de l'impact = la zone de dispersion : éviter toute dispersion possible
 = équivalent à impact sur la santé humaine

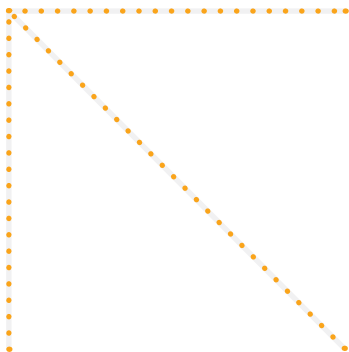
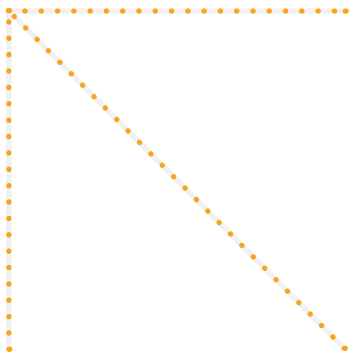




Tableau des Étiquettes

Objectif : Les étiquettes de signalisation internationale du transport des substances dangereuses signalent le type de danger qu'elles causent. On utilise dans le FEAT une classification similaire des dangers. Ce Tableau des Étiquettes présente côte-à-côte les indications des deux typologies. Leurs correspondances n'étant pas parfaites, il faut se montrer prudent dans leur interprétation. On prendra en compte les propriétés physiques de la substance tirées des observations de terrain pour les faire correspondre au plus près aux types de dangers répertoriés dans le Tableau des Scénarios Probables.

Pictogramme	Précision accompagnant le Pictogramme	Indication du type de danger du FEAT	Abréviations du type de danger du FEAT	Impact attendu
	E	E, Explosif	E	Direct sur l'Homme
	O	Comburant : Inflammable, Explosif (au contact d'un matériau inflammable)	F, E	Direct sur l'Homme
	F+	Extrêmement Inflammable	F (FL*, FG*)	Direct sur l'Homme
	F	Inflammable	F (FL*, FG*)	Direct sur l'Homme
no symbol	-	Inflammable	F (FL*, FG*)	Direct sur l'Homme
	T+	Hautement toxique	T (GT*, LT*)	Direct sur l'Homme, Direct sur la Nature et les Éléments vitaux du milieu
	T	Toxique	T (GT*, LT*)	Direct sur l'Homme, Direct sur la Nature et les Éléments vitaux du milieu
	Xn	Toxique	T (GT*, LT*)	Direct sur l'Homme, Direct sur la Nature et les Éléments vitaux du milieu
	C			Direct sur l'Homme
	Xi			Direct sur l'Homme
	N	Toxique, centrer l'attention sur les effets à long terme sur la Nature et les Éléments vitaux du milieu	T (GT*, LT*), PB	Direct sur la Nature et les Éléments vitaux du milieu, À long terme (PB)
	T	Cancérogène	CMR	À long terme (CMR)
	Xn	Potentiellement cancérogène	CMR	Possibles effets à long terme (CMR)
	T	Cancérogène	CMR	À long terme (CMR)
	Xn	Potentiellement cancérogène	CMR	À long terme (CMR)
	T	Potentiellement cancérogène	CMR	À long terme (CMR)
	Xn	Potentiellement cancérogène	CMR	Possibles effets à long terme (CMR)





Section 1 : Gaz toxiques, explosifs, substances inflammables, petits contenants

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
1,1-Difluoroethane	GF3	1030
1,1-Difluoroethylene	GF3	1959
1,1-Dimethoxyethane	LF2	2377
1,2,3,6-Tetrahydrobenzaldehyde	LF1/LTe2	2498
1,2,3,6-Tetrahydropyridine	LF2	2410
1,2-Butylene oxide, stabilized	LF2	3022
1,2-Di-(dimethylamino)ethane	LF2	2372
1,2-Dimethoxyethane	LF2	2252
1-Bromo-3-methylbutane	LF1	2341
1-Chloro-1,1-difluoroethane	GF2	2517
1-Methoxy-2-propanol	LF1	3092
2,2'-Dichlorodiethyl ether	LF1	1916
2,2-Dimethylpropane	GF1	2044
2,3-Dihydropyran	LF2	2376
2,3-Dimethylbutane	LF2	2457
2-Diethylaminoethanol	LF1	2686
2-Dimethylaminoethanol	LF1	2051
2-Ethylbutanol	LF1	2275
2-Ethylbutyl acetate	LF1	1177
2-Ethylbutyraldehyde	LF2	1178
2-Ethylhexylamine	LF1	2276
2-Methyl-1-butene	LF2	2459
2-Methyl-2-butene	LF2	2460
2-Methylpentan-2-ol	LF1	2560
3,3-Diethoxypropene	LF2	2374
3-Methyl-1-butene	LF2	2561
3-Methylbutan-2-one	LF2	2397
4-Methoxy-4-methylpentan-2-one	LF1	2293
Acétal	LF2	1088
Acétate d'éthyl-2 butyle (Acétate de 2-éthylbutyle)	LF1	1177
Acétate d'éthyle	LF2	1173
Acétate d'isobutyle	LF2	1213
Acétate d'isopropényle	LF2	2403
Acétate d'isopropyle	LF2	1220
Acétate de l'éther monoéthylique de l'éthylèneglycol	LF1	1172
Acétate de l'éther monométhylique de l'éthylèneglycol	LF1	1189
Acétate de méthylamine	LF1	1233
Acétate de méthyle	LF2	1231
Acétate de n-propyle	LF2	1276
Acétate de vinyle	LF2	1301
Acétates d'amyle	LF1	1104
Acétates de butyle	LF2/LF1	1123
Acétylène	GF3	1001
Acétylène, éthylène et propylène en mélange liquide réfrigéré contenant 71,5% au moins d'éthylène, 22,5% au plus d'acétylène, et 6% au plus de propylène.	GF0	3138
Acétylméthyl-carbinol	LF1	2621
Acide acétique, anhydride	LF1	1715
Acide acétique, glacial	LF1	2789
Acide formique	LF1	1779
Acide isobutyrique	LF1	2529
Acide propionique	LF1	1848
Acide thioacétique	LF2	2436
Acrylate d'éthyle, stabilisé	LF2	1917
Acrylate d'isobutyle	LF1	2527
Acrylate de méthyle, stabilisé	LF2	1919
Adhésifs (inflammables)	LF2/LF1	1133
Alcool méthylique	LF1	2614
Alcool méthylamylique	LF1	2053
Alcoolates, en solution dans l'alcool, n.s.a.	LF2	3274



Section 1 : Gaz toxiques, explosifs, substances inflammables, petits contenants

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Alcools (Boissons alcoolisées)	LF2/LF1	3065
Alcools amyliques	LF2/LF1	1105
Alcools, inflammables, toxiques, n.s.a.	LF2/LF1	1986
Alcools, n.s.a.	LF2/LF1	1987
Aldéhyde d'isobutyle	LF2	2045
Aldéhyde éthyl-2 butyrique	LF2	1178
Aldéhyde propionique	LF2	1275
Aldéhydes octyliques	LF1	1191
alpha-Méthylvaléraldéhyde	LF2	2367
alpha-Pinène	LF1	2368
Ammoniac en solution aqueuse, contenant plus de 10% mais pas plus de 35% d'ammoniac	GTe3/LNR	2672
Ammoniac en solution aqueuse, contenant plus de 35% mais pas plus de 50% d'ammoniac	GT3	2073
Ammoniac en solution aqueuse, contenant plus de 50% d'ammoniac	GT3/GTe3	3318
Ammoniac, anhydre	GT3/GTe3	1005
Anhydride butyrique	LF1	2739
Anisole	LF1	2222
Arsine	GT5/LTe4	2188
Asphalte	LF2/LF1	1999
Bicyclo[2.2.1] hepta-2,5 diène	LF2	2251
Bis (diméthylamino)-1,2 éthane	LF2	2372
Borate d'éthyle	LF2	1176
Borate de triisopropyle	LF2/LF1	2616
Borate de triméthyle	LF2	2416
Bromo-1 méthyl-3 butane	LF1	2341
Bromotrifluor-éthylène	GF2	2419
Bromure d'hydrogène	GT5	
Bromure d'hydrogène, anhydre	GT5	1048
Bromure de méthyle	GT3	1062
Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange	GT*	1581
Bromure de méthylmagnésium dans l'éther éthylique	LF*	1928
Bromure de vinyle	GT3	
Bromure de vinyle, stabilisé	GT3/GTe2/GF1	1085
Butadiènes, stabilisés	GF2/GTe2/CMR2	1010
Butane	GT2/GTe3/GF3	1075
Butanols	LF2/LF1	1120
Butylène	GF2	1012
Butyraldéhyde	LF2	1129
Butyraldoxime	LF1	2840
Butyrate d'éthyle	LF1	1180
Butyrate d'isopropyle	LF1	2405
Butyrate de méthyle	LF2	1237
Butyrate de vinyle, stabilisé	LF2	2838
Butyrates d'amyle	LF1	2620
Caoutchouc, dissolution de	LF2/LF1	1287
Carbonate d'éthyle	LF1	2366
Carbonate de méthyle	LF2	1161
Cétones liquides, n.s.a.	LF2	1224
Chlore	GT5/GTe4	1017
Chloro-1 difluoro-1,1 éthane (chlorodifluoroéthane)	GF2	2517
Chloro-2 propionate d'éthyle	LF1	2935
Chloro-2 propionate de méthyle	LF1	2933
Chloroformiate d'isopropyle	LF2	2407
Chlorosilanes, n.s.a.	L-GT*/LTe3/LF2	2988
Chlorure d'amyle	LF2	1107
Chlorure d'éthyle	GT3/GT2/GF1	1037
Chlorure d'hydrogène	GT5/GTe2	
Chlorure d'hydrogène, anhydre	GT5	1050
Chlorure de brome	GT*	2901



Section 1 : Gaz toxiques, explosifs, substances inflammables, petits contenants

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Chlorure de butyle	LF2	1127
Chlorure de cyanogène, stabilisé (CK)	GT4	1589
Chlorure de méthyle	GT3/GF2	1063
Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange	GT*	1582
Chlorure de méthyle et chlorure de méthylène en mélange	GT*/GF*	1912
Chlorure de nitrosyle	GT5	1069
Chlorure de trifluoracétylène	GT*	3057
Chlorure de vinyle, stabilisé	GF2/GTe2	1086
Composé organométallique, hydroréactif, inflammable, n.s.a.	LF*	3207
Crotonate d'éthyle	LF2	1862
Crotonylène	LF2	1144
Cyanogène	GT5/GT3	1026
Cyclobutane	GF1	2601
Cyclopropane	GF3	1027
Cymènes	LF1	2046
Deutérium	GF0	1957
Diacétone-alcool	LF2/LF1	1148
Diborane	GT0/GF0	1911
Dicétène, stabilisé	LF1	2521
Dichloropentanes	LF1	1152
Dichlorosilane	GT4/LTe2/GF1	2189
Dichlorure d'éthylène	LF2	1184
Diéthoxy-3,3 propène	LF2	2374
Diéthoxyméthane	LF2	2373
Diéthylamine	LF2	1154
Diéthylamino-2 éthanol (2 Diéthylaminoéthanol)	LF1	2686
Diéthylcétone	LF2	1156
Difluoro-1,1 éthane	GF3	1030
Difluoro-1,1 éthylène (1,1 Difluoréthylène)	GF3	1959
Difluorométhane	GF*	3252
Difluorure d'oxygène	GT1/GT0	2190
Dihydro-2,3 pyranne	LF2	2376
Diisobutylène, composés isomériques du	LF2	2050
Diméthoxy-1,1 éthane	LF2	2377
Diméthoxy-1,2 éthane	LF2	2252
Diméthyl-2,2 propane	GF1	2044
Diméthyl-2,3 butane	LF2	2457
Diméthylamine	GT4	
Diméthylamine, anhydre	GT4/GF2	1032
Diméthylamine, solution aqueuse	LF2	1160
Diméthylamino-2 éthanol (2-Diméthylaminoéthanol)	LF1	2051
Diméthylcyclohexylamine	LF1	2264
Dioxolanne	LF2	1166
Dioxyde de soufre	GT4/GTe4	1079
Dipentène	LF1	2052
Dipropylamine	LF2	2383
Dipropylcétone	LF1	2710
Disulfure de diméthyle	LF2	2381
Encres d'imprimerie, inflammables	LF2	1210
Encres d'imprimerie, inflammables	LF1	1210
Éthane	GF3	1035
Éthane, liquide réfrigéré	GF0	1961
Éthanol	LF2/LF1	1170
Éther allylglycidique	LF1	2219
Éther butylméthylrique	LF2	2350
Éther butylvinylrique, stabilisé	LF2	2352
Éther di-n-propylrique	LF2	2384
Éther dichloro-2,2' diéthylique (Éther dichloroéthylique)	LF1	1916
Éther diéthylique	LF2	1155
Éther diéthylique de l'éthylèneglycol	LF1	1153



Section 1 : Gaz toxiques, explosifs, substances inflammables, petits contenants

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Éther éthylbutylique	LF2	1179
Éther éthylpropylique	LF2	2615
Éther éthylvinylique	LF2	1302
Éther isobutylvinylique	LF2	1304
Éther isopropylique	LF2	1159
Éther méthyl tert-butylque	LF2	2398
Éther méthyléthylque	GF2	1039
Éther méthylque	GF2	1033
Éther méthylpropylique	LF2	2612
Éther méthylvinylique	GT3/GF1	1087
Éther monoéthylque de l'éthylèneglycol	LF1	1171
Éther monométhylque de l'éthylèneglycol	LF1	1188
Éther perfluoro (éthylvinylique)	GF1	3154
Éther perfluoro (méthylvinylique)	GF3	3153
Éther vinylique, stabilisé	LF2	1167
Éthers butyliques	LF1	1149
Éthers, n.s.a.	LF2/LF1	3271
Éthyl-2 butanol	LF1	2275
Éthyl-2 hexylamine	LF1	2276
Éthylacétylène, stabilisé	GF1	2452
Éthylbenzène	LF2	1175
Éthylène	GF0	1962
Éthylène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	GF0	1038
Éthylènediamine	LF1	1604
Éthylméthylcétone	LF2	1193
Extraits aromatiques liquides	LF2/LF1	1169
Fluor	GT0/GTe3/PB1	1045
Fluorure d'éthyle	GF3	2453
Fluorure de carbonyle	GT0	2417
Fluorure de méthyle	GF3	2454
Fluorure de perchlore	GT*	3083
Fluorure de sulfuryle	GT3	2191
Fluorure de vinyle, stabilisé	GF3	1860
Formiate d'allyle	LF2	2336
Formiate d'éthyle	LF2	1190
Formiate d'isobutyle	LF2	2393
Formiate de méthyle	LF2	1243
Formiate de n-butyle	LF2	1128
Formiates d'amyle	LF1	1109
Formiates de propyle	LF2	1281
Furaldéhydes	LF1	1199
Gasohol	LF2	1203
Gaz comprimé, inflammable, n.s.a.	GF0	1954
Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	GT0/GF0	1953
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	GT0	3306
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.	GT0	3303
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.	GT0	3304
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	GT0/GF0	3305
Gaz comprimé, toxique, n.s.a.	GT0	1955
Gaz de houille	GT0/GF0	1023
Gaz de pétrole	GT0/GF0	1071
Gaz insecticide inflammable, n.s.a.	GF*	3354
Gaz insecticide toxique inflammable, n.s.a.	GT*/GF*	3355
Gaz insecticide, toxique, n.s.a.	GT*	1967
Gaz liquéfié, inflammable, n.s.a.	GF*	3161
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	GT*	3310
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a.	GT*	3307
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a.	GT*	3308
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	GT*/GF*	3309



Section 1 : Gaz toxiques, explosifs, substances inflammables, petits contenants

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a.	GT*/GF*	3160
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.	GT*	3162
Gaz naturel, liquéfié (liquide cryogénique)	GF0	1972
Gaz réfrigérant R-143a	GF3	2035
Gaz, liquide réfrigéré, inflammable, n.s.a.	GF0	3312
Germane	GT5/GT3	2192
Hexafluoracétone	GT*	2420
Hexafluorure de sélénium	GT*	2194
Hexafluorure de tellure	GT*	2195
Hexafluorure de tungstène	GT4	2196
Huile de colophane	LF2/LF1	1286
Huile de fusel	LF2/LF1	1201
Huile de pin	LF1	1272
Hydrocarbures gazeux, comprimés, n.s.a.	GF0	1964
Hydrocarbures gazeux, liquéfiés, n.s.a.	GF3	1965
Hydrogène	GTe2/GF0	1049
Hydrogène et méthane en mélange, comprimé	GF0	2034
Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange	GT0/GF0	2600
Hydrogène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	GF0	1966
Iodopropanes	LF1	2392
Iodure d'hydrogène	GT4	
Iodure d'hydrogène, anhydre	GT4	2197
Isobutane	GF2	1969
Isobutylène	GF2	1055
Isobutyrate d'éthyle	LF2	2385
Isobutyrate d'isobutyle	LF1	2528
Isobutyrate d'isopropyle	LF2	2406
Isobutyronitrile	LF2	2284
Isooctènes	LF2	1216
Isoprène, stabilisé	LF2	1218
Isovalérate de méthyle	LF2	2400
Lactate d'éthyle	LF1	1192
Liquide combustible, n.s.a.	LF2/LF1	1993
Liquide corrosif, hydroréactif, n.s.a.	LFW	3094
Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.	LF2/LF1	2924
Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., ayant un point d'éclair supérieur à 37,8° (100° F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair	LF1	3256
Mercaptan butylique	LF2	2347
Mercaptan éthylique	LF2	2363
Mercaptan méthylique	GT3/GF1	1064
Mercaptans en mélange liquide inflammable, n.s.a.	LF2/LF1	3336
Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	LF1	1228
Méthacrylate d'éthyle	LF2	2277
Méthacrylate de méthyle monomère, stabilisé	LF2	1247
Méthacrylate de n-butyle	LF1	2227
Méthane	GF0	1971
Méthoxy-1 propanol-2	LF1	3092
Méthoxy-4 méthyl-4 pentanone-2	LF1	2293
Méthyl-2 butène-1	LF2	2459
Méthyl-2 butène-2	LF2	2460
Méthyl-2 pentanol-2	LF1	2560
Méthyl-3 butanone-2	LF2	2397
Méthyl-3 butène-1	LF2	2561
Méthylacétylène et propadiène en mélange, stabilisé	GF3	1060
Méthylal	LF2	1234
Méthylamine	GT4	
Méthylamine, anhydre	GT4/GF2	1061
Méthylamine, solution aqueuse	LF2	1235
Méthylate de sodium en solution dans l'alcool	LF2/LF1	1289
Méthylchlorosilane	GT4/GF1	2534



Section 1 : Gaz toxiques, explosifs, substances inflammables, petits contenants

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Méthylcyclohexanols	LF1	2617
Méthylcyclohexanone	LF1	2297
Méthylisobutyl-cétone	LF2	1245
Méthylisopropényl-cétone, stabilisée	LF2	1246
Méthylpropylcétone	LF2	1249
Méthylvinylcétone	LF2	1251
Monochlorhydrine du glycol	LF1	1135
Monochlorure de vinyle	GT2/CMR	
Monoxyde d'azote	GT1	
Monoxyde d'azote	GT0	1660
Monoxyde d'azote et tétroxyde de diazote en mélange	GT*	1975
Monoxyde de carbone	GT0/GF0	1016
Morpholine	LF1	2054
n-Amylène	LF2	1108
n-Amylméthylcétone	LF1	1110
n-Heptène	LF2	2278
n-Propanol	LF2/LF1	1274
n-Propylbenzène	LF1	2364
N,N-Diéthyléthylènediamine	LF1	2685
N,N-Diméthylformamide	LF1	2265
Nitrate d'isopropyle	LF2	1222
Nitrate de n-propyle	LF2	1865
Nitrite d'amyle	LF2/LF1	1113
Nitrocellulose, en solution, inflammable	LF2	2059
Nitrocellulose, en solution, inflammable	LF1	2059
Nitroéthane	LF1	2842
Nitroglycérine, solution alcoolique, avec au plus 1% de nitroglycérine	LF2	1204
Nitroglycérine, solution alcoolique, avec plus de 1% mais pas plus de 5% de nitroglycérine	LF2	3064
Nitrométhane	LF2	1261
Nitropropanes	LF1	2608
Octadiène	LF2	2309
Orthoformiate d'éthyle	LF1	2524
Orthotitanate de propyle	LF1	2413
Oxyde d'éthylène	GT3/GF1/CMR1/GTe1	1040
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène	GT*/GF*	3300
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène	GT*/GF*	1041
Oxyde de butylène-1,2, stabilisé	LF2	3022
Oxyde de mésityle	LF1	1229
Oxyde de propylène	LF2	1280
Paraldéhyde	LF1	1264
Pentafluorure de chlore	GT*	2548
Pentafluorure de phosphore	GT1	
Pentafluorure de phosphore	GT0	2198
Phosgène (CG)	GT5	1076
Phosphine	GT5/GT3	2199
Phosphite de triéthyle	LF1	2323
Phosphite de triméthyle	LF1	2329
Picolines	LF1	2313
Pipéridine	LF1	2401
Produits pour parfumerie, contenant des solvants inflammables	LF2/LF1	1266
Propadiène, stabilisé	GF3	2200
Propane	GF3/GTe3	1978
Propanethiols	LF2	2402
Propionate d'éthyle	LF2	1195
Propionate d'isobutyle	LF2	2394
Propionate d'isopropyle	LF2	2409
Propionate de méthyle	LF2	1248



Section 1 : Gaz toxiques, explosifs, substances inflammables, petits contenants

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Propylène	GF3	1077
Pyrrolidine	LF2	1922
Résine, en solution	LF2/LF1	1866
Séléniure d'hydrogène	GT5	
Séléniure d'hydrogène, anhydre	GT5/GT3	2202
Silane	GT0/GF0	2203
Silicate d'éthyle	LF1	1292
Solide corrosif, inflammable, n.s.a.	SF	2921
Solution d'enrobage	LF2	1139
Solution d'enrobage	LF1	1139
Stibine	GT5/GT3	2676
Sulfure d'hydrogène	GT5/GT3	1053
Sulfure de carbonyle	GT5/GT3	2204
Sulfure de méthyle	LF2	1164
Teintures médicinales	LF2/LF1	1293
Terpinolène	LF1	2541
Tétrafluoréthylène, stabilisé	GF3	1081
Tétrafluorure de silicium	GT1	
Tétrafluorure de silicium	GT0	1859
Tétrafluorure de soufre	GT5	2418
Tétrahydro-1,2,3,6 benzaldéhyde	LF1/LTe2	2498
Tétrahydro-1,2,3,6 pyridine	LF2	2410
Tétrahydrofuranne	LF2	2056
Tétrahydrothiophène	LF2	2412
Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange	GT0	1612
Tétrapropylène	LF1	2850
Tétoxyde de diazote	GT5	1067
Thiophène	LF2	2414
Trichlorure de bore	GT3	1741
Triéthylamine	LF2	1296
Trifluorochloréthylène	GT5/GT3	1082
Trifluorure d'azote	GT1	
Trifluorure d'azote	GT0	2451
Trifluorure de bore	GT0	1008
Trifluorure de chlore	GT*	1749
Triisobutylène	LF1	2324
Triméthylamine, anhydre	GT4/GF2	1083
Triméthylamine, solution aqueuse	LF2	1297
Trioxyde d'azote	GT*	2421
Tripopylène	LF2/LF1	2057
Trousse de résine polyester	LF2/LF1	3269
Undécane	LF1	2330
Valéraldéhyde	LF2	2058
Zirconium, métallique, liquide, en suspension	LF2/LF1	1308



Section 2 : Liquides Toxiques

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
2-Diméthylaminoacétonitrile	L-GT*/LF2	2378
2-Méthyl-2-heptanethiol	L-GT*/LTe2/LF*	3023
2,4-Toluènediamine	LTe2/SNR	1709
4-Méthylmorpholine	L-GT*/LF2	2535
4-Thiapentanal	L-GT*/LTe2	2785
Acétaldéhyde	LTe2/LF2	1089
Acétaldoxime	LTe3/LF1	2332
Acétate de cyclohexyle	LTe2/LF1	2243
Acétate de mercure	LTe4/SNR	1629
Acétate de phénylmercure	LTe4/SNR	1674
Acétate de plomb	LTe3/SNR	1616
Acétoarsénite de cuivre	LTe3/SNR	1585
Acétone	LTe1/LF2	1090
Acétonitrile	LTe2/LF2	1648
Acide acrylique, stabilisé	LTe1/LF1	2218
Acide arsénique, liquide	PB2/CMR/LTe2/L-GT*	1553
Acide bromacétique	LTe2/SNR	1938
Acide cacodylique	L-GT*	1572
Acide chloracétique, fondu	LTe3/SNR	3250
Acide chloracétique, liquide	LTe2/LNR	1750
Acide chloracétique, solide	LTe3/SNR	1751
Acide chloro-2 propionique	LTe2/LNR	2511
Acide chlorosulfonique	L-GT*	1754
Acide chromique, en solution	LTe3/LNR	1755
Acide chromique, solide	LTe2/NR	1463
Acide crotonique	L-GTe*/SNR	2823
Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant moins de 5% de cyanure d'hydrogène	L-GT3/LF2	1613
Acide cyanhydrique, liquéfié (AC)	L-GT4/LF2	1051
Acide dichloracétique	L-GT*/LTe2	1764
Acide dichloroisocyanurique, sec	LTe2/NR	2465
Acide difluorophosphorique, anhydre	L-GT*	1768
Acide dodécylbenzènesulfonique	LTe2/LNR	2584
Acide fluoborique	L-GT1	1775
Acide fluorhydrique	LTe4/L-GT3	1790
Acide fluorhydrique	LTe4/L-GT*	1790
Acide fluorhydrique et acide sulfurique en mélange	L-GT3	1786
Acide fluorophosphorique, anhydre	L-GT*	1776
Acide fluorosilicique	L-GT*	1778
Acide fluorosulfonique	LTe3/PB1/L-GT*	1777
Acide hexafluorophosphorique	LTe3/SNR	1782
Acide méthacrylique, stabilisé	LTe2/LNR	2531
Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge	L-GT2	2031
Acide nitrique, fumant	L-GT2	2032
Acide nitrobenzènesulfonique	STe2/SNR	2305
Acide phénolsulfonique, liquide	LTe2/LNR	1803
Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide liquide, inflammable, toxique	L-GT*/LTe2/LF*	3346
Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide liquide, toxique	LTe2/L-GT*	3348
Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide liquide, toxique, inflammable	L-GT*/LTe2/LF*	3347
Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide solide, toxique	STe2/SNR	3345
Acide sulfochromique	LTe3/LNR	2240
Acide sulfonitrique (acide mixte)	L-GT2	1796
Acide sulfonitrique (acide mixte)	L-GT1	1796
Acide sulfonitrique (acide mixte) résiduaire	L-GT2/L-GT1	1826
Acide sulfurique	LTe2/LNR	1830
Acide thiolactique	L-GT*	2936
Acide trichloracétique, en solution	LTe2/LF1	2564
Acide trifluoracétique	L-GT*	2699
Acridine	LTe2/SNR	2713
Acroléine	L-GT4/LTe2	



Section 2 : Liquides Toxiques

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Acroléine, dimère, stabilisé	LTe2/LF1	2607
Acroléine, stabilisée	LTe3/LF2/L-GT3/PB1	1092
Acrylamide	LTe2/SNR	2074
Acrylate de butyle	LTe2/LF1	2348
Acrylonitrile, stabilisé	L-GT1/LF2/LTe2	1093
Alcool allylique	L-GT1/LF1	1098
Alcools, inflammables, toxiques, n.s.a.	L-GT*/LF2	1986
Aldéhyde chloracétique	L-GT2/LTe2	2232
Aldéhydes, inflammables, toxiques, n.s.a.	LTe2/LF2	1988
Aldéhydes, inflammables, toxiques, n.s.a.	L-GT*/LTe2/LF2	1988
Aldéhydes, n.s.a.	LTe2/LF2	1989
Alkylamines, n.s.a.	LTe3/LF2	2734
Alkylamines, n.s.a.	L-GT*/LTe3/LF2	2733
Alkylamines, n.s.a.	L-GT*/LTe3	2735
Alkylphénols, liquides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)	LTe2/LNR	3145
Alkylphénols, solides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)	LTe2/SNR	2430
Allylamine	L-GT3/LTe2/LF2	2334
Allyltrichlorosilane, stabilisé	L-GT*/LTe3/LF*	1724
alpha-Monochlorhydrine du glycérol	L-GT*	2689
alpha-Naphtylamine	LTe2/SNR	2077
Amines, solides, corrosives, n.s.a.	LTe2/SNR	3259
Amino-2 chloro-4 phénol	LTe2/SNR	2673
Aminopyridines	LTe2/SNR	2671
Amylamines	L-GT*/LTe3/LF2	1106
Amyltrichlorosilane	L-GT*/LTe2	1728
Anhydride isobutyrique	L-GT*/LTe2/LF*	2530
Antimoine, composé inorganique de l', n.s.a.	LTe2/SNR	1549
Antimoine, composé inorganique liquide de l', n.s.a.	L-GT*/LTe2	3141
Arsanilate de sodium	LTe3/SNR	2473
Arséniate d'ammonium	LTe3/SNR	1546
Arséniate de potassium	LTe3/SNR	1677
Arséniate de sodium	LTe3/SNR	1685
Arséniates de plomb	LTe3/SNR	1617
Arsénite d'argent	LTe3/SNR	1683
Arsénite de cuivre	LTe3/SNR	1586
Arsénite de potassium	LTe3/SNR	1678
Arsénite de sodium, solide	LTe3/SNR	2027
Arsénite de sodium, solution aqueuse	L-GT*/LTe3	1686
Arsénites de plomb	LTe3/SNR	1618
Azodicarbonamide	LTe2/NR	3242
Azoture de sodium	LTW/LTe2	1687
Benzoate de mercure	LTe4/SNR	1631
Benzonitrile	LTe2/LNR	2224
Benzoquinone	LTe2/SNR	2587
Benzyl diméthylamine	LTe3/LF1	2619
Béryllium en poudre	LTe3/SNR	1567
Béryllium, composé du, n.s.a.	LTe3/SNR	1566
Bifluorure d'ammonium, en solution	L-GT*	2817
Bisulfates, solution aqueuse	L-GT*	2837
Bromacétate d'éthyle	L-GT1/LTe2/LF1	1603
Bromacétate de méthyle	L-GT*	2643
Bromacétone	L-GT1/LTe2/LF1	1569
Bromate de zinc	LTe2/NR	2469
Bromates, inorganiques, n.s.a.	LTe2/NR	1450
Bromates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	LTe2/NR	3213
Brome	L-GT3/GTe4	1744
Bromo-1 butane	LTe2/LF2	1126
Bromo-1 chloro-3 propane	L-GT*/LTe2	2688
Bromo-2 butane	LTe2/LF2	2339
Bromo-2 pentane	LTe2/LF2	2343



Section 2 : Liquides Toxiques

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Bromo-2 propane	LTe2/LF2	2344
Bromo-3 propyne	LTe2/LF2	2345
Bromobenzène	LTe3/LF1	2514
Bromochlorométhane	LTe2/LNR	1887
Bromoforme	LTe2/LNR	2515
Bromométhylpropanes	LTe4/LF2	2342
Bromure d'acétyle	L-GT*/LTe2	1716
Bromure d'allyle	L-GT1/LF2	1099
Bromure d'arsenic	PB2/CMR2/LTe3/L-GT*	1555
Bromure d'éthyle	L-GT*/LTe2	1891
Bromure de benzyle	L-GT*/LTe3	1737
Bromure de bromacétyle	L-GT*	2513
Bromure de cyanogène	LGT3/LTe3	1889
Bromure de diphenylméthyle	LTe2/SNR	1770
Bromure de xyle	L-GT*/LTe2	1701
Bromure mercurique	LTe4/SNR	1634
Butanedione	LTe2/LF2	2346
Butylbenzènes	LTe1/LF1	2709
Butyltoluènes	L-GT*/LTe2	2667
Butyltrichlorosilane	L-GT*/LTe2/LF*	1747
Butynediol-1,4	LTe2/SNR	2716
Butyronitrile	L-GT*/LF2	2411
BZ / Benzilate de 3-quinclidinyle	L-GT*	2810
Cadmium, composé du, n.s.a.	L-Te4/SNR	2570
Camphre	LTe3/NR	2717
Carbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	L-GT*/LTe4/LF2	2758
Carbamate pesticide, liquide, toxique	LTe4/L-GT*	2992
Carbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable	L-GT*/LTe4/LF*	2991
Carbamate pesticide, solide, toxique	LTe4/SNR	2757
Carburant (Essence, Diesel, Kérosène)	LTe1/LP	
Carburant d'aviation pour moteur à turbine	LTe2/LF2	1863
Carburant diesel	LTe3/LF1	1202
Cétones liquides, n.s.a.	LTe2/LF1	1224
Chloracétate d'éthyle	L-GT*/LF*	1181
Chloracétate d'isopropyle	LTe2/LF1	2947
Chloracétate de méthyle	L-GT*/LF*	2295
Chloracétate de vinyle	L-GT*/LTe2/LF*	2589
Chloracétone, stabilisée	L-GT1/LTe2/LF2	1695
Chloracétonitrile	L-GT*/LTe3/LF*	2668
Chloracétophénone	LTe3/SNR	1697
Chloral, anhydre, stabilisé	L-GT*/LTe2	2075
Chloranilines, liquides	LTe2/LNR	2019
Chloranilines, solides	LTe3/SNR	2018
Chloranisidines	LTe3/SNR	2233
Chlorate de cuivre	LTe2/NR	2721
Chlorate de zinc	LTe2/NR	1513
Chlorhydrate d'aniline	LTe3/SNR	1548
Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine	LTe2/SNR	1579
Chlorhydrate de nicotine	LTe3/NR	1656
Chlorhydrine propylénique	L-GT*/LF*	2611
Chlorite, en solution	LTe2/LNR	1908
Chloro-1 époxy-2,3 propane	L-GT1/LF1	2023
Chloro-1 propane	LTe2/LF2	1278
Chloro-2 propane	LTe2/LF2	2356
Chloro-2 propène	LTe2/LF2	2456
Chloro-2 propionate d'isopropyle	LTe2/LF1	2934
Chloro-2 pyridine	LTe2/LNR	2822
Chloro-3 propanol-1	L-GT*/LTe2	2849
Chlorobenzène	LTe2/LF1	1134
Chlorocarbonate d'allyle	L-GT*/LTe2/LF*	1722



Section 2 : Liquides Toxiques

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Chlorocrésols	LTe3/SNR	2669
Chlorodinitrobenzènes	LTe3/SNR	1577
Chloroforme	LTe2/LNR	1888
Chloroformiate d'éthyl-2 hexyle	L-GT*/LTe2	2748
Chloroformiate d'éthyle	L-GT2/LF2	1182
Chloroformiate de benzyle	L-GT*/LTe2	1739
Chloroformiate de chlorométhyle	L-GT*	2745
Chloroformiate de cyclobutyle	L-GT*/LF*	2744
Chloroformiate de méthyle	L-GT3/LF2	1238
Chloroformiate de n-butyle	L-GT*/LF*	2743
Chloroformiate de n-propyle	L-GT*/LF*	2740
Chloroformiate de phényle	L-GT*	2746
Chloroformiate de sec-butyle	L-GT*/LF*	2742
Chloroformiate de tert-butylcyclohexyle	L-GT*	2747
Chloronitranilines	LTe3/SNR	2237
Chloronitrobenzènes	LTe3/SNR	1578
Chloronitrotoluènes	L-GT*/LTe3	2433
Chlorophénols, liquides	LTe2/LNR	2021
Chlorophénols, solides	LTe3/SNR	2020
Chlorophényltrichlorosilane	L-GT*/LTe2	1753
Chloropicrine	L-GT2/LTe2	1580
Chloropicrine en mélange, n.s.a.	L-GT*	1583
Chloroprène, stabilisé	L-GT2/LF2	1991
Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a.	L-GT*/LTe3/LF*	2986
Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a.	L-GT*/LTe2	2987
Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a.	L-GT*/LTe3/LF*	2985
Chlorothioformiate d'éthyle	L-GT*/LF*	2826
Chlorotoluènes	LTe3/LF1	2238
Chlorotoluidines	LTe3/SNR	2239
Chlorure d'acétylène	L-GT2/LTe2/LF2	1717
Chlorure d'allyle	L-GT2/LTe2/LF2	1100
Chlorure d'anisoyle	L-GT*/LTe2	1729
Chlorure d'étain IV, anhydre	L-GT1/LTe3	1827
Chlorure d'étain IV, pentahydraté	LTe3/SNR	2440
Chlorure d'isobutyryle	LTe2/LF2	2395
Chlorure de benzoylène	L-GT*/LTe3	1736
Chlorure de benzyle	LTe2/LNR	1738
Chlorure de benzylidène	L-GT*/LTe2	1886
Chlorure de benzylidène	L-GT1/LTe2	2226
Chlorure de butyryle	L-GT*/LF2	2353
Chlorure de chaux	LTe2/NR	2208
Chlorure de chloracétylène	L-GT2	1752
Chlorure de chromyle	L-GT*	1758
Chlorure de cuivre	STe4/SNR	2802
Chlorure de dichloracétylène	L-GT*	1765
Chlorure de diéthylthiophosphorylène	L-GT*	2751
Chlorure de diméthylcarbamoyle	L-GT*	2262
Chlorure de diméthylthiophosphorylène	L-GT*	2267
Chlorure de fumaryle	LTe2/LNR	1780
Chlorure de mercure ammoniacal	LTe4/SNR	1630
Chlorure de mercure II	LTe4/SNR	1624
Chlorure de méthylallylène	LTe2/LF2	2554
Chlorure de phénylacétylène	L-GT*	2577
Chlorure de phénylcarbyleamine	L-GT2/LTe2	1672
Chlorure de propionyle	L-GT2/LF2	1815
Chlorure de pyrosulfurylène	L-GT*	1817
Chlorure de sulfuryle	L-GT1	1834
Chlorure de thionyle	L-GT*	1836
Chlorure de thiophosphorylène	L-GT*	1837
Chlorure de trichloracétylène	L-GT1	2442



Section 2 : Liquides Toxiques

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Chlorure de triméthylacétyle	L-GT*/LTe2/LF*	2438
Chlorure de valéryle	L-GT*/LF*	2502
Chlorure de vinylidène, stabilisé	LTe2/LF2	1303
Chlorure de zinc, anhydre	LTe3/SNR	2331
Chlorure de zinc, en solution	LTe2/LNR	1840
Chlorures de chlorobenzyle	LTe3/SNR	2235
Chlorures de soufre	L-GT*	1828
Colorant, liquide, corrosif, n.s.a.	L-GT*/LTe2	2801
Colorant, liquide, toxique, n.s.a.	L-GT*/LTe2	1602
Colorant, solide, corrosif, n.s.a.	LTe2/SNR	3147
Colorant, solide, toxique, n.s.a.	LTe2/SNR	3143
Composé organophosphoré, toxique, inflammable, n.s.a.	L-GT*/LF2	3279
Composé organophosphoré, toxique, n.s.a.	L-GT*	3278
Composé organostannique, solide, n.s.a.	LTe4/SNR	3146
Composé phénylmercurique, n.s.a.	LTe4/SNR	2026
Composé/pesticide organostannique	LTe4/LP	
Créosote	LTe4/L-GT1/CMR1	
Crésols	LTe4/LNR	2076
Crotonaldéhyde, stabilisé	L-GT1/LF2	1143
Cumène	LTe3/LF1	1918
Cupriéthylènediamine, en solution	L-GT*	1761
Cuprocyanure de potassium	STW/LTe3	1679
Cuprocyanure de sodium, en solution	LTW/LTe2	2317
Cuprocyanure de sodium, solide	STW/LTe3	2316
Cyanure	LTW/LTe3	
Cyanure d'argent	STW/LTe3	1684
Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé (absorbé)	L-GT4/LTe3/LF2	1614
Cyanure d'hydrogène, solution alcoolique, contenant au plus 45% de cyanure d'hydrogène	L-GT3/LTe3/LF2	3294
Cyanure de baryum	STW/LTe2	1565
Cyanure de calcium	STW/LTe2	1575
Cyanure de cuivre	LTe3/STW	1587
Cyanure de nickel	LTe3/STW	1653
Cyanure de plomb	LTe3/STW	1620
Cyanure de potassium	STW/LTe3	1680
Cyanure de sodium	STW/LTe3	1689
Cyanure de zinc	STW/LTe3	1713
Cyanure double de mercure et de potassium	LTe3/STW	1626
Cyanure en solution, n.s.a.	LTW/LTe2	1935
Cyanure mercurique	LTe3/STW	1636
Cyanures de bromobenzyle	LTe3/SNR	1694
Cyanures, inorganiques, n.s.a.	STW/LTe2	1588
Cyclododécatriène-1,5,9	L-GT*	2518
Cycloheptane	LTe3/LF2	2241
Cycloheptatriène	L-GT*/LF2	2603
Cycloheptène	LTe3/LF2	2242
Cyclohexane	LTe3/LF2	1145
Cyclohexanethiol	LTe2/LF1	3054
Cyclohexanone	LTe2/LF1	1915
Cyclohexène	LTe3/LF2	2256
Cyclohexényltrichlorosilane	L-GT*/LTe2	1762
Cyclohexylamine	LTe2/LF1	2357
Cyclohexyltrichlorosilane	L-GT*/LTe2	1763
Cyclooctadiène phosphines	LTe2/NR	2940
Cyclooctadiènes	LTe3/LF1	2520
Cyclooctatétraène	LTe3/LF2	2358
Cyclopentane	LTe3/LF2	1146
Cyclopentanol	LTe2/LF1	2244
Cyclopentanone	LTe2/LF1	2245
Cyclopentène	LTe2/LF2	2246



Section 2 : Liquides Toxiques

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Décahydronaphtalène	LTe2/LF1	1147
Déchet (Bio) médical, n.s.a.	LTe2	3291
Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a.	L-GT*	1903
Désinfectant, liquide, toxique, n.s.a.	L-GT*	3142
Désinfectant, solide, toxique, n.s.a.	LTe3/SNR	1601
Di-n-amylamine	L-GT*/LTe2/LF*	2841
Di-n-butylamine	LTe2/LF1	2248
Diallylamine	L-GT*/LF2	2359
Diamino-4,4' diphénylméthane	LTe2/SNR	2651
Dibenzylchlorosilane	STW/LTe2	2434
Dibromo-1,2 butanone-3	L-GT*/LTe2	2648
Dibromochloropropanes	L-GT*/LTe2	2872
Dibromodifluorométhane	L-GT*	1941
Dibromure d'éthylène	LTe2/LNR	1605
Dibromure d'éthylène et bromure de méthyle en mélange, liquide	L-GT*	1647
Dichloracétate de méthyle	L-GT*	2299
Dichloranilines	LTe3/SNR	1590
Dichloro-1,1 éthane	LTe2/LF2	2362
Dichloro-1,1 nitro-1 éthane	LTe2/SNR	2650
Dichloro-1,2 éthylène	LTe2/LF2	1150
Dichloro-1,2 propane	LTe2/LF2	1279
Dichloro-1,3 acétone	LTe2/SNR	2649
Dichloro-1,3 propanol-2	L-GT*/LTe2	2750
Dichlorométhane	LTe2/LNR	1593
Dichlorophényltrichlorosilane	L-GT*/LTe2	1766
Dichloropropènes	LTe3/LF2	2047
Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque, anhydre	L-GT*/LTe2	2927
Dichlorure de benzène phosphoreux	L-GT*/LTe3	2798
Dichromate d'ammonium	LTe2/NR	1439
Dicyclohexylamine	L-GT*/LTe2	2565
Dicyclopentadiène	LTe3/LF1	2048
Diéthylamino-3 propylamine	L-GT*/LTe2/LF*	2684
Diéthylbenzène	LTe2/LF1	2049
Diéthylchlorosilane	L-GT*/LTe3/LF*	1767
Diéthylènetriamine	LTe2/LNR	2079
DIIP - Diisocyanate d'isophorone	L-GT*	2290
Diisobutylamine	L-GT*/LTe2/LF*	2361
Diisobutylcétone	LTe3/LF1	1157
Diisocyanate d'hexaméthylène	LTe2/LNR	2281
Diisocyanate de toluène	LTe2/L-GT1/PB0,5	2078
Diisocyanate de triméthylhexaméthylène	L-GT*/LTe2	2328
Diisopropylamine	L-GT1/LF2	1158
Diméthyl-1,1 hydrazine	L-GT2/LTe2/LF2	1163
Diméthyl-1,2 hydrazine	L-GT*/LF2	2382
Diméthyl-1,3 butylamine	L-GT*/LF2	2379
Diméthyl-N-propylamine	L-GT*/LF2	2266
Diméthylcyclohexanes	LTe3/LF2	2263
Diméthylchlorosilane	L-GT2/LTe2/LF2	1162
Diméthyl-diéthoxysilane	LTe2/LF2	2380
Diméthyl-dioxannes	LTe3/LF2	2707
Dinitranilines	LTe3/SNR	1596
Dinitro-o-crésate d'ammonium	LTe3/SNR	1843
Dinitro-o-crésol	LTe3/SNR	1598
Dinitrobenzènes	LTe3/SNR	1597
Dinitrophénates, humidifiés avec au moins 15% d'eau	LTe2/NR	1321
Dinitrophénol, en solution	LTe2/LNR	1599
Dinitrophénol, humidifié avec au moins 15% d'eau	LTe2/NR	1320
Dinitrorésorcinol, humidifié avec au moins 15% d'eau	LTe2/NR	1322
Dinitrotoluènes	LTe3/SNR	2038
Dinitrotoluènes, fondus	LTe3/SNR	1600



Section 2 : Liquides Toxiques

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Dioxanne	LTe3/LF2	1165
Diphényldichlorosilane	L-GT*/LTe2	1769
Diphényles polychlorés	LTe4/LNR	2315
Diphényles polyhalogénés, liquides	LTe4/NR	3151
Diphényles polyhalogénés, solides	LTe4/SNR	3152
Disulfure de carbone	LTe2/LF2	1131
Dithiocarbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	L-GT*/LF2	2772
Dithiocarbamate pesticide, liquide, toxique	LTe2/LT*	3006
Dithiocarbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable	L-GT*/LTe3/LF*	3005
Dithiocarbamate pesticide, solide, toxique	LTe4/SNR	2771
Dithiopyrophosphate de tétraéthyle	L-GT*	1704
Dodécyltrichlorosilane	L-GT*/LTe2	1771
Eau régale	L-GT1	1798
ED / Éthylchlorarsine	L-GT2	1892
Engrais au nitrate d'ammonium	LTe2/NR	2067
Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du sulfate d'ammonium	LTe2/E/NR	2069
Épibromhydrine	L-GT*/LF*	2558
Époxy-1,2 éthoxy-3 propane	LTe5/LF1	2752
Essence de térébenthine	LTe2/LF1	1299
Essence de térébenthine, succédané d'	LTe2/LF2	1300
Esters, n.s.a.	LTe2/LF2	3272
Éthanolamine	L-GT*	2491
Éther allyléthylique	L-GT*/LF2	2335
Éther bromo-2 éthyléthylique	LTe2/LF2	2340
Éther chlorométhyléthylique	L-GT*/LF2	2354
Éther diallylique	L-GT*/LF2	2360
Éther dichlorodiméthylque, symétrique	L-GT1/LTe2/LF1	2249
Éther dichloroisopropylique	L-GT*/LTe2	2490
Éther méthylque monochloré	L-GT3/LF2	1239
Éthérate diéthylique de trifluorure de bore	L-GT*	2604
Éthérate diméthylque de trifluorure de bore	L-GT*/LF2	2965
Éthyl-1 pipéridine	L-GT*/LF2	2386
Éthyl-2-aniline	LTe2/LNR	2273
Éthylamine, solution aqueuse, contenant au moins 50% mais au plus 70% d'éthylamine	L-GT*/LF2	2270
Éthylamylcétone	LTe2/LF1	2271
Éthylchlorosilane	L-GT*/LTe2/LF2	1183
Éthylèneimine, stabilisée	L-GT3/LF2	1185
Éthylphényldichlorosilane	L-GT*/LTe2	2435
Éthyltrichlorosilane	L-GT1/LTe2/LF2	1196
Fer pentacarbonyle	L-GT1/LF2	1994
Fluoranilines	LTe2/LNR	2941
Fluorobenzène	LTe3/LF2	2387
Fluorotoluènes	LTe3/LF2	2388
Fluorure d'hydrogène, anhydre	L-GT3	1052
Fluorure de benzylidène	LTe2/LF2	2338
Fluorure de chrome III, en solution	LTe3/PB1/CMR1/L-GT*	1757
Fluorure de chrome III, solide	LTe3/SNR	1756
Fluorure de nitro-3 chloro-4 benzylidène	LTe2/LNR	2307
Fluorures d'isocyanatobenzylidène	L-GT*/LF*	2285
Fluorures de chlorobenzylidène	LTe3/LF1	2234
Fluorures de nitrobenzylidène	STe2/SNR	2306
Formaldéhyde, en solution (Formaline) (corrosif)	L-GT1/LNR	2209
Formaldéhyde, en solution, inflammable	LTe2/LF1	1198
Furanne	LTe3/LF2	2389
Furfurylamine	L-GT*/LF*	2526
Gaz lacrymogènes, engins contenant des	L-GT*	1693
Gluconate de mercure	LTe4/SNR	1637
Glycidaldéhyde	L-GT*/LF2	2622
Goudron de houille, distillats de, inflammables	LTe2/LF2	1136
Heptanes	LTe3/LF2	1206



Section 2 : Liquides Toxiques

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Hexachloracétone	L-GT*/LTe2	2661
Hexachlorobutadiène	LTe3/LNR	2279
Hexachlorocyclopentadiène	LTe3/LGT2	2646
Hexachlorophène	LTe3/SNR	2875
Hexadécyltrichlorosilane	L-GT*/LTe2	1781
Hexadiène	LTe3/LF2	2458
Hexafluoracétone hydraté	LTe3/SNR	2552
Hexaldéhyde	LTe2/LF1	1207
Hexaméthylènediamine, en solution	LTe2/LNR	1783
Hexaméthylènediamine, solide	LTe2/SNR	2280
Hexaméthylèneimine	L-GT*/LF2	2493
Hexaméthylènetétramine	LTe2/NR	1328
Hexanes	LTe2/LF2	1208
Hexanols	LTe2/LF1	2282
Hexène-1	LTe2/LF2	2370
Hexyltrichlorosilane	L-GT*/LTe2	1784
Huile de camphre	LTe2/LF1	1130
Huile de schiste	LTe2/LF2	1288
Huiles d'acétone	LTe1/LF2	1091
Hydrazine	LTe3/L-GT3	
Hydrazine, anhydre	LTe3/LF1/L-GT2	2029
Hydrazine, solution aqueuse, contenant au moins 37% d'hydrazine	L-GT*/LTe2/LF*	2030
Hydrazine, solution aqueuse, contenant au plus 37% d'hydrazine	L-GT*/LTe2	3293
Hydrocarbures terpéniques, n.s.a.	LTe2/LF1	2319
Hydrocarbures, liquides, n.s.a.	LTe2/LF2	3295
Hydrogénosulfure de sodium, avec au moins 25% d'eau de cristallisation	L-GT*	2949
Hydroquinone	LTe2/SNR	2662
Hydroxyde de phénylmercure	LTe4/SNR	1894
Hypochlorites, inorganiques, n.s.a.	LTe2/NR	3212
Iminobispropylamine-3,3'	L-GT*	2269
Iodo-2 butane	LTe2/LF2	2390
Iodométhylpropanes	LTe2/LF2	2391
Iodure d'acétyle	L-GT*/LTe2	1898
Iodure d'allyle	L-GT*/LF2	1723
Iodure de benzyle	L-GT*/LTe2	2653
Iodure de mercure	LTe4/SNR	1638
Iodure de méthyle	L-GT2	2644
Iodure double de mercure et de potassium	LTe4/SNR	1643
Isobutanol	LTe2/LF1	1212
Isobutylamine	L-GT1/LF2	1214
Isocyanate d'éthyle	L-GT4/LTe2/LF2	2481
Isocyanate d'isobutyle	L-GT3/ LTe2/LF2	2486
Isocyanate d'isopropyle	L-GT*/LTe3/LF2	2483
Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle	LTe2/SNR	2236
Isocyanate de cyclohexyle	L-GT2/LTe2/LF1	2488
Isocyanate de méthoxyméthyle	L-GT*/LF2	2605
Isocyanate de méthyle	L-GT4/LTe2/LF2	2480
Isocyanate de n-butyle	L-GT1/LTe2/LF2	2485
Isocyanate de n-propyle	L-GT*/LF2	2482
Isocyanate de phényle	L-GT*/LTe2/LF*	2487
Isocyanate de tert-butyle	L-GT*/LF2	2484
Isocyanate, en solution, inflammable, toxique, n.s.a.	L-GT*/LTe3/LF2	2478
Isocyanate, en solution, inflammable, toxique, n.s.a.	L-GT*/LTe3/LF*	2478
Isocyanate, en solution, toxique, inflammable, n.s.a.	L-GT*/LTe3/LF*	3080
Isocyanate, en solution, toxique, n.s.a.	L-GT*/LTe3	2206
Isocyanates de dichlorophényle	LTe3/SNR	2250
Isoheptène	LTe2/LF2	2287
Isohexène	LTe2/LF2	2288
Isooctane	LTe2/LF2	1262
Isopentane	LTe2/LF2	1265



Section 2 : Liquides Toxiques

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Isopentènes	LTe2/LF2	2371
Isophoronediamine	L-GT*	2289
Isopropanol	LTe1/LF2	1219
Isopropénylbenzène	LTe2/LF1	2303
Isopropylamine	L-GT2/LF2	1221
Isopropylamine	L-GT2	
Isothiocyanate d'allyle, stabilisé	L-GT2/LTe2/LF1	1545
Isothiocyanate de méthyle	L-GT*/LF*	2477
Kérosène	LT1/PB1,5	
Kérosène	LTe2/LF1	1223
Lactate d'antimoine	LTe2/SNR	1550
Liquide alcalin, n.s.a.	LTe2/LNR	1719
Liquide corrosif, comburant, n.s.a.	L-GT*	3093
Liquide corrosif, inflammable, n.s.a.	L-GT*/LF*	2920
Liquide corrosif, toxique, n.s.a.	L-GT*	2922
Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.	L-GT1/LF2	2924
Liquide inflammable, toxique, corrosif, n.s.a.	L-GT*/LF2	3286
Liquide inflammable, toxique, n.s.a.	L-GT1/LF2	1992
Liquide inflammable, toxique, n.s.a.	L-GT1/LF1	1992
Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.	L-GT*/LTe*	3289
Liquide inorganique, toxique, n.s.a.	L-GT*/LTe*	3287
Liquide toxique, comburant, n.s.a.	L-GT*/LTe*	3122
Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a.	L-GT*/LTe*	3123
Liquide toxique, inflammable, n.s.a.	L-GT*/LTe*/LF2	2929
Manèbe	LTe4/NR	2210
Manèbe, stabilisé	LTe4/NR	2968
Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.	LTe3/LNR	3082
Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, solides, n.s.a.	LTe3/SNR	3077
Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, liquides, corrosives, n.s.a.	LTe2/NR	3129
Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, liquides, n.s.a.	LTe2/NR	3148
Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, liquides, toxiques, n.s.a.	LTe2/NR	3130
Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, comburantes, n.s.a.	LTe2/NR	3133
Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, corrosives, n.s.a.	LTe2/NR	3131
Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, inflammables, n.s.a.	LTe2/NR	3132
Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, n.s.a.	LTe2/NR	2813
Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, toxiques, n.s.a.	LTe2/NR	3134
Médicament, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	LTe3/LF1	3248
Médicament, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	L-GT*/LTe3/LF2	3248
Médicament, liquide, toxique, n.s.a.	LTe3/NR	1851
Médicament, solide, toxique, n.s.a.	LTe3/NR	3249
Médicaments, matières comburantes, solides, n.s.a.	LTe3/NR	1479
Mélange antidétonant pour carburants	LTe3/L-GT1	1649
Mercaptan amylique	LTe2/LF2	1111
Mercaptan en mélange, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	L-GT*/LF2	1228
Mercaptan méthylique perchloré	L-GT1/LTe2	1670
Mercaptan phénylique	L-GT1/LTe2/LF1	2337
Mercaptans en mélange, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	L-GT*/LF*	3071
Mercure, composé du, liquide, n.s.a.	LTe4/CMR1/L-GT*	2024
Mercure, composé du, solide, n.s.a.	LTe4/SNR	2025
Métavanadate d'ammonium	LTe3/SNR	2859
Métavanadate de potassium	LTe3/SNR	2864
Méthacrylate d'isobutyle	LTe3/LF1	2283
Méthacrylonitrile, stabilisé	L-GT*/LF2	3079



Section 2 : Liquides Toxiques

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Méthanol	LTe1/L-GT2/LF2/CMR1	1230
Méthyl-1 pipéridine	L-GT*/LF2	2399
Méthyl-2 furanne	LTe2/LF2	2301
Méthyl-5 hexanone-2	LTe2/LF1	2302
Méthylacroléine	L-GT2/LF2	2396
Méthylcyclohexane	LTe2/LF2	2296
Méthylcyclopentane	LTe2/LF2	2298
Méthylchlorosilane	L-GT3/LTe2/LF2	1242
Méthylhydrazine	L-GT2/LTe2/LF2	1244
Méthylpentadiène	LTe2/LF2	2461
Méthylphényldichlorosilane	L-GT*/LTe2	2437
Méthyltétrahydrofuranne	LTe2/LF2	2536
Méthyltrichlorosilane	L-GT2/LTe2/LF2	1250
Monochlorure d'iode	L-GT*	1792
Mononitrotoluidines	STe2/SNR	2660
Monopropylamine	L-GT2/LF2	1277
N-Aminoéthylpipérazine	L-GT*	2815
n-Butylamine	L-GT1/LF2	1125
n-Décane	LTe2/LF1	2247
n-Heptaldéhyde	LTe2/LF1	3056
N-Méthylaniline	LTe2/LNR	2294
N-Méthylbutylamine	L-GT*/LF2	2945
N-n-Butylimidazole	STe2/SNR	2690
Naphtalène	L-GT3/PB1,5*/STe2	
Naphtalène, brut	LTe2/NR	1334
Naphtalène, fondu	LTe2/NR	2304
Naphtylthio-urée	L-GT*	1651
Nécessaire de produits chimiques	L-GT*	1760
Nickel-tétracarbonyle	L-GT4/LF2	1259
Nicotine	LTe3/NR	1654
Nicotine, composé liquide de, n.s.a.	LTe3/NR	3144
Nicotine, composé solide de, n.s.a.	LTe3/NR	1655
Nitranilines	STe2/SNR	1661
Nitranisoles	LTe2/LNR	2730
Nitrate d'argent	LTe3/NR	1493
Nitrate de béryllium	LTe2/NR	2464
Nitrate de chrome	LTe3/NR	2720
Nitrate de mercure I	LTe4/SNR	1627
Nitrate de mercure II	LTe4/SNR	1625
Nitrate de nickel	LTe2/NR	2725
Nitrate de phénylmercure	LTe4/SNR	1895
Nitrate de plomb	LTe2/NR	1469
Nitrate de sodium	LTe1/NR	1498
Nitrate de zinc	LTe2/NR	1514
Nitriles, inflammables, toxiques, n.s.a.	LTe3/LF2	3273
Nitriles, toxiques, inflammables, n.s.a.	L-GT*/LTe3/LF*	3275
Nitriles, toxiques, liquides, n.s.a.	LTe3/LNR	3276
Nitrite d'éthyle, en solution	L-GT*/LF2	1194
Nitrite de dicyclohexylammonium	LTe2/NR	2687
Nitrite de nickel	LTe2/NR	2726
Nitrite de zinc ammoniacal	LTe2/NR	1512
Nitrites de butyle	LTe1/LF2	2351
Nitrites, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	LTe3/NR	3219
Nitrobenzène	LTe2/LNR	1662
Nitrobromobenzènes	STe2/SNR	2732
Nitrocrésols	STe2/SNR	2446
Nitronaphtalène	LTe2/NR	2538
Nitrophénol substitué pesticide, liquide, inflammable, toxique	L-GT*/LF2	2780
Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique	LTe3/LT*	3014
Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique, inflammable	L-GT*/LTe3/LF*	3013



Section 2 : Liquides Toxiques

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Nitrophénol substitué pesticide, solide, toxique	LTe3/SNR	2779
Nitrophénols	STe2/SNR	1663
Nitrotoluènes	LTe2/LNR	1664
Nitroxylènes	LTe2/LNR	1665
Nonanes	LTe2/LF1	1920
Nonyltrichlorosilane	STW/STe2	1799
Nucléinate de mercure	LTe4/SNR	1639
o-Dichlorobenzène	LTe2/LNR	1591
Octadécyltrichlorosilane	STW/STe2	1800
Octyltrichlorosilane	STW/STe2	1801
Oléate de mercure	LTe4/SNR	1640
Orthosilicate de méthyle	L-GT1/LF2	2606
Oxybromure de phosphore, fondu	L-GT*	2576
Oxychlorure de phosphore	L-GT1	1810
Oxychlorure de sélénium	L-GT*	2879
Oxycyanure mercurique	LTe3/STW	1642
Oxyde d'éthylène et oxyde de propylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène	L-GT*/LF2	2983
Oxyde de mercure	LTe4/SNR	1641
Oxyde de tri-laziridinyl-1) phosphine	L-GT*	2501
Oxytrichlorure de vanadium	L-GT*/LTe2	2443
p-Nitrosodiméthylaniline	LTe2/NR	1369
Peintures (inflammables)	LTe2/LF2	1263
Pentachlorure d'antimoine, en solution	L-GT*/LTe2	1731
Pentachlorure d'antimoine, liquide	L-GT*/LTe2	1730
Pentachlorure de molybdène	LTe4/SNR	2508
Pentafluorure d'antimoine	L-GT1	1732
Pentafluorure d'iode	L-GT1	2495
Pentafluorure de brome	L-GT*	1745
Pentaméthylheptane	LTe2/LF1	2286
Pentanedione-2,4	LTe2/LF1	2310
Pentol-1	L-GT*	2705
Pentoxyde d'arsenic	PB2/CMR2/LTe3/L-GT*	1559
Pentoxyde de vanadium	LTe3/SNR	2862
Perchlorate d'ammonium	LTe2/NR	1442
Perchlorate de plomb	LTe2/NR	1470
Permanganate de zinc	LTe2/NR	1515
Permanganates, inorganiques, n.s.a.	LTe3/NR	1482
Permanganates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	LTe3/NR	3214
Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse stabilisée, contenant plus de 60% de peroxyde d'hydrogène	LTe2/NR	2015
Peroxyde de zinc	LTe2/NR	1516
Peroxyde organique	LTe3/E/L-GT2/CMR1	
Peroxyde organique du type B, liquide	LTe3/NR	3101
Peroxyde organique du type B, liquide, avec régulation de température	LTe3/NR	3111
Peroxyde organique du type B, solide	LTe3/NR	3102
Peroxyde organique du type B, solide, avec régulation de température	LTe3/NR	3112
Peroxyde organique du type C, liquide	LTe3/NR	3103
Peroxyde organique du type C, liquide, avec régulation de température	LTe3/NR	3113
Peroxyde organique du type C, solide	LTe3/NR	3104
Peroxyde organique du type C, solide, avec régulation de température	LTe3/NR	3114
Peroxyde organique du type D, liquide	LTe3/NR	3105
Peroxyde organique du type D, liquide, avec régulation de température	LTe3/NR	3115
Peroxyde organique du type D, solide	LTe3/NR	3106
Peroxyde organique du type D, solide, avec régulation de température	LTe3/NR	3116
Peroxyde organique du type E, liquide	LTe3/NR	3107
Peroxyde organique du type E, liquide, avec régulation de température	LTe3/NR	3117
Peroxyde organique du type E, solide	LTe3/NR	3108
Peroxyde organique du type E, solide, avec régulation de température	LTe3/NR	3118
Peroxyde organique du type F, liquide	LTe3/NR	3109



Section 2 : Liquides Toxiques

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Peroxyde organique du type F, liquide, avec régulation de température	LTe3/NR	3119
Peroxyde organique du type F, solide	LTe3/NR	3110
Peroxyde organique du type F, solide, avec régulation de température	LTe3/NR	3120
Persulfate d'ammonium	LTe2/NR	1444
Pesticide arsénical, liquide, inflammable, toxique	PB2/CMR2/LTe4/L-GT*/LF2	2760
Pesticide arsénical, liquide, toxique	PB2/CMR2/LTe4/L-GT*	2994
Pesticide arsénical, liquide, toxique, inflammable	PB2/CMR2/LTe4/L-GT*/LF*	2993
Pesticide au phosphore d'aluminium	LTW/LTe2	3048
Pesticide bipyridylique, liquide, inflammable, toxique	L-GT*/LTe4/LF2	2782
Pesticide bipyridylique, liquide, toxique	LTe4/L-GT*	3016
Pesticide bipyridylique, liquide, toxique, inflammable	L-GT*/LTe2/LF*	3015
Pesticide bipyridylique, solide, toxique	LTe4/SNR	2781
Pesticide coumarinique, liquide, inflammable, toxique	L-GT*/LTe4/LF2	3024
Pesticide coumarinique, liquide, toxique	LTe4/L-GT*	3026
Pesticide coumarinique, liquide, toxique, inflammable	L-GT*/LTe4/LF*	3025
Pesticide coumarinique, solide, toxique	LTe4/SNR	3027
Pesticide cuivrique, liquide, inflammable, toxique	L-GT*/LTe4/LF2	2776
Pesticide cuivrique, liquide, toxique	L-GT*/LTe3	3010
Pesticide cuivrique, liquide, toxique, inflammable	L-GT*/LTe4/LF*	3009
Pesticide cuivrique, solide, toxique	LTe4/SNR	2775
Pesticide mercuriel, liquide, inflammable, toxique	L-GT*/LTe4/LF2	2778
Pesticide mercuriel, liquide, toxique	LTe4/L-GT*	3012
Pesticide mercuriel, liquide, toxique, inflammable	L-GT*/LTe4/LF*	3011
Pesticide mercuriel, solide, toxique	LTe4/SNR	2777
Pesticide organochloré (DDT, Lindane, Endosulfan, Dieldrine, HCB, etc.)	LTe4/CMR	
Pesticide organochloré, liquide, inflammable, toxique	L-GT*/LTe4/LF2	2762
Pesticide organochloré, liquide, toxique	LTe4/L-GT*	2996
Pesticide organochloré, solide, toxique	LTe4/SNR	2761
Pesticide organophosphoré, liquide, inflammable, toxique	L-GT*/LF2	2784
Pesticide organophosphoré, liquide, toxique	L-GT*	3018
Pesticide organophosphoré, liquide, toxique, inflammable	L-GT*/LF*	3017
Pesticide organostannique, liquide, inflammable, toxique	L-GT*/LTe4/LF2	2787
Pesticide organostannique, liquide, toxique	LTe4/L-GT*	3020
Pesticide organostannique, liquide, toxique, inflammable	L-GT*/LTe4/LF*	3019
Pesticide organostannique, solide, toxique	LTe4/SNR	2786
Pesticide, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	L-GT*/LTe4/LF2	3021
Pesticide, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.	L-GT*/LTe4/LF*	2903
Pesticide, liquide, toxique, n.s.a.	LTe4/L-GT*	2902
Pesticide, solide, toxique, n.s.a.	LTe4/SNR	2588
Pétrole brut	LTe2/LF2	1267
Pétrole, distillats de, n.s.a.	LTe2/LF2	1268
Pétrole/Huiles et solvants	LTe1/LF2/PB1,5	
Phénol, en solution	LTe2/LNR	2821
Phénolates, liquides	LTe2/LNR	2904
Phénylacétonitrile, liquide	LTe2/LNR	2470
Phénylhydrazine	LTe2/LNR	2572
Phényltrichlorosilane	LTe2/LNR	1804
Phosphate de tricrésyle	L-GT*	2574
Phosphite de plomb, dibasique	LTe2/NR	2989
Phosphure de zinc	LTe2/NR	1714
Phosphures stanniques	LTe3/NR	1433
Picrate d'ammonium, humidifié avec au moins 10% d'eau	LTe2/NR	1310
Plomb, composé du, soluble, n.s.a.	LTe3/SNR	2291
Polysulfure d'ammonium, en solution	L-GT*	2818
Polyvanadate d'ammonium	LTe3/SNR	2861
Produits de préservation des bois, liquides	LTe3/LF2	1306
Propionates de butyle	LTe2/LF1	1914
Propionitrile	L-GT*/LF2	2404
Propylène-1,2 diamine	LTe5/LF1	2258
Propylèneimine, stabilisée	L-GT2/LF2	1921



Section 2 : Liquides Toxiques

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Propyltrichlorosilane	L-GT1/LTe2/LF1	1816
Pyréthroïde pesticide liquide inflammable, toxique	L-GT*/LTe4/LF2	3350
Pyréthroïde pesticide liquide toxique	LTe4/L-GT*	3352
Pyréthroïde pesticide liquide toxique, inflammable	L-GT*/LTe4/LF*	3351
Pyréthroïde pesticide solide toxique	LTe4/SNR	3349
Pyridine	LTe3/LF2	1282
Quinoléine	LTe3/LNR	2656
Réservoir de carburant pour moteur de circuit hydraulique d'aéronef	LTe2/NR	3165
Résinate de zinc	LTe2/NR	2714
Résine phénolique	LTe3/L-GT2/CMR0,5	
Salicylate de mercure	LTe4/SNR	1644
Salicylate de nicotine	LTe3/NR	1657
Sels métalliques de composés organiques, inflammables, n.s.a.	LTe3/NR	3181
Solide corrosif, hydroréactif, n.s.a.	LTe2/SFW	3096
Solide inflammable, toxique, n.s.a.	LTe2/NR	2926
Solide inorganique, inflammable, toxique, n.s.a.	LTe2/NR	3179
Solide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.	LTe3/SNR	3290
Solide inorganique, toxique, n.s.a.	LTe3/SNR	3288
Solide toxique, comburant, n.s.a.	LTe3/SNR	3086
Solide toxique, corrosif, n.s.a.	LTe3/SNR	2928
Solide toxique, hydroréactif, n.s.a.	STe2/SFW	3125
Solide toxique, inflammable, n.s.a.	LTe3/SNR	2930
Solvants	LTe2/PB1/CMR1	
Styrène monomère, stabilisé	LTe2/LF1	2055
Sulfate de diméthyle	LTe2/L-GT1	
Sulfate de diméthyle	L-GT2	1595
Sulfate de nicotine, solide	LTe3/NR	1658
Sulfate de plomb, contenant plus de 3% d'acide libre	LTe2/SNR	1794
Sulfate mercurique	LTe4/SNR	1645
Sulfure d'ammonium, en solution	L-GT*/LF*	2683
Sulfure d'éthyle	LTe3/LF2	2375
Tartrate d'antimoine et de potassium	LTe2/SNR	1551
Tartrate de nicotine	LTe3/NR	1659
Tétrabromure de carbone	LTe2/SNR	2516
Tétrachloréthane	LTe2/LNR	1702
Tétrachloréthylène	LTe2/LNR	1897
Tétrachlorure de titane	L-GT*	1838
Tétrachlorure de vanadium	L-GT*/LTe2	2444
Tétrahydrofur-furylamine	LTe2/LF1	2943
Tétraméthylsilane	LTe2/LF2	2749
Tétranitrométhane	LTe2/NR	1510
Tétraphosphate d'hexaéthyle	L-GT*	1611
Thiocyanate de mercure	LTe4/SNR	1646
Thiodichlorure de benzène phosphoreux	L-GT*/LTe3	2799
Thioglycol	L-GT*	2966
Thiophosgène	L-GT*	2474
Toluène	LTe3/LF2	1294
Toluidines	LTe2/LNR	1708
Triallylamine	L-GT*/LF*	2610
Triazine pesticide, liquide, inflammable, toxique	L-GT*/LTe3/LF2	2764
Triazine pesticide, liquide, toxique	LTe3/LT*	2998
Triazine pesticide, liquide, toxique, inflammable	L-GT*/LTe3/LF*	2997
Triazine pesticide, solide, toxique	LTe3/SNR	2763
Tribromure de bore	L-GT2	2692
Trichloracétate de méthyle	L-GT*	2533
Trichloréthylène	LTe2/LNR	1710
Trichloro-1,1,1 éthane	LTe2/LNR	2831
Trichlorobenzènes	LTe2/LT*/CMR0,5/PB0,5	
Trichlorobenzènes, liquides	LTe2/LT*/CMR0,5/PB0,5	2321
Trichlorobutène	L-GT*	2322



Section 2 : Liquides Toxiques

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Trichloroéthanés	LTe2/L-GT1	
Trichlorosilane	L-GT2/LTe2/LF2	1295
Trichlorure de phosphore	L-GT2	1809
Trichlorure de vanadium	LTe3/SNR	2475
Trifluorométhyl-3 aniline	L-GT*/LTe2	2948
Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de	L-GT*	1742
Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de	L-GT*	1743
Trifluorure de bore, dihydraté	L-GT*	2851
Trifluorure de brome	L-GT1	1746
Triméthyl-1,3,5 benzène	LTe3/LF1	2325
Triméthylamine, solution aqueuse	L-GT2/LF2	1297
Triméthylchlorosilane	L-GT1/LTe2/LF2	1298
Triméthylcyclohexylamine	L-GT*	2326
Triméthylhexaméthylènediamines	L-GT*/LTe2	2327
Trioxyde d'arsenic	PB2/CMR2/LTe3/L-GT*	1561
Trioxyde de soufre	L-GT3	1829
Tripropylamine	LTe2/LF1	2260
Vanadate double d'ammonium et de sodium	LTe3/SNR	2863
Vanadium, composé du, n.s.a.	LTe3/SNR	3285
Vinylpyridines, stabilisées	L-GT*/LTe2/LF*	3073
Vinyltoluènes, stabilisés	LTe2/LF1	2618
Vinyltrichlorosilane	L-GT2/LTe2/LF2	1305
Xylènes	LTe3/LF2	1307
Xylidines	LTe2/LNR	1711
Zinc en poussière	LTe2/NR	1436
Zinc, cendres de	LTe2/NR	1435



Section 3 : Substances persistantes et bioaccumulables ou cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Amiante	CMR2/PB2	2212
Amiante, blanc	CMR2/PB2	2590
Aniline	CMR2/LTe2/LNR	1547
Arsenic	PB2/CMR2/STe3	1558
Arsenic, composé liquide de l', n.s.a.	PB2/CMR2/LTe2/L-GT*	1556
Arsenic, composé solide de l', n.s.a.	PB2/CMR2/STe3	1557
Benzène	CMR2/LTe2/LF2	1114
Chloroprène	CMR2/LTe1	
Composé organostannique, liquide, n.s.a.	PB2/CMR1/LTe4/L-GT*	2788
Dibromométhane	PB2/CMR1/LTe3/L-GT*	2664
Hexachlorobenzène	PB2/CMR2/L-GT*/LTe2	2729
Hydrocarbures bromés	PB/LP/LTe3	
Hydrocarbures chlorés	PB/LP/LTe3	
Mercuré	PB2/CMR1/LTe4/L-GT*	2809
Particules de dioxine contenue dans la fumée	CMR2/PB2	
Pentachloréthane	CMR2/PB0,5/LTe2/L-GT2	1669
Pentachlorophénol	CMR2/PB0,5/STe3/L-GT*	3155
Pesticide arsénical, solide, toxique	PB2/CMR2/STe4	2759
Solutions/Pesticides contenant des métaux lourds (Hg, Cr, As, Cd, Cu, Pb, Zn etc.)	PB/LP	
Tétrabromométhane	PB2/CMR1/LTe4/L-GT*	2504
Trichlorure d'arsenic	PB2/CMR2/LTe2/L-GT*	1560



Section 4 : Substances non-classées

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
(Amino-2 éthoxy)-2 éthanol	LNR	3055
2-Amino-4,6-dinitrophénol, humidifié avec au moins 20% d'eau	NR	3317
Accumulateurs au sodium	NR	3292
Accumulateurs électriques, inversables remplis d'électrolyte liquide	NR	2800
Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide acide	NR	2794
Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide alcalin	NR	2795
Accumulateurs électriques, secs, contenant de l'hydroxyde de potassium, solide	NR	3028
Accumulateurs, sous pression, pneumatique ou hydraulique	GNR	1956
Acide acétique, en solution, contenant plus de 10% mais au plus 80% d'acide	LNR	2790
Acide bromhydrique	LNR	1788
Acide butyrique	LNR	2820
Acide caproïque	LNR	2829
Acide chlorhydrique	LNR	1789
Acide chlorique, solution aqueuse, contenant au plus 10% d'acide chlorique	NR	2626
Acide chloroplatinique, solide	SNR	2507
Acide crésylique	LNR	2022
Acide fluoracétique	SNR	2642
Acide iodhydrique	LNR	1787
Acide maléique	SNR	2215
Acide perchlorique, contenant au plus 50% d'acide	LNR	1802
Acide perchlorique, contenant plus de 50% mais au plus 72% d'acide	NR	1873
Acide phosphoreux	SNR	2834
Acide phosphorique	LNR	1805
Acide picrique, humidifié avec au moins 10% d'eau	NR	1344
Acide résiduaire de raffinage	LNR	1906
Acide sélénique	SNR	1905
Acide sulfamique	SNR	2967
Acide sulfureux	LNR	1833
Acide sulfurique, fumant	LNR	1831
Acide sulfurique, résiduaire	LNR	1832
Acide thioglycolique	LNR	1940
Acide trichloracétique	SNR	1839
Acide trichloroisocyanurique, sec	NR	2468
Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 30% d'eau	NR	1355
Acides alkylsulfoniques, liquides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	LNR	2586
Acides alkylsulfoniques, solides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	SNR	2585
Acides alkylsulfoniques, solides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	SNR	2583
Adamsite /Diphénylaminechlorarsine	SNR	1698
Adiponitrile	LNR	2205
Aérosols, dispensateurs d'	NR	1950
Air, comprimé	GNR	1002
Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	GNR	1003
Alcaloïdes, liquides, n.s.a. (toxiques)	NR	3140
Alcaloïdes, solides, n.s.a. (toxiques)	NR	1544
Alcool alpha-méthylbenzyle	SNR	2937
Alcool furfurylique	LNR	2874
Alcoolates de métaux alcalino-terreux, n.s.a.	NR	3205
Alcoolates de métaux alcalins, auto-échauffants, corrosifs, n.s.a.	NR	3206
Aldéhydate d'ammoniaque	SNR	1841
Aldol	LNR	2839
Alkylaluminiums	NR	3051
Alkylolithiums	NR	2445
Alkylmagnésiums	NR	3053
Allume-feu, solide, avec un liquide inflammable	NR	2623



Section 4 : Substances non-classées

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Allumettes de sûreté	NR	1944
Allumettes non "de sûreté"	NR	1331
Allumettes-bougies	NR	1945
Allumettes-tisons	NR	2254
Aluminate de sodium, en solution	LNR	1819
Aluminium en poudre, enrobé	NR	1309
Aluminium en poudre, non enrobé	NR	1396
Aluminium en poudre, pyrophorique	NR	1383
Aluminium, crasses d'	NR	3170
Alumino-ferro-silicium en poudre	NR	1395
Amino-2 diéthylamino-5 pentane	LNR	2946
Aminophénols	LNR	2512
Anhydride phtalique	SNR	2214
Anhydride propionique	LNR	2496
Anhydrides tétrahydrophthaliques	SNR	2698
Anisidines	LNR	2431
Antimoine en poudre	SNR	2871
Appareil mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)	NR	3171
Argon	GNR	1006
Argon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	GNR	1951
Arséniate de calcium	SNR	1573
Arséniate de calcium et arsénite de calcium en mélange, solide	SNR	1574
Arséniate de fer II	SNR	1608
Arséniate de fer III	SNR	1606
Arséniate de magnésium	SNR	1622
Arséniate de mercure II	SNR	1623
Arséniate de zinc	SNR	1712
Arsénite de fer III	SNR	1607
Arsénite de strontium	SNR	1691
Azote	GNR	1066
Azote et gaz rares en mélange	GNR	1981
Azote, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	GNR	1977
Azoture de baryum, humidifié avec au moins 50% d'eau	NR	1571
Baryum	NR	1400
Baryum, alliages pyrophoriques de	NR	1854
Baryum, composé du, n.s.a.	SNR	1564
Benzaldéhyde	LNR	1990
Benzidine	SNR	1885
Bêta-Naphtylamine	SNR	1650
Bifluorure d'ammonium, solide	SNR	1727
Bisulfates, solution aqueuse	LNR	2837
Bisulfites, solution aqueuse de, n.s.a.	LNR	2963
Bombes, fumigènes, non explosives, contenant un liquide corrosif, sans dispositif d'amorçage	NR	2028
Borate de triallyle	LNR	2609
Borate et chlorate en mélange	NR	1458
Bornéol	NR	1312
Borohydrure d'aluminium	NR	2870
Borohydrure de lithium	NR	1413
Borohydrure de potassium	NR	1870
Borohydrure de sodium	NR	1426
Borohydrure de sodium et hydroxyde de sodium en solution, contenant au plus 12% de borohydrure de sodium et au plus 40% d'hydroxyde de sodium	LNR	3320
Bromate de baryum	NR	2719
Bromate de magnésium	NR	1473
Bromate de potassium	NR	1484
Bromate de sodium	NR	1494
Bromo-2 nitro-2 propanediol-1,3	NR	3241
Bromochlorodifluorométhane	GNR	1974



Section 4 : Substances non-classées

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Bromotrifluorométhane	GNR	1009
Bromure d'aluminium, anhydre	SNR	1725
Bromure d'aluminium, en solution	LNR	2580
Bromure de phénacyle	SNR	2645
Brucine	NR	1570
Cacodylate de sodium	SNR	1688
Calcium	NR	1401
Calcium, métallique et alliages pyrophoriques de	NR	1855
Caoutchouc, déchets de (ou chutes de), sous forme de poudre ou de grains	NR	1345
Carbure d'aluminium	NR	1394
Carbure de calcium	NR	1402
Cartouches à gaz	NR	2037
Catalyseur au nickel, sec	NR	2881
Catalyseur métallique, humidifié	NR	1378
Celluloïd, déchets de	NR	2002
Celluloïd, en blocs, barres, rouleaux, feuilles, tubes, etc., à l'exclusion des déchets	NR	2000
Cérium, copeaux ou poudre abrasive	NR	3078
Cérium, plaques, lingots ou barres	NR	1333
Césium	NR	1407
Chandelles lacrymogènes	SNR	1700
Charbon, actif	NR	1362
Charbon, d'origine animale ou végétale	NR	1361
Charges d'extincteurs, liquide corrosif	NR	1774
Chaux sodée, contenant plus de 4% d'hydroxyde de sodium	SNR	1907
Chloracétate de sodium	SNR	2659
Chlorate de baryum	NR	1445
Chlorate de calcium	NR	1452
Chlorate de calcium, solution aqueuse	NR	2429
Chlorate de magnésium	NR	2723
Chlorate de potassium	NR	1485
Chlorate de potassium, solution aqueuse	NR	2427
Chlorate de sodium	NR	1495
Chlorate de sodium, solution aqueuse	NR	2428
Chlorate de strontium	NR	1506
Chlorate de thallium	NR	2573
Chlorate et chlorure de magnésium en mélange	NR	1459
Chlorates, inorganiques, n.s.a.	NR	1461
Chlorates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	NR	3210
Chlorite de calcium	NR	1453
Chlorite de sodium	NR	1496
Chlorites, inorganiques, n.s.a.	NR	1462
Chloro-1 tétrafluoro-1,2,2,2 éthane	GNR	1021
Chloro-1 trifluoro-2,2,2 éthane	GNR	1983
Chlorodifluorométhane	GNR	1018
Chlorodifluorométhane et chloropentafluoréthane en mélange	GNR	1973
Chloropentafluoréthane	GNR	1020
Chlorotétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène	GNR	3297
Chlorotrifluorométhane	GNR	1022
Chlorotrifluorométhane et trifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane	GNR	2599
Chlorure cyanurique	SNR	2670
Chlorure d'aluminium, anhydre	SNR	1726
Chlorure d'aluminium, en solution	LNR	2581
Chlorure de benzènesulfonyle	LNR	2225
Chlorure de fer III	SNR	1773
Chlorure de fer III, en solution	LNR	2582
Composé organométallique, pyrophorique, n.s.a.	NR	3203



Section 4 : Substances non-classées

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Coprah	NR	1363
Coton	NR	1365
Coton, déchets huileux de	NR	1364
Cyanamide calcique, contenant plus de 0,1% de carbure de calcium	NR	1403
Cyanhydrine d'acétone, stabilisée	LNR	1541
Décaborane	NR	1868
Diamidemagnésium	NR	2004
Dibutylaminoéthanol	LNR	2873
Dichloro-1,2 tétrafluoro-1,1,2,2 éthane	GNR	1958
Dichlorodifluorométhane	GNR	1028
Dichlorodifluorométhane et difluoréthane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane	GNR	2602
Dichlorodifluorométhane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène	GNR	3070
Dichlorofluorométhane	GNR	1029
Dichlorure éthylphosphoneux, anhydre	NR	2845
Diéthylzinc	NR	1366
Diméthylzinc	NR	1370
Dinitrate d'isosorbide en mélange	NR	2907
Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 15% d'eau	NR	1348
Dioxyde de carbone	GNR	1013
Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 6% d'oxyde d'éthylène	GNR	1952
Dioxyde de carbone et oxygène en mélange	GNR	1014
Dioxyde de carbone et protoxyde d'azote en mélange	GNR	1015
Dioxyde de carbone, liquide réfrigéré	GNR	2187
Dioxyde de carbone, solide	SNR	1845
Dioxyde de plomb	NR	1872
Dioxyde de thio-urée	NR	3341
Diphénylchlorarsine (DA)	SNR	1699
Diphénylmagnésium	NR	2005
Disulfure de sélénium	SNR	2657
Disulfure de titane	NR	3174
Dithionite de calcium	NR	1923
Dithionite de potassium	NR	1929
Dithionite de sodium	NR	1384
Dithionite de zinc	SNR	1931
Échantillon chimique, toxique	NR	3315
Électrolyte acide pour accumulateurs	LNR	2796
Électrolyte alcalin pour accumulateurs	LNR	2797
Engins de sauvetage, autogonflables	NR	2990
Engins de sauvetage, non autogonflables	NR	3072
Engrais au nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,4% de matière combustible	SNR	2071
Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du carbonate de calcium	NR	2068
Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du phosphate ou de la potasse	NR	2070
Engrais au nitrate d'ammonium, n.s.a.	NR	2072
Éthanolamine	LNR	2491
Extincteurs avec un gaz comprimé	NR	1044
Farine de poisson (déchets de poisson), non stabilisée	NR	1374
Farine de poisson (déchets de poisson), stabilisée	SNR	2216
Ferrocérium	NR	1323
Ferrosilicium	NR	1408
Films à support nitrocellulosique	NR	1324
Fluoracétate de potassium	SNR	2628
Fluoracétate de sodium	SNR	2629
Fluorosilicate d'ammonium	SNR	2854
Fluorosilicate de magnésium	SNR	2853
Fluorosilicate de potassium	SNR	2655



Section 4 : Substances non-classées

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Fluorosilicate de sodium	SNR	2674
Fluorosilicate de zinc	SNR	2855
Fluorosilicates, n.s.a.	SNR	2856
Fluorure d'ammonium	SNR	2505
Fluorure de potassium	SNR	1812
Fluorure de sodium	SNR	1690
Gallium	SNR	2803
Gaz comprimé, comburant, n.s.a.	GNR	3156
Gaz dispersant, n.s.a.	GNR	1078
Gaz insecticide, n.s.a.	GNR	1968
Gaz liquéfié, comburant, n.s.a.	GNR	3157
Gaz liquéfié, n.s.a.	GNR	3163
Gaz liquéfiés (inflammables)	GNR	1058
Gaz rares en mélange	GNR	1979
Gaz réfrigérant R-134a	GNR	3159
Gaz réfrigérant R-14	GNR	1982
Gaz réfrigérant R-23	GNR	1984
Gaz réfrigérant R-404A	GNR	3337
Gaz réfrigérant R-407A	GNR	3338
Gaz réfrigérant R-407B	GNR	3339
Gaz réfrigérant R-407C	GNR	3340
Gaz, échantillon de, non comprimé, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	NR	3167
Gaz, échantillon de, non comprimé, toxique, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	NR	3168
Gaz, échantillon de, non comprimé, toxique, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	NR	3169
Gaz, liquide réfrigéré, comburant, n.s.a.	GNR	3311
Gaz, liquide réfrigéré, n.s.a.	GNR	3158
Générateur chimique d'oxygène	NR	3356
Générateurs de gaz pour sac gonflable	NR	3268
Générateurs de gaz pour sac gonflable, gaz comprimé	NR	3353
Granulés de magnésium enrobés	NR	2950
Hafnium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	NR	1326
Hafnium en poudre, sec	NR	2545
Halogénures d'alkylaluminium	NR	3052
Halogénures de métaux-alkyles, n.s.a.	NR	3049
Hélium	GNR	1046
Hélium, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	GNR	1963
Heptafluoropropane	GNR	3296
Heptasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	NR	1339
Hexafluoréthane	GNR	2193
Hexafluoropropylène	GNR	1858
Hexafluorure de soufre	GNR	1080
Hydrogénodifluorure de potassium	SNR	1811
Hydrogénodifluorure de sodium	SNR	2439
Hydrogénodifluorures, n.s.a.	SNR	1740
Hydrogénosulfate d'ammonium	SNR	2506
Hydrogénosulfate de nitrosyle	SNR	2308
Hydrogénosulfate de potassium	SNR	2509
Hydrogénosulfure de sodium, solide, avec moins de 25% d'eau de cristallisation	NR	2318
Hydroxyde de césium	SNR	2682
Hydroxyde de césium, en solution	LNR	2681
Hydroxyde de lithium	SNR	2680
Hydroxyde de lithium, en solution	LNR	2679
Hydroxyde de rubidium	SNR	2678
Hydroxyde de rubidium, en solution	LNR	2677
Hydroxyde de tétraméthylammonium	SNR	1835



Section 4 : Substances non-classées

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Hydrure d'aluminium	NR	2463
Hydrure de calcium	NR	1404
Hydrure de lithium	NR	1414
Hydrure de lithium solide, pièces coulées d'	NR	2805
Hydrure de lithium-aluminium	NR	1410
Hydrure de lithium-aluminium dans l'éther	NR	1411
Hydrure de magnésium	NR	2010
Hydrure de sodium	NR	1427
Hydrure de sodium-aluminium	NR	2835
Hydrure de titane	NR	1871
Hydrure de zirconium	NR	1437
Hydrures d'alkylaluminium	NR	3076
Hydrures de métaux-alkyles, n.s.a.	NR	3050
Hydrures métalliques, inflammables, n.s.a.	NR	3182
Hydrures métalliques, n.s.a.	NR	1409
Hypochlorite de baryum, contenant plus de 22% de chlore actif	NR	2741
Hypochlorite de calcium, hydraté, contenant au moins 5,5% mais pas plus de 16% d'eau	NR	2880
Hypochlorite de calcium, sec	NR	1748
Hypochlorite de lithium, sec	NR	1471
Hypochlorite, en solution	LNR	1791
Krypton	GNR	1056
Krypton, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	GNR	1970
Liquide autoréactif du type B	NR	3221
Liquide autoréactif du type B, avec régulation de température	NR	3231
Liquide autoréactif du type C	NR	3223
Liquide autoréactif du type C, avec régulation de température	NR	3233
Liquide autoréactif du type D	NR	3225
Liquide autoréactif du type D, avec régulation de température	NR	3235
Liquide autoréactif du type E	NR	3227
Liquide autoréactif du type E, avec régulation de température	NR	3237
Liquide autoréactif du type F	NR	3229
Liquide autoréactif du type F, avec régulation de température	NR	3239
Liquide comburant, corrosif, n.s.a.	NR	3098
Liquide comburant, n.s.a.	NR	3139
Liquide comburant, toxique, n.s.a.	NR	3099
Liquide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.	LNR	3301
Liquide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	NR	3188
Liquide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.	NR	3186
Liquide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	NR	3187
Liquide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.	LNR	3264
Liquide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.	LNR	3266
Liquide inorganique, pyrophorique, n.s.a.	NR	3194
Liquide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	NR	3185
Liquide organique, auto-échauffant, n.s.a.	NR	3183
Liquide organique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	NR	3184
Liquide organique, corrosif, acide, n.s.a.	LNR	3265
Liquide organique, corrosif, basique, n.s.a.	LNR	3267
Liquide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 100°C (212°F) et inférieure à son point d'éclair	LNR	3257
Lithium	NR	1415
Machines frigorifiques, contenant de l'ammoniac en solution (UN2073)	NR	2857
Magnésium	NR	1869
Magnésium en poudre, alliages de	NR	1418
Malonitrile	SNR	2647
Matière infectieuse pour l'homme	NR	2814
Matière infectieuse pour les animaux uniquement	NR	2900
Matière métallique, hydroréactive, auto-échauffante, n.s.a.	NR	3209
Matière métallique, hydroréactive, n.s.a.	NR	3208
Matière plastique pour moulage	NR	3314



Section 4 : Substances non-classées

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Matières plastiques à base de nitrocellulose, spontanément inflammables, n.s.a.	NR	2006
Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, auto-échauffantes, n.s.a.	NR	3135
Métaldéhyde	NR	1332
Métaux alcalino-terreux, alliages de, n.s.a.	NR	1393
Métaux alcalino-terreux, amalgames de	NR	1392
Métaux alcalins, alliage liquide de, n.s.a.	NR	1421
Métaux alcalins, amalgames de	NR	1389
Métaux alcalins, amidures de, n.s.a.	NR	1390
Métaux alcalins, dispersions de	NR	1391
Métaux-alkyles, n.s.a.	NR	2003
Méthacrylate de 2-diméthylaminoéthyle	LNR	2522
Méthyl-2 éthyl-5 pyridine	LNR	2300
Méthylate de sodium	NR	1431
Micro-organismes génétiquement modifiés	NR	3245
Mononitrate-5 d'isosorbide	NR	3251
Monoxyde de potassium	SNR	2033
Monoxyde de sodium	SNR	1825
Moteurs à combustion interne, à propulsion par gaz inflammable	NR	3166
Munitions, lacrymogènes, non explosives	NR	2017
Munitions, toxiques, non explosives	NR	2016
N-Butylaniline	LNR	2738
N-Éthyl N-benzylaniline	LNR	2274
N-Éthylaniline	LNR	2272
N-Éthylbenzyltoluidines	SNR	2753
N-Éthyltoluidines	LNR	2754
N,N-Diéthylaniline	LNR	2432
N,N-Diméthylaniline	LNR	2253
Naphthénates de cobalt, en poudre	NR	2001
Naphtylurée	SNR	1652
Néon	GNR	1065
Néon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	GNR	1913
Nitrate d'aluminium	NR	1438
Nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,2% de matière combustible	NR	1942
Nitrate d'ammonium, liquide, (solution chaude concentrée)	NR	2426
Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 20% d'eau	NR	1357
Nitrate de baryum	NR	1446
Nitrate de calcium	NR	1454
Nitrate de césium	NR	1451
Nitrate de didyme	NR	1465
Nitrate de fer III	NR	1466
Nitrate de guanidine	NR	1467
Nitrate de lithium	NR	2722
Nitrate de magnésium	NR	1474
Nitrate de manganèse	NR	2724
Nitrate de potassium	NR	1486
Nitrate de potassium et nitrate de sodium en mélange	NR	1499
Nitrate de potassium et nitrite de sodium en mélange	NR	1487
Nitrate de strontium	NR	1507
Nitrate de thallium	SNR	2727
Nitrate de zirconium	NR	2728
Nitrates, inorganiques, n.s.a.	NR	1477
Nitrates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	NR	3218
Nitrite de potassium	NR	1488
Nitrite de sodium	NR	1500
Nitrites, inorganiques, n.s.a.	NR	2627
Nitroamidon, humidifié avec au moins 20% d'eau	NR	1337
Nitrocellulose avec au moins 25% d'eau	NR	2555
Nitrocellulose avec de l'alcool	NR	2556
Nitrocellulose en mélange, sans plastifiant, sans pigment	NR	2557



Section 4 : Substances non-classées

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Nitrocellulose, membranes filtrantes en	NR	3270
Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, solide, n.s.a., avec plus de 2% mais au plus 10% de nitroglycérine, désensibilisée	NR	3319
Nitroguanidine (Picrite), humidifiée avec au moins 20% d'eau	NR	1336
Nitrure de lithium	NR	2806
Objets, sous pression, hydraulique (contenant un gaz non-inflammable)	NR	3164
Octafluorobutène-2	GNR	2422
Octafluorocyclobutane	GNR	1976
Octafluoropropane	GNR	2424
Oxalate d'éthyle	LNR	2525
Oxybromure de phosphore	SNR	1939
Oxyde d'éthylène et pentafluoréthane en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène	GNR	3298
Oxyde d'éthylène et tétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène	GNR	3299
Oxyde de baryum	SNR	1884
Oxyde de calcium	SNR	1910
Oxyde de fer, résiduaire	NR	1376
Oxyde de tri-(aziridinyl-1) phosphine	LNR	2501
Oxygène	GNR	1072
Oxygène et gaz rares en mélange	GNR	1980
Oxygène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	GNR	1073
Papier, traité avec des huiles non saturées	NR	1379
Paraformaldéhyde	NR	2213
Peintures (corrosives)	LNR	3066
Pentaborane	NR	1380
Pentabromure de phosphore	SNR	2691
Pentachlorophénate de sodium	SNR	2567
Pentachlorure de phosphore	SNR	1806
Pentafluoréthane	GNR	3220
Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	NR	1340
Pentoxyde de phosphore	SNR	1807
Perchlorate de baryum	NR	1447
Perchlorate de calcium	NR	1455
Perchlorate de magnésium	NR	1475
Perchlorate de potassium	NR	1489
Perchlorate de sodium	NR	1502
Perchlorate de strontium	NR	1508
Perchlorates inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	NR	3211
Perchlorates, inorganiques, n.s.a.	NR	1481
Permanganate de baryum	NR	1448
Permanganate de calcium	NR	1456
Permanganate de potassium	NR	1490
Permanganate de sodium	NR	1503
Peroxoborate de sodium, anhydre	NR	3247
Peroxyde d'hydrogène et acide peroxyacétique en mélange, avec acide(s), eau et au plus 5% d'acide peroxyacétique, stabilisé	NR	3149
Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au moins 20% mais au plus 60% de peroxyde d'hydrogène (stabilisée selon les besoins)	NR	2014
Peroxyde d'hydrogène, solution aqueuse, contenant au minimum 8% mais moins de 20% de peroxyde d'hydrogène	NR	2984
Peroxyde de baryum	NR	1449
Peroxyde de calcium	NR	1457
Peroxyde de lithium	NR	1472
Peroxyde de magnésium	NR	1476
Peroxyde de potassium	NR	1491
Peroxyde de sodium	NR	1504



Section 4 : Substances non-classées

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Peroxyde de strontium	NR	1509
Peroxydes, inorganiques, n.s.a.	NR	1483
Persulfate de potassium	NR	1492
Persulfate de sodium	NR	1505
Persulfates, inorganiques, n.s.a.	NR	3215
Persulfates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	NR	3216
Pesticide organophosphoré, solide, toxique	SNR	2783
Petits appareils à hydrocarbures gazeux, avec dispositif de décharge	NR	3150
Phénétidines	LNR	2311
Phénol, fondu	SNR	2312
Phénol, solide	SNR	1671
Phénolates, solides	SNR	2905
Phénylènediamines	SNR	1673
Phosphate acide d'amyle	SNR	2819
Phosphate acide d'isopropyle	LNR	1793
Phosphate acide de butyle	LNR	1718
Phosphate acide de diisooctyle	LNR	1902
Phosphore blanc, fondu	NR	2447
Phosphore blanc, sec ou recouvert d'eau ou en solution	NR	1381
Phosphore, amorphe	NR	1338
Phosphure d'aluminium	NR	1397
Phosphure de calcium	NR	1360
Phosphure de magnésium	NR	2011
Phosphure de magnésium-aluminium	NR	1419
Phosphure de potassium	NR	2012
Phosphure de sodium	NR	1432
Phosphure de strontium	NR	2013
Picramate de sodium, humidifié avec au moins 20% d'eau	NR	1349
Picramate de zirconium, humidifié avec au moins 20% d'eau	NR	1517
Picrate d'argent, humidifié avec au moins 30% d'eau	NR	1347
Pigments organiques, auto-échauffants	NR	3313
Piles au lithium	NR	3090
Piles au lithium contenues dans un équipement	NR	3091
Pipérazine	SNR	2579
Polymères expansibles, en granulés	SNR	2211
Potasse caustique, liquide	LNR	1814
Potasse caustique, sèche, solide	SNR	1813
Potassium	NR	2257
Potassium et sodium, alliages de	NR	1422
Potassium, alliages métalliques de	NR	1420
Poudre métallique, auto-échauffante, n.s.a.	NR	3189
Poudre métallique, inflammable, n.s.a.	NR	3089
Pourpre de Londres	SNR	1621
Protoxyde d'azote	GNR	1070
Protoxyde d'azote, liquide réfrigéré	GNR	2201
Recharges pour briquets (cigarettes) contenant un gaz inflammable	NR	1057
Résinate d'aluminium	NR	2715
Résinate de calcium	NR	1313
Résinate de calcium, fondu	NR	1314
Résinate de cobalt, précipité	NR	1318
Résinate de manganèse	NR	1330
Résorcinol	SNR	2876
Ricin, graines, graines en flocons de, farine de, tourteaux de	NR	2969
Rognures, copeaux, tournures ou ébarbures de métaux ferreux	NR	2793
Rubidium	NR	1423
Séléniates	SNR	2630
Sélénium, composé du, n.s.a.	SNR	3283
Sesquisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	NR	1341
Silicium en poudre, amorphe	NR	1346



Section 4 : Substances non-classées

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Siliciure de calcium	NR	1405
Siliciure de magnésium	NR	2624
Silico-aluminium en poudre, non enrobé	NR	1398
Silico-ferro-lithium	NR	2830
Silico-lithium	NR	1417
Silico-mangano-calcium	NR	2844
Sodium	NR	1428
Solide auto-échauffant, comburant, n.s.a.	NR	3127
Solide autoréactif du type B	NR	3222
Solide autoréactif du type B, avec régulation de température	NR	3232
Solide autoréactif du type C	NR	3224
Solide autoréactif du type C, avec régulation de température	NR	3234
Solide autoréactif du type D	NR	3226
Solide autoréactif du type D, avec régulation de température	NR	3236
Solide autoréactif du type E	NR	3228
Solide autoréactif du type E, avec régulation de température	NR	3238
Solide autoréactif du type F	NR	3230
Solide autoréactif du type F, avec régulation de température	NR	3240
Solide comburant, auto-échauffant, n.s.a.	NR	3100
Solide comburant, corrosif, n.s.a.	NR	3085
Solide comburant, hydroréactif, n.s.a.	NR	3121
Solide comburant, inflammable, n.s.a.	NR	3137
Solide comburant, toxique, n.s.a.	NR	3087
Solide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.	SNR	3095
Solide corrosif, comburant, n.s.a.	SNR	3084
Solide corrosif, n.s.a.	SNR	1759
Solide corrosif, toxique, n.s.a.	SNR	2923
Solide inflammable, comburant, n.s.a.	NR	3097
Solide inflammable, corrosif, n.s.a.	NR	2925
Solide inflammable, n.s.a.	NR	1325
Solide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	NR	3192
Solide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.	NR	3190
Solide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	NR	3191
Solide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.	SNR	3260
Solide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.	SNR	3262
Solide inorganique, inflammable, corrosif, n.s.a.	NR	3180
Solide inorganique, inflammable, n.s.a.	NR	3178
Solide inorganique, pyrophorique, n.s.a.	NR	3200
Solide organique auto-échauffant, n.s.a.	NR	3088
Solide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	NR	3126
Solide organique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	NR	3128
Solide organique, corrosif, acide, n.s.a.	SNR	3261
Solide organique, corrosif, basique, n.s.a.	SNR	3263
Solide organique, inflammable, fondu, n.s.a.	NR	3176
Solide organique, toxique, n.s.a. (CX)	SNR	2811
Solide pyrophorique, n.s.a.	NR	2846
Solide toxique, auto-échauffant, n.s.a.	SNR	3124
Solide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 240°C [464°F]	SNR	3258
Solides contenant du liquide corrosif, n.s.a.	NR	3244
Solides contenant du liquide inflammable, n.s.a.	NR	3175
Solides contenant du liquide toxique, n.s.a.	NR	3243
Soude caustique, en granulés	SNR	1823
Soude caustique, en solution	LNR	1824
Soufre	NR	1350
Soufre, fondu	NR	2448
Strychnine	NR	1692
Sulfate de diéthyle	LNR	1594
Sulfate de vanadyle	SNR	2931
Sulfate neutre d'hydroxylamine	SNR	2865



Section 4 : Substances non-classées

Nom de la substance	Type de danger (par ordre d'importance)	N° ONU
Sulfure de dipicryle, humidifié, avec au moins 10% d'eau	NR	2852
Sulfure de potassium, anhydre	NR	1382
Sulfure de potassium, hydraté, avec au moins 30% d'eau de cristallisation	SNR	1847
Sulfure de sodium, anhydre	NR	1385
Sulfure de sodium, hydraté, avec au moins 30% d'eau	SNR	1849
Superoxyde de potassium	NR	2466
Superoxyde de sodium	NR	2547
tert-Butyl-5 trinitro-2,4,6 m-xylène (musc-xylène)	NR	2956
Tétrachlorure de carbone	LNR	1846
Tétrachlorure de silicium	LNR	1818
Tétrachlorure de zirconium	SNR	2503
Tétraéthylènepentamine	LNR	2320
Tétranitrate de pentaérythrite en mélange désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	NR	3344
Tétroxyde d'osmium	SNR	2471
Thallium, composé du, n.s.a.	SNR	1707
Tissus imprégnés de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.	NR	1353
Titane en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	NR	1352
Titane en poudre, sec	NR	2546
Titane, éponge de, sous forme de granulés	NR	2878
TNT, humidifié avec au moins 30% d'eau	NR	1356
Tourteaux, contenant au plus 1,5% d'huile et ayant 11 % d'humidité au maximum	NR	2217
Tourteaux, contenant plus de 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum	NR	1386
Toxines extraites d'organismes vivants, liquides, n.s.a.	NR	3172
Tribromure de phosphore	LNR	1808
Tributylamine	LNR	2542
Trichlorure d'antimoine	SNR	1733
Trichlorure de titane en mélange	SNR	2869
Trichlorure de titane, pyrophorique	NR	2441
Triéthylènetétramine	LNR	2259
Trifluorométhane, liquide réfrigéré	GNR	3136
Trifluorométhyl-2 aniline	LNR	2942
Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 30% d'eau	NR	1354
Trioxosilicate de disodium	SNR	3253
Trioxyde de phosphore	SNR	2578
Trisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	NR	1343
Trousse chimique	NR	3316
Urée-Peroxyde d'hydrogène	NR	1511
Xanthates	NR	3342
Xénon	GNR	2036
Xénon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	GNR	2591
Xylénols	SNR	2261
Zirconium en poudre, sec	NR	2008
Zirconium, déchets de	NR	1932
Zirconium, métal, en poudre, humidifié	NR	1358
Zirconium, sec, sous forme de feuilles, de bandes ou de fil	NR	2009
Zirconium, sec, sous forme de fils enroulés, plaques métalliques ou bandes	NR	2858

